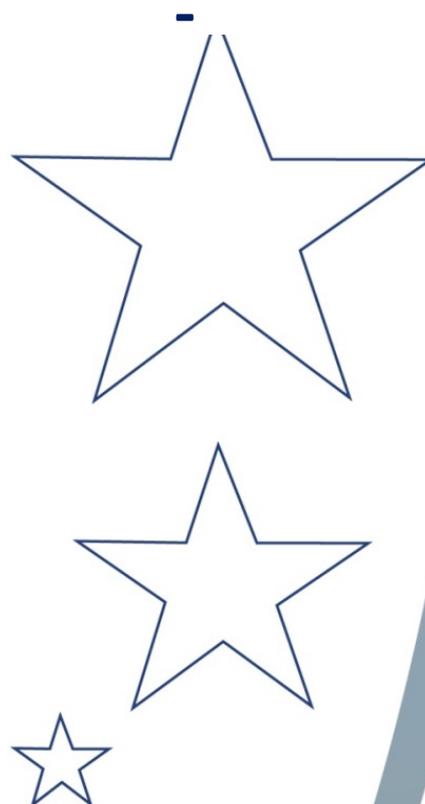


# Rapport annuel de mise en œuvre

## FEADER 2017

-  
**2014**  
**2020**



Version du 28/08/2017

## Rapport annuel de mise en œuvre FEADER 2017

### 1. Informations clés sur la mise en œuvre du programme et ses priorités

#### A. Données financières :

Tableau A : informations financières sur la mise en œuvre du programme et ses priorités

#### Mesure 4 Investissements

DP	FEADER déclaré (€)				FEADER après ajustements (€)	
	01-01-2016/ 31-03-2016	01-04-2016/ 30-06-2016	01-07-2016/ 15-10-2016	16-10-2016/ 31-12-2016	irrégularités ou négligences	autres ajustements
2A	254 644,71	2 112 851,35	1 734 434,26	681 961,20		-0,74
3A	67 712,28	150 588,38				
54	8 270,35			2 456,55		
5B	28 463,30	542 646,84	384 553,90	94 899,03		-0,16
5C	15 735,79		19 239,66			
P4		17 527,95	1 466,81			-0,01
<b>TOTAL</b>	<b>374 826,43</b>	<b>2 823 432,52</b>	<b>2 139 694,63</b>	<b>779 316,78</b>		<b>-0,91</b>

#### Mesure 6 Développement des exploitations agricoles

DP	FEADER déclaré (€)				FEADER après ajustements (€)	
	01-01-2016/ 31-03-2016	01-04-2016/ 30-06-2016	01-07-2016/ 15-10-2016	16-10-2016/ 31-12-2016	irrégularités ou négligences	autres ajustements
2A	1 060 504,00	1 547 292,07	1 181 785,58	1 083 898,13		-0,44
5C						

<b>TOTAL</b>	<b>1 060 504,00</b>	<b>1 547 292,07</b>	<b>1 181 785,58</b>	<b>1 083 898,13</b>		<b>-0,44</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--	--------------

Mesure 10 MAEC

DP	FEADER déclaré (€)				FEADER après ajustements (€)	
	01-01-2016/ 31-03-2016	01-04-2016/ 30-06-2016	01-07-2016/ 15-10-2016	16-10-2016/ 31-12-2016	irrégularités ou négligences	autres ajustements
PA		4 263,62	482,56		-5 012,67	
<b>TOTAL</b>		<b>4 263,62</b>	<b>482,56</b>		<b>-5 012,67</b>	

Mesure 13 ICHN

DP	FEADER déclaré (€)				FEADER après ajustements (€)	
	01-01-2016/ 31-03-2016	01-04-2016/ 30-06-2016	01-07-2016/ 15-10-2016	16-10-2016/ 31-12-2016	irrégularités ou négligences	autres ajustements
PA				2 068 699,01	-172 603,21	
<b>TOTAL</b>				<b>2 068 699,01</b>	<b>-172 603,21</b>	

Mesure 19 LEADER

DP	FEADER déclaré (€)				FEADER après ajustements (€)	
	01-01-2016/ 31-03-2016	01-04-2016/ 30-06-2016	01-07-2016/ 15-10-2016	16-10-2016/ 31-12-2016	irrégularités ou négligences	autres ajustements
6B				15 000,00		
<b>TOTAL</b>				<b>15 000,00</b>		

Tableau B : mise en œuvre financière sur l'année calendaire (2016)

Mesure	Catégorie de région	Dépenses publiques totales payées par l'ASP (€)	FEADER payé(€)	Ajustements sur le FEADER (irrégularités ou négligences) (€)	Autres ajustements (€)	FEADER payé sur l'année calendaire (€)
M04	taux de base	11 542 019,57	6 117 270,36		-0,91	6 117 269,45
	<b>TOTAL M04</b>	<b>11 542 019,57</b>	<b>6 117 270,36</b>		<b>-0,91</b>	<b>6 117 269,45</b>
	dont instruments financiers					
M06	taux de base	6 091 849,72	4 873 479,78		-0,44	4 873 479,34
	<b>TOTAL M06</b>	<b>6 091 849,72</b>	<b>4 873 479,78</b>		<b>-0,44</b>	<b>4 873 479,34</b>
	dont instruments financiers					
M10	taux de base	6 292,24	4 719,18	-5 102,67		-383,49
	<b>TOTAL M10</b>	<b>6 292,24</b>	<b>4 719,18</b>	<b>-5 102,67</b>		<b>-383,49</b>
	dont instruments financiers					
	taux de base	2 758 265,35	2 068 699,01	-172 603,21		1 896 095,80
	<b>TOTAL M13</b>	<b>2 758 265,35</b>	<b>2 068 699,01</b>	<b>-172 603,21</b>		<b>1 896 095,80</b>
	dont instruments financiers					
M19	taux de base	18 750,00	15 000,00			15 000,00
	<b>TOTAL M19</b>	<b>18 750,00</b>	<b>15 000,00</b>			<b>15 000,00</b>
	dont instruments financiers					

<b>TOTAL</b>	<b>taux de base</b>	<b>20 417 176,88</b>	<b>13 079 168,33</b>	<b>-177 705,88</b>	<b>-1,35</b>	<b>12 901 461,10</b>
--------------	---------------------	----------------------	----------------------	--------------------	--------------	----------------------

Tableau C : mise en œuvre financière en cumulé depuis le début de la programmation

Mesure	Catégorie de région	Dépenses publiques totales payées par l'ASP (€)	FEADER payé(€)	Ajustements sur le FEADER (irrégularités ou négligences) (€)	Autres ajustements (€)	FEADER payé sur l'année calendaire (€)
<b>M04</b>	taux de base	14 389 878,56	7 626 635,63		-1,48	7 626 634,15
	<b>TOTAL M04</b>	<b>14 389 878,56</b>	<b>7 626 635,63</b>		<b>-1,48</b>	<b>7 626 634,15</b>
	dont instruments financiers					
<b>M06</b>	taux de base	12 622 284,41	10 097 825,13	-10 160,00	-0,45	10 087 664,68
	<b>TOTAL M06</b>	<b>12 622 284,41</b>	<b>10 097 825,13</b>	<b>-10 160,00</b>	<b>-0,45</b>	<b>10 087 664,68</b>
	dont instruments financiers					
<b>M10</b>	taux de base	9 282 923,84	6 962 192,88	-12 819,74	-0,09	6 949 373,05
	<b>TOTAL M10</b>	<b>9 282 923,84</b>	<b>6 962 192,88</b>	<b>-12 819,74</b>	<b>-0,09</b>	<b>6 949 373,05</b>
	dont instruments financiers					
<b>M13</b>	taux de base	4 067 598,63	3 050 698,97	-173 088,14	-1,46	2 877 609,37
	<b>TOTAL M13</b>	<b>4 067 598,63</b>	<b>3 050 698,97</b>	<b>-173 088,14</b>	<b>-1,46</b>	<b>2 877 609,37</b>
	dont instruments financiers					
<b>M19</b>	taux de base	18 750,00	15 000,00			15 000,00
	<b>TOTAL M19</b>	<b>18 750,00</b>	<b>15 000,00</b>			<b>15 000,00</b>

	dont instruments financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>taux de base</b>	<b>40 381 432,44</b>	<b>27 752 352,61</b>	<b>-196 097,88</b>	<b>-3,48</b>	<b>27 556 281,25</b>

Tableau D : état des lieux à la fin de l'année calendaire (2016)

Mesure	Maquette FEADER (€)	Total du FEADER payé(€)	% de réalisation	FEADER restant (€)
<b>M01</b>	4 008 000,00			4 008 000,00
<b>M02</b>	800 300,00			800 300,00
<b>M04</b>	128 306 328,00	7 626 634,15	5,94	120 679 693,85
<b>M06</b>	78 020 000,00	10 087 664,68	12,93	67 932 335,32
<b>M07</b>	1 100 000,00			1 100 000,00
<b>M08</b>	900 000,00			900 000,00
<b>M10</b>	110 110 000,00	6 949 373,05	6,31	103 160 626,95
<b>M11</b>	61 200 000,00			61 200 000,00
<b>M13</b>	15 400 000,00	2 877 609,37	18,69	12 522 390,63
<b>M16</b>	3 304 000,00			3 304 000,00
<b>M19</b>	45 000 000,00	15 000,00	0,03	44 985 000 000
<b>M20</b>	9 467 226,00			9 467 226,00
<b>TOTAL</b>	<b>457 615 854,00</b>	<b>27 556 281,25</b>	<b>6,02</b>	<b>430 059 572,75</b>

## B. Indicateurs communs et cibles

Tableau A : dépenses publiques totales engagées par mesure et par domaine prioritaire (DP) – données annuelles

Mesure/DP	2A	2B	3A	Priorité 4	5A	5B	5C	5E	6B	TOTAL (€)
1	250 000	0	0	29 525	0	0	0	0		279 525
2	0	0	0	0	0	0	0	0		0
4	27 472 616		3 101 309	0	0	6 092 863	54 998			36 721 786
6		7 294 253					0			7 294 253
7				154 909						154 909
8								175 540		175 540
10				0						0
11				0						0
13				2 455 154						2 455 154
16			1 681 795					0		1 681 795
19									177 044	177 044
Assistance technique										0
<b>TOTAL</b>										<b>48 940 006</b>

Tableau B1 : indicateurs de réalisation par mesure et par domaine prioritaire– données cumulées

			P2		P3	P4	P5				P6	TOTAL
			2A	2B	3A		5A	5B	5C	5E	6B	
<b>Mesure 1</b>	Formation professionnelle et acquisition de compétences (1.1)	Nombre d'opérations de formation soutenues	0	0	0	0	0	0	0	0		0
		Nombre de participants aux formations	0	0	0	0	0	0	0	0		0
		Nombre de jours de formation	0	0	0	0	0	0	0	0		0
		Dépense publique totale	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Nombre d'opérations soutenues (1.2)		0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Dépense publique totale mesure 1		0	0	0	0	0	0	0	0		0
<b>Mesure 2</b>	Nombre de personnes conseillées		0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Nombre d'opérations aidées		0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Dépense publique totale mesure 2		0	0	0	0	0	0	0	0		0



			P2		P3	P4	P5				P6	TOTAL
			2A	2B	3A		5A	5B	5C	5E	6B	
<b>Mesure 4</b>	Nombre d'opérations aidées d' (= nb de dossiers)	investissements dans les exploitations agricoles (4.1.1 et 4.1.2)	104				2	98				204
		investissements dans la transformation (4.2.1 et 4.2.2)			4							4
		investissements dans les exploitations forestières (4.3.2)							4			4
		investissements non productifs (4.4)				2						2
	Nombre d'exploitations agricoles aidées (4.1.1. et 4.1.2)		104				2	98				204
	Nombre d'opérations aidées (mesure 4)		104		4	2	2	98	4			214
	Surface concernée par les investissements d'économie d'eau						0					0
	Dépense publique totale 4.1.1 et 4.1.2		1 588 262				15 016	657 178				2 260 457



	Dépense publique totale 4.2.1 et 4.2.2			912 680						912 980
	Dépense publique totale d'investissements en infrastructures (4.3.1 et 4.3.2)					0		81 643		81 643
	Dépense publique totale 4.4				18 199					18 199
	Investissements totaux mesure 4 (public + privé)	11 403 086		9 902 568	27 988	43 429	1 984 171	217 681		23 578 923
	Dépense publique totale mesure 4	1 588 262		912 680	18 199	15 016	657 178	81 643		3 272 978

			P2		P3	P4	P5				P6	TOTAL
			2A	2B	3A		5A	5B	5C	5E	6B	
<b>Mesure 6</b>	Nombre d'entreprises/de bénéficiaires de	l'aide à l'installation (6.1.1 et 6.1.2)		528								528
		l'aide aux investissements dans des activités non agricoles (6.4)							0			0
	Nombre de bénéficiaires mesure 6			528					0			528
	Nombre d'opérations aidées mesure 6			528					0			528
	Investissements totaux 6.4								0			0
	Investissements totaux mesure 6 (6.4)			0					0			0
	Dépense publique totale 6.1			6 752 975								6 752 975
	Dépense publique totale 6.4								0			0
	Dépense publique totale mesure 6			6 752 975					0			6 752 975



<b>Mesure 7</b>	Nombre d'opérations d'études et d'investissements dans le patrimoine naturel (7.6.1 et 7.6.2)				0					0
	Nombre d'opérations mesure 7				0					0
	Population bénéficiant de services/infrastructures améliorés (7.6.1 et 7.6.2)				0					0
	Investissements totaux mesure 7 (public + privé)				0					0
	Dépense publique totale mesure 7				0					

		P2		P3	P4	P5				P6	TOTAL
		2A	2B	3A		5A	5B	5C	5E	6B	
<b>Mesure 8</b>	Nombre de bénéficiaires aidés pour la mise en place de systèmes agroforestiers (8.2)								0		0
	Surface concernée par la mise en place de systèmes agroforestiers (ha) (8.2)								0		0
	Dépense publique totale (8.2)								0		0
	Nombre d'opérations aidées en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								0		0
	Surface concernée par les investissements en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								0		0
	Investissements totaux en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								0		0



	Dépense publique totale en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								0		0	
<b>Mesure 16</b>	Nombre d'opérations de coopération PEI aidées (16.1)			0							0	
	Nombre de groupes du PEI aidés (16.1)			0							0	
	Nombre de partenaires, dans les groupes du PEI (16.1)	ONG			0							0
		instituts de recherche			0							0
		exploitants agricoles			0							0
		PME			0							0
		conseillers			0							0
	autres (organismes publics...)			0							0	
	Dépense publique totale pour le PEI (16.1)			0							0	
	Nombre d'opérations aidées pour l'élaboration de chartes forestières (16.8)								0		0	
Dépense publique totale pour l'élaboration de chartes forestières (16.8)								0		0		



Tableau B2 : Indicateurs de réalisation pour LEADER, le réseau rural et l'assistance technique – données cumulées

LEADER

		2A	2B	3A	3B	P4	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	
<b>Mesure 19</b>	Nombre de GAL sélectionnés												28		
	Population couverte par les GAL												1 926 358		
	Nombre de GAL plurifonds												0		
	Nombre de projets (sur la base du DP prédominant auquel contribue le projet) : 19.2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Types de porteurs de projets	ONG												0	
		GAL												0	
		organismes publics												0	
		PME												0	
		Autres												0	
	Nombre de projets de coopération	coopération interterritoriale												0	
		coopération transnationale												0	
	Nombre de GAL participant à des projets de coopération	coopération interterritoriale												0	
		coopération transnationale												0	
	Dépense publique totale	Soutien préparatoire (19.1)	aide à la préparation des stratégies											0	
			kit de démarrage											0	
Aide à la mise en œuvre (19.2) (sur la base du DP prédominant auquel contribue le projet)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Coopération (19.3)		soutien technique préparatoire											0		
		soutien à des projets de coopération interterritoriale											0		



		soutien à des projets de coopération transnationale																0
	Animation et frais de fonctionnement (19.4)	frais de fonctionnement																0
		animation																



## Réseau rural

		TOTAL	dont dédiés à la diffusion	dont dédiés à du conseil ou des services d'aide à l'innovation	dont dédiés aux GAL
Nombre d'outils de communication créés par le réseau rural régional	nombre d'évènement organisés	1	0	0	1
	nombre de publications (flyers, newsletters, magazines...) dont les e-publications	1	1	0	0
	nombre d'autres outils (sites web, réseaux sociaux)	0	0	0	0
	nombre de projets exemplaires collectés et diffusés	0	0	0	0
Nombre d'échanges thématiques	groupes de travail thématiques	1	0	0	1
	consultations des parties prenantes	0	0	0	0
	autres (formations, forums...)	2	0	0	2
Nombre d'activité de recherche du réseau européen de développement rural auxquelles le réseau rural régional a participé		0	0	0	0
	auxquelles le réseau rural régional a apporté une contribution active	0	0	0	0
Dépense publique totale	assistance technique totale	0	0	0	0
	dont soutien au lancement et fonctionnement du réseau rural régional	0	0	0	0

## Assistance technique

Dépense publique totale	frais de fonctionnement	0
	autres coûts (études, formations...)	0



Tableau B3 : Indicateurs de réalisation pour les mesures surfaciques et pluriannuelles – données annuelles

		2A	2B	3A	3B	P4	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	TOTAL		
<b>Mesure 10</b>	Nombre de contrats aidés (10.1)					0									0		
	Nombre de contrats de conservation des ressources génétiques (10.2)					0										0	
	Dépense publique totale					0										0	
	Dépense publique totale pour la conservation des ressources génétiques		végétales			0										0	
			animales			0										0	
	Dépense publique totale	Gestion des intrants (production intégrée, réduction des engrais minéraux, réduction des pesticides)					0									0	
		Pratiques culturales					0									0	
		Irrigation/drainage	Réduction des surfaces irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation					0									0
			Réduction du drainage et gestion des zones humides					0									0
		Gestion des habitats	Création et entretien des particularités écologiques					0									0
			Maintien de systèmes de prairies et de terres arables en Haute Valeur Naturelle					0									0
		Approche intégrée	Diversification des cultures, rotation des cultures					0									0
			Régimes d'alimentation des animaux, gestion du fumier					0									0
		Autres					0										0



			2A	2B	3A	3B	P4	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	TOTAL		
	Surface (ha)	Gestion des intrants (production intégrée, réduction des engrais minéraux, réduction des pesticides)					0									0		
		Pratiques culturales					0										0	
		Irrigation/drainage	Réduction des surfaces irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation					0										0
			Réduction du drainage et gestion des zones humides					0										0
		Gestion des habitats	Création en entretien des particularités écologiques					0										0
			Maintien de systèmes de prairies et de terres arables en Haute Valeur Naturelle					0										0
		Approche intégrée	Diversification des cultures, rotation des cultures					0										0
			Régimes d'alimentation des animaux, gestion du fumier					0										0
		Autres																
		Surfaces physiques (10.1)						0										0
Mesure 11	Nombre d'exploitations aidées (11.1 et 11.2)						0									0		
	Surface (ha)	conversion (11.1)					0									0		
		maintien (11.2)					0									0		
	Dépense publique totale mesure 11						0										0	
Mesure 13	Surfaces aidées (13.2)						39 828									39 828		
	Nombre d'exploitations aidées (13.2)						677									677		



Dépense publique totale mesure 13						3 764 485								3 764 485
-----------------------------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Tableau B4 : Dépense publique totale des opérations qui contribuent à d'autres domaines prioritaires que ceux pour lesquels elles ont été programmées – données cumulées

Priorité/DP		Dépense publique totale sur le DP programmé	Ventilation de la P4 (DPT totale de toutes les opérations rattachées à la P4 contribuant à chaque DP de la P4 - double compte possible)	Dépense publique totale en cumulé jusqu'à l'année N de toutes les opérations contribuant à d'autres DP que ceux sur lesquelles elles ont été programmées
<b>Priorité 1</b>				
<b>Priorité 2</b>	<b>2A</b>	1 588 262		
	<b>2B</b>	6 752 975		
<b>Priorité 3</b>	<b>3A</b>	912 680		
	<b>3B</b>			
<b>Priorité 4</b>	<b>4A</b>	14 233 108		
	<b>4B</b>			
	<b>4C</b>			
<b>Priorité 5</b>	<b>5A</b>	15 016		
	<b>5B</b>	657 178		
	<b>5C</b>	81 643		
	<b>5D</b>			
	<b>5E</b>	0		
<b>Priorité 6</b>	<b>6A</b>			
	<b>6B</b>	0		
	<b>6C</b>			



**Tableau C : ventilation des réalisations de certaines mesures par zone, âge, genre, filière et superficie – données cumulées**

**Zonage**

		sans contraintes naturelles	zones à contraintes naturelles			TOTAL
			montagnes	autres (13.2)	contraintes spécifiques	
Mesure 4	Dépense publique totale mesure 4	3 272 978		0		3 272 978
Mesure 6	Dépense publique totale mesure 6	6 752 975		0		6 752 975

		TOTAL	dont zones Natura 2000
Mesure 10	Dépense publique totale	10 450 425	8 088 233

		TOTAL	dont agriculture biologique
Mesures 4.1, 6.1, 10 et 13	Dépense publique totale	23 228 341	0

**Âges et genres**

				P2		P3	P5	P6	TOTAL
				2A	2B				
Mesure 4	Nombre d'exploitations agricoles aidées (4.1.1 et 4.1.2)	moins de 40 ans	homme	10			6		16
			femme	1			0		1
		plus de 40 ans	homme	8			6		14
			femme	1			1		2
		autres non individuels	84			87		171	
TOTAL	104			100		204			
Mesure 6	Nombre de bénéficiaires/ exploitations aidées (6.1 et 6.4)	moins de 40 ans	homme		422		0		422
			femme		106		0		106
		plus de 40 ans	homme		0		0		0
			femme		0		0		0
		autres non individuels		0		0		0	
TOTAL		528		0		528			

Types de filières

		TOTAL	grandes cultures	horticulture	vins	autres cultures	lait	autres herbivores	granivores	mixte	non agricole
4.1, 4.2, 4.4	nombre d'opérations										
	dépense publique totale										
6.1, 6.4	nombre d'opérations										
	dépense publique totale										

Superficies d'exploitation

		TOTAL	<5ha	entre 5 et 10 ha	entre 10 et 20 ha	entre 20 et 50 ha	>50ha
4.1, 4.2, 4.4	nombre d'opérations						
	dépense publique totale						
6.1, 6.4	nombre d'opérations						
	dépense publique totale						



Tableau D : progrès dans la réalisation des objectifs cibles

DP	Opérations engagées		Opérations réalisées		
	indicateur de résultat	basé sur les opérations engagées	indicateur de résultat basé sur les opérations réalisées (du tableau B)	indicateur cible	basé sur les opérations réalisées
1A				% de la DPT du PDR dédiée aux mesures 1,2 et 16	0
1B				nombre de projets de coopération	0
1C				nombre de participants aux formations	0
2A	Nombre d'exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement améliorant la compétitivité (4.1.1 + 4.1.2)	1 509	104	% des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour l'investissement en faveur de la restructuration ou de la modernisation	0,3
2B	Exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien en faveur d'un plan de développement/investissement pour les jeunes agriculteurs (6.1)	1 459	528	% d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien en faveur d'un plan de développement/investissement pour les jeunes agriculteurs	1,54



DP	Opérations engagées		Opérations réalisées		
	indicateur de résultat	basé sur les opérations engagées	indicateur de résultat basé sur les opérations réalisées (du tableau B)	indicateur cible	basé sur les opérations réalisées
4A				surface de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à la biodiversité (ha)	87 106
				% de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à la biodiversité (ha)	4,14
4B				surface de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à l'amélioration de la gestion de l'eau (ha)	72 609
				% de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à l'amélioration de la gestion de l'eau (ha)	3,45
4C				surface de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à lutter contre l'érosion (ha)	70 404
				% de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à lutter contre l'érosion (ha)	3,35
5A				% de terres irriguées qui passent à un système d'irrigation plus efficient	0



DP	Opérations engagées		Opérations réalisées		
	indicateur de résultat	basé sur les opérations engagées	indicateur de résultat basé sur les opérations réalisées (du tableau B)	indicateur cible	basé sur les opérations réalisées
5B	Investissements totaux en économie d'énergie et efficacité énergétique (4.1.1 et 4.1.2)	44 863 669		Investissements totaux en économie d'énergie et efficacité énergétique	1 984 171
5C	Investissements totaux en faveur de la production d'énergie renouvelable (4.3.2 et 6.4)	552 694		Investissements totaux en faveur de la production d'énergie renouvelable	217 681
5E				surface de terres agricoles ou forestières sous contrat pour favoriser la conservation et la séquestration de carbone (ha)	0
				% de terres agricoles ou forestières sous contrat pour favoriser la conservation et la séquestration de carbone	0
6B				% de la population rurale couverte par des stratégies locales de développement	82,79
				population bénéficiant de services améliorés	
				Emplois créés (hommes)	0
				Emplois créés (femmes)	0



Tableau E : suivi des mesures transitoires (dépenses publiques totales payées) – données annuelles

	Dépense publique totale
Mesure 4 Investissements physiques	3 007 705
Mesure 6 Développement des entreprises et des exploitations	472 750
Mesure 10 Agro-environnement climat	0
Mesure 13 ICHN	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 480 455</b>

Tableau F : Avancement de la réalisation du cadre de performance

Priorités	Indicateurs	Réalisations	Top up	% de réalisation cible 2023	Cible 2018 (% de la cible 2023)	Cible 2023
Priorité 2	Dépense publique totale (€)	8 341 237		4,74	17,05	176 041 510
	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour l'investissement en faveur de la restructuration ou de la modernisation (2A) + Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien en faveur d'un plan de développement/investissement pour les jeunes agriculteurs (2B)	632		7,12	15,83	8 875
Priorité 3	Dépense publique totale (€)	912 680		1,40	33,64	65 260 955
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour la transformation et la commercialisation (3A)	4		2,22	32,67	180
Priorité 4	Dépense publique totale P4 (€)	14 233 109		5,15	41,41	253 337 967
	Terres agricoles sous contrats de gestion contribuant à la biodiversité (4A) + Terres agricoles sous contrats de gestion contribuant à l'amélioration de la gestion de l'eau (4B) / Terres agricoles sous contrats de gestion contribuant à l'amélioration de la gestion des sols et visant à prévenir l'érosion des sols (4C)	72 609		29,04	81,20	250 000
	Dépense publique totale P5 (€)	753 837		0,69	16,38	109 799 306
Priorité 5	Nombre de projets d'investissement dans les économies et l'efficacité énergétique (5B) + dans la production d'énergie renouvelable (5C)	102		4,84	18,07	2 108

	Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion en faveur de la séquestration / conservation de carbone (5E) +Terres irriguées passant à des systèmes d'irrigation plus efficaces (5A)	0		0	27,72	3 000
Priorité 6	Dépense publique totale P6 (€)	0		0	10	56 250 000
	Population couverte par les GAL	1 926 358		107,02%	100	1 800 000

Tableau G : indicateurs spécifiques

DP	indicateur cible	Valeur cible 2023	Valeur cible 2016
3A	% d'entreprises agro-alimentaires percevant un soutien pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles	7,31	0,37

**C. Informations clés sur la mise en œuvre par domaine prioritaire basées sur les données renseignées aux points A) et B)**

Après une année 2014 de transition entre les deux périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020, 2015 avait été consacrée pleinement au démarrage de la nouvelle programmation.

En 2016, 7 règlements d'intervention modificatifs ont été adoptés par la commission permanente du Conseil régional afin de prendre en compte les modifications des grilles de sélection validées lors du comité régional de suivi des fonds européens du 10 juin 2016. Ils concernent les types d'opérations suivants : 4.2.1 - transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires, 4.2.2 - transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme, 4.4 - investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques, 6.4 - modernisation des entreprises de première transformation du bois, 8.2 - mise en place de systèmes agro-forestiers, 8.5.1 - plans simples de gestion volontaires et 16.8 - stratégies locales de développement forestier.

Par ailleurs, le dispositif d'hydraulique agricole (4.3.1) a été lancé avec l'adoption du règlement d'intervention en juillet 2016.

A la fin de l'année 2015, 10 outils Osiris simplifiés étaient opérationnels pour traiter l'engagement des dossiers. Seuls les types d'opérations 4.1.2 - Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé et 6.1.1 – Dotation jeunes agriculteurs étaient dotés d'un outil simplifié permettant le paiement à 80% de l'aide attribuée. Au cours de l'année 2016, un travail considérable a été réalisé par la Région, en lien avec l'Agence de services et de paiement, la DRAAF et les services instructeurs pour développer les outils Osiris. Il s'est agi de déployer, en parallèle, des outils simplifiés pour permettre l'engagement et/ou le paiement des dossiers pour les types d'opérations qui n'en disposaient pas et de développer des outils complets. Au 31 décembre 2016, l'intégralité des dossiers reçus pouvait faire l'objet d'un engagement sur Osiris. Par ailleurs, les outils complets permettant le paiement des dossiers étaient disponibles pour les types d'opérations suivants : 4.1.1 – investissements dans les bâtiments d'élevage, 4.1.2 - Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé, 6.1 – Dotation jeunes agriculteurs, et 19.1 – soutien préparatoire Leader.

Enfin, pour l'engagement et le paiement des aides surfaciques (mesures 10, 11 et 13), l'année 2016 a encore été consacrée à la fin des travaux de reprise des surfaces éligibles.

Dans ces conditions, les demandes d'aide ont commencé à être traitées tardivement ce qui n'a permis le paiement que de la campagne 2015 pour ICHN (13.02). Dans l'attente, et afin de ne pas mettre en grande difficulté la trésorerie des exploitations agricoles déjà fragilisées par un contexte de crise, des avances de trésorerie remboursables (ATR) ont été versées sur crédits de l'Etat sur la base du montant prévisionnel des aides demandées.

## Domaine prioritaire 2A

Deux types d'opérations contribuent directement au DP 2A qui vise l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles.

### - **04.01.01 : Investissements dans les bâtiments d'élevage**

Ce type d'opérations vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail des filières bovin, ovin, caprin, équin, porcin, avicole et cunicole ; ceci par la modernisation des bâtiments, le développement d'une démarche agroécologique, l'amélioration de la performance énergétique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires.

En 2015, 789 porteurs de projets avaient pu bénéficier d'un soutien pour la modernisation des exploitations agricoles. En 2016, la demande s'est maintenue. Il existe toutefois des différences de dynamiques entre les filières. Ainsi, alors que de nombreux projets d'investissements ont été soutenus en bovins lait et volailles, la filière porcine, touchée par une crise économique sur ces deux dernières années, reste en retrait. Il existe aussi des similitudes entre les filières : le PCAE et les aides financières permettent de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs, de même une majorité de dossiers concerne les formes sociétaires (EARL, SCEA) ou groupements d'exploitants (GAEC) dont la taille des exploitations permet de s'engager plus facilement dans des projets de modernisation.

Deux appels à projets ont été lancés en 2016 ainsi qu'un appel à projets spécifique aux investissements de biosécurité dans les élevages avicoles et cunicoles. Sur les 887 dossiers de demandes reçus par les services instructeurs pour l'appel à projets « Modernisation des exploitations agricoles », 799 ont été présentés en comités de sélection. Ces comités ont retenu 650 dossiers. Pour l'appel à projets spécifique sur la biosécurité, un seul dossier s'est avéré éligible et le comité de sélection n'a pas été réuni avant la fin 2016.

**Au 31 décembre 2016**, 1 593 dossiers ont été engagés sur le type d'opérations 4.1.1 pour un montant total de 62 965 511 € d'aides publiques dont 33 185 197 € de FEADER. Sur ces 1 593 dossiers, 1 287 sont rattachés au domaine prioritaire 2A, ce qui représente 50 372 161 € de dépenses publiques totales, dont 26 518 077 € de FEADER. Concernant les paiements, au 31 décembre 2016, 9 782 195 € de dépenses publiques totales avaient été versés aux bénéficiaires, dont 1 585 492 € concernant des dossiers soldés.

Pour 2017, le nombre d'appels à projets envisagé est identique à 2016, soit deux appels à projets pour la modernisation des exploitations agricoles et un appel à projet spécifique aux investissements en biosécurité dans les élevages avicoles et cunicoles. **04.01.02 : investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé**

Ce type d'opérations vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail des filières végétales, ceci par la modernisation des équipements, le développement d'une démarche agroécologique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires.

Conformément aux orientations définies pour la programmation, deux appels à projets pour le volet régional ont été publiés en 2016. Un second appel à projets pour le volet « Serres horticoles et maraîchères » ouvert fin 2015 a été clos début 2016, ainsi qu'un appel à projets consacré à la plantation de vergers.

Avec 377 dossiers déposés, cette deuxième année de mise en œuvre pour la mesure 4.1.2 est marquée par une hausse significative du nombre de demandes : multiplication par un facteur proche de 3 par rapport à 2015. Toutes les filières végétales sont représentées. Ces

résultats témoignent d'une bonne diffusion et appropriation du dispositif en Pays de la Loire. Sur les 377 dossiers reçus, 284 ont été sélectionnés.

**Au 31 décembre 2016**, 306 dossiers ont été engagés pour un montant total de 6 424 574 € d'aides publiques dont 3 284 266 € de FEADER. Sur ces 306 dossiers, 222 sont rattachés au domaine prioritaire 2A, ce qui représente 5 579 837 € de dépenses publiques totales, dont 2 874 763 € de FEADER. Concernant les paiements, au 31 décembre 2016, 242 790 € de dépenses publiques totales avaient été versés aux bénéficiaires, dont 2 770 € concernant des dossiers soldés. Les dossiers classés en domaine prioritaire 2A concernent des projets très divers : matériels spécifiques aux filières améliorant les conditions de travail et la performance globale (outils d'aide à la décision...), ainsi que des équipements améliorant la performance environnementale des exploitations (techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires, optimisation de la fertilisation...).

La dynamique engagée depuis deux ans va probablement se poursuivre en 2017, notamment avec le déploiement du programme Ecophyto 2 incitant les exploitations à entreprendre des mesures alternatives aux traitements phytosanitaires.

### Domaine prioritaire 2B

La sous-mesure 06.01 contribue directement au DP 2B qui vise à faciliter l'entrée d'exploitations agricoles suffisamment qualifiées dans le secteur de l'agriculture, en particulier le renouvellement des générations.

#### - **06.01 : Aide au démarrage d'entreprise pour les jeunes agriculteurs**

Cette sous-mesure a pour objectif d'accompagner la création et la transmission des exploitations agricoles.

En 2016, 505 projets d'installation ont été soutenus pour une dépense publique totale de 7,4 M€ dont 5,9 M€ FEADER.

Ce chiffre est stable par rapport au nombre annuel de projets aidés depuis 2010. La majeure partie des installations se font sous forme sociétaire (principalement GAEC) dans les secteurs de l'élevage (production majoritaire : lait).

**Au 31 décembre 2016**, 1 459 dossiers d'aide à l'installation ont été engagés pour un montant total de 22 092 723 € d'aides publiques dont 17 140 286 € de FEADER. Concernant les paiements, 12 951 531 € de dépenses publiques totales avaient été versés aux bénéficiaires.

Suite à la modification du cadre national revalorisant la DJA (montant de base et nouvelle modulation nationale en fonction du coût de reprise/modernisation) en contrepartie de la suppression des prêts bonifiés, les travaux de révision de la DJA ligérienne menés en concertation avec la profession, et après consultation en Comité régional de suivi, ont conduit à :

- maintenir les montants de base afin d'agir sur les modulations répondant aux enjeux de l'agriculture régionale,
- doubler, de ce fait, le taux de la modulation en faveur des projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi (80% en 2017),
- rendre plus attractive la modulation en faveur des projets agro-écologiques,
- une valorisation modérée de la nouvelle modulation "coût de reprise/modernisation" selon 2 fourchettes de montants d'investissements afin de ne pas encourager la surestimation des coûts d'installation,
- porter les plafonds de la dotation jeunes agriculteur à 33 000 € en zone de plaine (contre 18 000 €) et 40 000 € en zone défavorisée (contre 20 000 €).

Ces ajustements ont été validés par la décision de la Commission européenne du 6 février 2017 avec application pour les dossiers déposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Domaine prioritaire 3A

Trois types d'opérations contribuent directement au DP 3A qui vise l'amélioration de la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire.

#### - **04.02.01 : Aides à l'investissement en faveur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires**

Ce type d'opérations vise à améliorer la viabilité et la résilience des entreprises de conditionnement, stockage et transformation de produits agricoles, en soutenant les investissements permettant de renforcer les performances économiques, sociales et environnementales de ces entreprises.

Ces investissements facilitent le développement de nouveaux marchés rémunérateurs et la création de valeur ajoutée régionale. Ils peuvent favoriser la différenciation par la qualité, par l'innovation et par des démarches de développement durable. Ils peuvent enfin favoriser le développement économique du territoire (nouveaux débouchés, meilleure valorisation, création d'emplois) ou privilégier des process respectueux de l'environnement, au-delà des exigences réglementaires.

En 2016, 23 dossiers ont été présentés en comité de programmation pour un total d'investissements éligibles de 32 180 942 €. Ces 23 dossiers représentent 5 356 223 € de FEADER. Ces investissements devraient permettre la création de 176 emplois dans la région des Pays de la Loire.

**Au 31 décembre 2016**, 12 dossiers ont été engagés pour un montant total de 5 151 509 € d'aides publiques dont 2 843 411€ de FEADER. Concernant les paiements, au 31 décembre 2016, 1 254 940 € de dépenses publiques totales avaient été versés aux bénéficiaires, dont 886 057 € concernant deux dossiers soldés.

L'année 2017 devrait permettre l'instruction des 37 dossiers de demande en stock et le paiement des premiers dossiers hors transition.

#### - **04.02.02 : Aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles à la ferme**

Ce type d'opérations vise à accroître la viabilité et la pérennité des exploitations agricoles, tout en favorisant une augmentation de la valeur ajoutée de leur production, en fonction de stratégies locales et d'enjeux de territoires. Il vise également à assurer le maintien de l'activité agricole et la diversité des productions sur l'ensemble des zones rurales.

En 2015, aucun dossier complet n'avait été présenté, les documents de demande n'ayant été finalisés qu'en 2016. En 2016, les contacts avec les porteurs de projet ont été nombreux pour les services instructeurs. Par ailleurs, le dispositif a été rendu plus lisible par un travail d'harmonisation des règles entre les financeurs (Départements) et par l'élaboration d'une nouvelle grille de sélection. Certaines règles restent toutefois spécifiques selon les Départements.

Un dossier a été présenté en comité de programmation en 2016, pour une dépense publique totale de 4 365 €, dont 2 313 € de FEADER mais il n'avait pas fait l'objet d'un engagement juridique au 31 décembre 2016.

Aussi, **au 31 décembre 2016**, seuls les 4 dossiers de la transition ont été engagés pour un montant total de 75 237 € d'aides publiques dont 39 155 € de FEADER. Concernant les

paiements, au 31 décembre 2016, 61 987 € de dépenses publiques totales avaient été versés aux bénéficiaires, dont 26 623 € concernant les deux dossiers soldés.

En 2017, 4 Départements sur 5 cofinanceront le dispositif. Dans le Département ne finançant pas la mesure, un travail d'ingénierie en cours permettra de mobiliser des aides d'autres collectivités territoriales.

#### - **16.01 : Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI)**

Ce type d'opérations vise à soutenir des formes d'innovation issues de processus contribuant à améliorer collectivement les impacts des systèmes d'exploitation sur l'environnement tout en préservant ou améliorant leurs performances économiques. Il n'était pas ouvert au titre de la transition 2014.

L'appel à projets inter régional Pays de la Loire/Bretagne lancé en juillet 2015 a permis de sélectionner 4 projets (2 soutenus dans le cadre du PDR des Pays de la Loire et 2 soutenus dans le cadre du PDR de Bretagne). Les projets ont démarré pour une durée de 4 ans. L'année 2016 a été consacrée à une réflexion stratégique sur les orientations à prendre pour la constitution de nouveaux groupes opérationnels du PEI.

**Au 31 décembre 2016**, 26 dossiers individuels découlant des 2 projets sélectionnés ont été engagés pour un montant total de 1 681 795 € d'aides publiques dont 561 755 € de FEADER. Aucun paiement n'avait été effectué sur ce type d'opérations.

En 2017, la réflexion se poursuivra au sein du comité stratégique PEI afin de définir les axes d'un futur appel à projets. L'objectif est de rester dans une logique de soutien aux métaprojets, structurant à l'échelle du territoire et répondant à une problématique régionale stratégique par une approche ascendante.

#### Priorité 4

De nombreux types d'opérations contribuent directement à la priorité 4 visant à restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture.

#### - **04.04 : Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques**

Le type d'opérations 04.04 vise à soutenir les investissements nécessaires à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux, liés :

- à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité,
- à la lutte contre l'érosion des sols, y compris en zone de déprise agricole,
- à la préservation et l'amélioration des continuités écologiques identifiées par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), des espèces protégées ou menacées et de leurs habitats.

L'année 2016 a été consacrée à l'élaboration des documents types permettant le montage et l'instruction de dossiers de demandes d'aide (formulaire, notices, rapports d'instruction).

A l'occasion du comité de pilotage du PCAE végétal qui s'est tenu le 20 janvier 2017, la mesure 04.04 a fait l'objet d'une présentation afin de mieux faire connaître ce dispositif. La programmation de premiers dossiers est prévue pour 2017. Aussi, seuls les dossiers programmés sur ce type d'opérations au titre de l'année de transition 2014 sont valorisés dans ce RAMO 2017.

- **07.06.01 : Animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

Ce type d'opérations vise à soutenir les actions d'animation mises en œuvre par les porteurs de projets MAEC ou les structures qu'ils désignent pour le faire.

Les premiers dossiers d'animation MAEC pour le maintien des prairies permanentes remarquables financés par le FEADER ont pu être programmés en 2016. Ainsi, **au 31 décembre 2016**, six dossiers ont été engagés pour un montant de 47 700 € de dépense publique totale, dont 25 281 € de FEADER. Aucun paiement n'avait été effectué sur ce type d'opérations.

Par ailleurs, l'animation MAEC des territoires Natura 2000 est financée par le FEDER au titre de l'animation globale des territoires Natura 2000.

- **07.06.02 : Contrats Natura 2000**

Ce type d'opérations permet à des propriétaires de souscrire des contrats de restauration de milieux naturels dans les zones Natura 2000. Il fait l'objet d'un cadrage national fort. Il concerne des investissements non productifs en milieux non-agricoles (non déclarés à la PAC) et en milieux forestiers. Ces contrats Natura 2000 sont complémentaires des mesures agro-environnementales et climatiques qui sont réservées à des agriculteurs.

Le FEADER n'intervient que dans les zones rurales. Dans les zones Natura 2000 situées sur les territoires des communautés d'agglomération ou urbaine, le FEDER peut intervenir.

Huit dossiers ont été présentés en comité de programmation en 2016, mais un seul avait fait l'objet d'un engagement juridique **au 31 décembre 2016**, pour un montant de 107 209 € d'aides publiques dont 56 821 € de FEADER. Aucun paiement n'avait été effectué sur ce type d'opérations.

Pour 2017, une trentaine de dossiers pourraient être programmés. Des critères de priorisation devront être définis et intégrés dans la fiche mesure du programme afin de prendre en compte les dernières évolutions du cadre national.

- **Mesure 10 : Mesures agro-environnementales et climatiques**

Cette mesure vise à maintenir les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement et au climat et à encourager les changements de pratiques. Elle s'adresse aux agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les MAEC sont ouvertes sur certains territoires prioritaires et adaptées aux enjeux locaux. Les aides sont calculées en fonction des surfaces engagées et du niveau d'exigence des cahiers des charges souscrits (compensation de surcoûts et de manques à gagner).

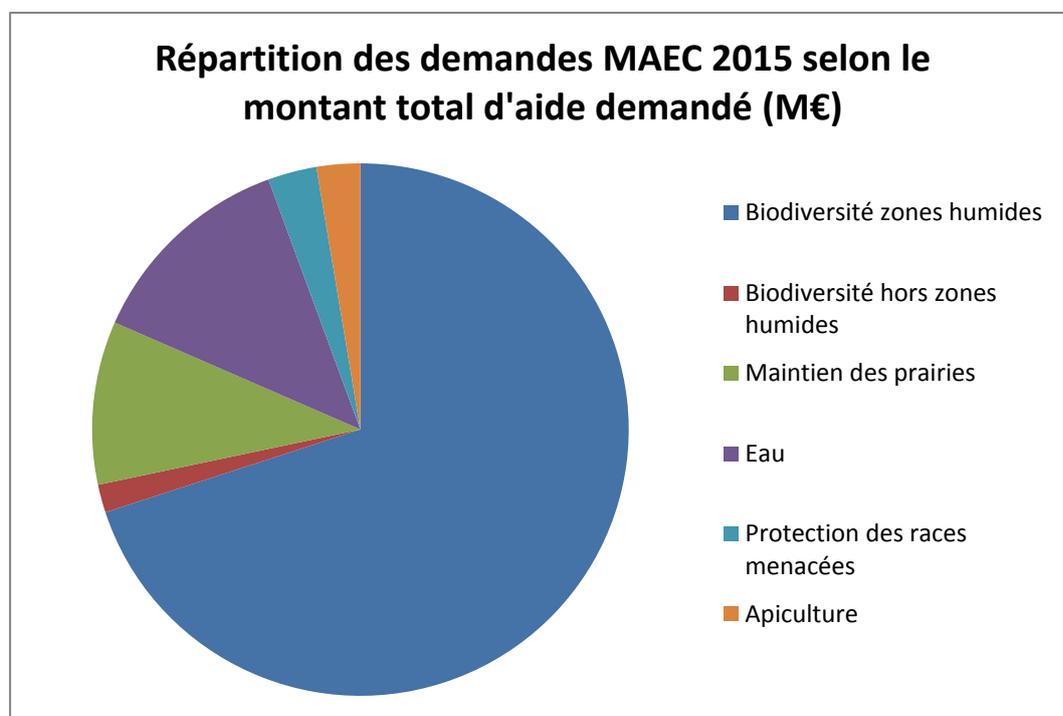
Les MAEC sont mises en œuvre depuis 2015 : sélection annuelle des territoires ouverts à la contractualisation, projets de territoires définissant les mesures ouvertes sur chaque territoire, animation des territoires, demandes des agriculteurs... Cependant, l'instruction des MAEC (et des aides à l'agriculture biologique) est retardée car l'outil informatique qui doit permettre aux services des directions départementales des territoires (et de la mer) n'a pas encore été complètement livré. Aussi, les seuls engagements et paiements réalisés à ce jour sont ceux de la campagne PAC-MAEC 2014. Néanmoins, un bilan informel est présenté ci-après, sur la base d'extractions de la base des demandes déposées par les agriculteurs au 15 juin 2015 et au 15 mai 2016. Ces données sont une base d'information pertinente, même si les phases d'instruction conduiront probablement à réduire un peu les demandes. L'instruction, l'engagement et le paiement des demandes MAEC 2015 sont attendus au cours du troisième trimestre 2017.

**La campagne MAEC 2015** a été orientée vers le renouvellement des contrats des agriculteurs déjà engagés au titre des mesures de la programmation 2007-2013 et dont les contrats arrivaient à échéance, afin de ne pas remettre en cause les dynamiques en place. Dans les grandes zones Natura 2000 de marais, des agriculteurs bénéficient de MAE depuis parfois plus de 15 ans.

Pour 2015, la priorité a été donnée à l'ouverture des nouvelles MAEC à 43 territoires, couvrant environ 15 % du territoire régional :

- 28 territoires au titre de l'enjeu biodiversité : zones Natura 2000 qui étaient déjà ouvertes à la contractualisation sur la période précédente,
- 14 territoires pour l'enjeu eau : aires d'alimentation de captages prioritaires et bassins versants ayant déjà bénéficié de MAE sur la programmation précédente,
- 1 territoire pour l'ouverture de la mesure systèmes herbagers et pastoraux couvrant l'ensemble de la région, afin de soutenir les exploitations ayant maintenu des prairies permanentes de forte diversité biologique, quelle que soit leur localisation.

Le niveau de demande de souscription est élevé car 1 900 agriculteurs ont déposé une demande MAEC au 15 juin 2015. Ces demandes représentent 80 000 hectares et 64 M€ à engager, tous fonds publics confondus, pour des contrats de 5 ans.



**La campagne MAEC 2016** a été engagée dès le mois de juillet 2015 avec la validation par la commission permanente du Conseil régional, le 6 juillet 2015 de l'appel à candidatures pour les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), portant sur l'ensemble des zones d'actions prioritaires régionales, soit 54% du territoire régional, hors ZAP « maintien des prairies permanentes ».

54 dossiers de candidatures de PAEC ont été déposés, incluant tous les territoires déjà ouverts en 2015, dont certains avec des modifications importantes (extensions significatives de périmètre, ouverture à de nouveaux enjeux, ajout de mesures, changement de gouvernance, fusion au sein d'un territoire plus vaste) et 13 nouveaux territoires.

L'analyse des projets déposés a été faite au regard des priorités régionales et des critères d'appréciation prévus dans le règlement de l'appel à candidatures, et des échanges techniques ont eu lieu avec les porteurs de projet.

A l'issue de ces échanges, 52 territoires, incluant les 43 territoires déjà ouverts en 2015, ont été déclarés recevables. Ils représentent environ 23% du territoire régional :

- 14 PAEC pour l'enjeu eau
- 31 PAEC pour l'enjeu biodiversité Natura 2000
  - 15 au titre de l'enjeu Zones Humides (marais et vallée alluviales)
  - 16 au titre d'enjeux principalement hors Zone Humide : Bocage (10), zones de plaine (2), autres (4)
- 6 PAEC pour des enjeux mixtes : eau et biodiversité (bocage principalement),
- 1 PAEC pour l'enjeu MPPR.

L'ouverture des territoires a cependant été échelonnée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, au vu des incertitudes budgétaires.

Les projets agro-environnementaux et climatiques ont été classés par niveau de priorité, en tenant compte notamment :

- de l'antériorité des territoires, qui garantit la possibilité de renouveler des engagements pertinents arrivant à échéance, et permet de capitaliser sur les dynamiques existantes,
- des enjeux environnementaux des territoires qui conditionnent les financements des partenaires : enjeu eau concrétisé par un contrat territorial avec l'Agence de l'eau ou enjeu biodiversité en zone Natura 2000 avec des financements de l'Etat.

Cette analyse a conduit à valider dans un premier temps :

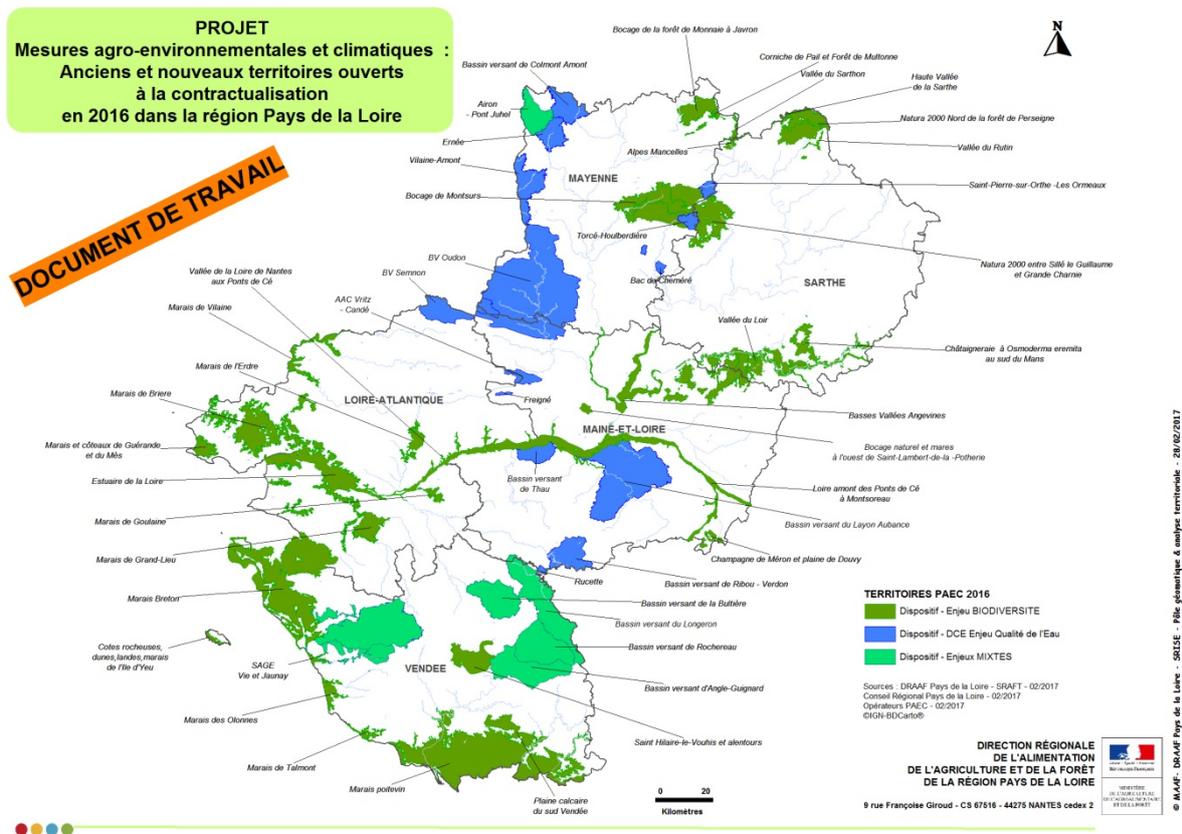
- la reconduction des territoires 2015 prioritaires : 28 territoires Biodiversité et 14 territoires Eau (Liste 1),
- les nouveaux territoires 2016 prioritaires : 2 territoires pour l'enjeu biodiversité Natura 2000, ainsi que 6 nouveaux territoires et une extension pour l'enjeu eau.

Les autres territoires et extensions de territoires ont fait l'objet d'une validation ultérieure, une fois acquis le cofinancement national (en l'occurrence, cofinancement de la Région).

La maquette budgétaire 2016 a également été sécurisée en indiquant aux territoires une enveloppe maximum de contractualisation MAEC par territoire (70% ou 80% des besoins identifiés selon l'antériorité des territoires). Cette limite a permis d'inciter les territoires à mettre en place des critères de priorité permettant de cibler les MAEC sur les surfaces ou les exploitations les plus pertinents par rapport aux enjeux agro-environnementaux.

Finalement, les demandes effectivement déposées par les agriculteurs sont en retrait par rapport aux prévisions des animateurs de territoires. L'ensemble des demandes éligibles déposées devraient pouvoir être engagées. En effet, les besoins financiers estimés à près de 50 M€ devraient être de 25 M€ pour l'ensemble des territoires, montant plus conforme à une année MAEC « de croisière ».

## Carte des territoires retenus pour 2016 :

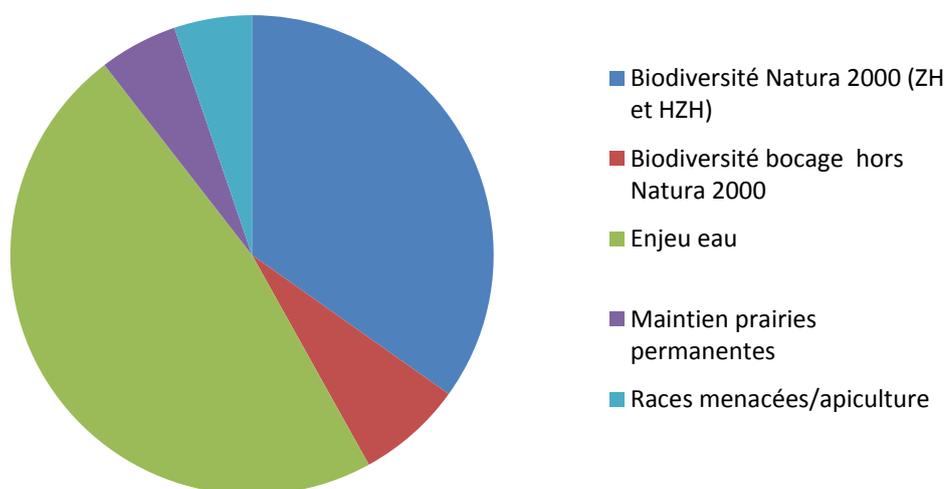


1 900 agriculteurs ont déposé une demande MAEC au titre de la campagne 2016, soit quasiment le même nombre qu'en 2015. Les surfaces concernées par ces demandes sont cependant bien moindres qu'en 2015 : environ 28 000 hectares (contre 80 000 ha en 2015) pour environ 25 M€ à engager, tous fonds publics confondus, pour des contrats de 5 ans.

En effet, la typologie des demandes 2016 est très différente de celle de 2015 :

- les demandes concernent davantage les territoires à enjeu eau, en particulier les nouveaux territoires ouverts en 2016,
- 2015 était une très grosse année de renouvellement dans les zones humides Natura 2000 (plus de 50 000 ha), alors qu'en 2016 les demandes ont porté sur des compléments de surface (y compris par des agriculteurs ayant pu demander des MAEC en 2015, par exemple en cas de fin d'engagement MAET en 2016),
- les mesures systèmes sont dorénavant ouvertes dans les territoires à enjeu eau et dans les territoires à enjeu biodiversité – bocage.

### Répartition des demandes MAEC 2016 selon le montant total d'aide demandé (M€)



#### Prévisions pour 2017 :

Lors de la Commission régionale pour l'agro-environnement et le climat (CRAEC) du 1er juillet 2016, le besoin de stabiliser le dispositif en 2017 a été partagé avec les différents acteurs. En conséquence, l'appel à candidatures validé le 30 septembre 2016, a limité aux seuls territoires ouverts en 2016 la possibilité de déposer un projet pour la campagne 2017, les ajustements des projets existants devant être limités aux obligations d'évolution liées au cadre national ou régional.

Sur les 52 territoires ouverts en 2016, 51 ont redéposé un projet pour 2017. Tous les projets répondaient aux conditions de stabilité fixées dans l'appel à candidatures et ont été ouverts pour la campagne 2017, en stricte continuité par rapport à la campagne 2016.

#### - **Mesure 11 : Agriculture biologique**

La mesure 11 vise à encourager les agriculteurs à adopter les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique ou à maintenir de telles pratiques, à travers deux types d'opérations : conversion à l'agriculture biologique (CAB) et maintien en agriculture biologique (MAB).

2400 agriculteurs avaient déposé une demande d'aide en 2015 : 930 au titre de la CAB et 1 470 au titre du MAB. Ces demandes représentaient 33 200 hectares pour la CAB dont 11 000 ha engagés par des primo-accédants et 75 000 hectares pour le MAB pour 48 M€ à engager au total, tous fonds publics confondus.

La croissance de l'agriculture biologique, répartie nettement en 2015, s'est encore accentuée en 2016 avec une dynamique de conversion sans précédent. Au titre de la campagne 2016, les demandes déposées concerneraient 430 primo-accédants au titre de la CAB et 230 primo-accédants au titre du MAB. Ces demandes représenteraient ainsi 28 000 ha pour la CAB et environ 9000 hectares pour le MAB pour 28 M€ à engager, tous fonds publics confondus.

Néanmoins, aucune programmation n'a été effectuée à fin 2016 au titre des campagnes 2015 et 2016 : les demandes ont été déposées par les demandeurs avant le 15 juin 2015 et le 15 mai 2016, mais l'instruction des dossiers a été bloquée pour les mêmes raisons que pour les MAEC.

La dynamique de conversion devrait se poursuivre en 2017 où 15 000 ha de nouvelles surfaces en conversion sont attendues. Ce constat, favorable au développement de l'agriculture biologique, impacte fortement les prévisions budgétaires liées au financement de cette mesure concernant les crédits FEADER et nationaux. Pour rappel, l'objectif de nouvelles surfaces en conversion fixé dans le cadre de la programmation 2015-2020 était de l'ordre de 30 000 ha. Cette mesure a eu un réel effet incitatif même si ce n'est certainement pas le seul facteur de développement (croissance du marché, structuration des filières...). A l'issue des campagnes 2015 et 2016, le solde de crédits FEADER disponible devrait être insuffisant pour couvrir les besoins de la campagne 2017 et il n'y aura plus de FEADER pour les campagnes 2018 à 2020.

- **13.02 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles (indemnités compensatoires de handicap naturel)**

Ce type d'opérations consiste à verser annuellement dans les zones défavorisées de la région des aides aux exploitations d'élevage qui pratiquent un pâturage adapté.

Les Pays de la Loire comptent deux zones identifiées comme des zones défavorisées simples :

- le Marais Poitevin au sud de la Vendée, agrosystème unique composé de différentes sous-unités (marais mouillés, marais desséchés, terres hautes, etc), marqué par une profonde transformation au cours des dernières décennies, se traduisant par un important recul des surfaces en herbe au profit des cultures de céréales et d'oléagineux, moins favorables à la biodiversité et à la qualité des paysages ;
- le Baugeois, au nord-est du Maine et Loire et au sud de la Sarthe, vaste plateau de calcaire et de grès, largement boisé et bocager, à l'habitat dispersé.

Pour ces deux territoires ruraux, l'enjeu principal est le maintien des prairies entretenues par un élevage extensif. L'ICHN est une aide surfacique accordée annuellement aux agriculteurs exerçant une activité dans les zones précitées.

Les zones éligibles à l'ICHN sont identiques à celles de la programmation précédente. Les conditions de mise en œuvre sont celles du cadre national. Le choix régional des plages de chargement éligibles et des taux de réduction applicables au montant additionnel de l'aide a fait l'objet d'une consultation écrite conduite par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en avril 2015. Une révision du zonage est prévue pour mise en œuvre à compter de la campagne 2018.

Bilan de la campagne 2015 :

Le nombre de bénéficiaires de l'ICHN en 2015 est en légère progression: 359 au lieu de 323 en 2014. Les montants versés, hors complément du marais Poitevin, ont quasiment doublé, en application des nouvelles règles nationales : près de 2,4 M€ (1,8 M€ de FEADER) ont été payés au titre de l'ICHN 2015 (1,15 M€ pour l'ICHN 2014 hors complément).

L'essentiel des bénéficiaires sont sur la zone du marais poitevin : 70% des demandeurs et 75% des paiements (hors complément marais Poitevin qui n'a pas été engagé au titre de la campagne 2015). Ceci s'explique par l'ampleur de la zone du sud Vendée et la forte proportion d'élevages extensifs dans ce secteur.

En cumulé, sur les campagnes 2014 et 2015, les engagements représentaient donc à fin 2016, 3 764 485 € d'aides publiques, dont 2 823 363 € de FEADER et les paiements sont du même montant.

Aucune programmation n'a pu être effectuée au titre de la campagne 2016, avant le 31 décembre 2016. Les demandes ont été déposées par les demandeurs avant le 15 mai 2016, mais l'instruction des dossiers est retardée par les travaux sur la révision des surfaces

agricoles éligibles aux aides de la PAC. Les engagements et les paiements 2016 sont envisagés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017.

#### Domaine prioritaire 5A

Deux types d'opérations du PDRR contribuent directement au DP 5A qui vise l'utilisation efficace de l'eau par le secteur agricole.

##### - **04.01.02 : Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé**

Parmi les 284 dossiers sélectionnés en 2016 dans le cadre du type d'opérations 4.1.2, aucun n'est rattaché au domaine prioritaire 5A. En effet, les investissements en matière d'économie d'eau représentent une part minoritaire des montants d'investissements présentés. Les projets concernés par ces investissements sont donc classés dans d'autres domaines prioritaires. Aussi, seuls les dossiers programmés en 2014 et 2015 sur le domaine prioritaire 5A sont valorisés dans ce RAMO 2017. Ils représentent 59 331 € de dépense publique totale, dont 29 365 € de FEADER. Deux d'entre eux étaient soldés au 31 décembre 2016, pour une dépense publique totale de 15 016 €, dont 5 878 € de FEADER.

##### - **04.03.01 : Investissements d'hydraulique agricole**

Ce type d'opérations a pour objectif de soutenir des projets de réserves de substitution au prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole.

La fiche mesure du PDRR s'inscrit dans la logique du « plan national d'adaptation du monde agricole au changement climatique » partagé par les acteurs agricoles et environnementaux :

- projet de territoire collectif, à l'échelle d'un bassin versant et discuté avec les instances des SAGE,
- stockage de l'eau issue de prélèvements hivernaux, permettant de répondre aux problèmes de conflits d'usage,
- remplacement de prélèvements existants (pas de financement de nouveaux prélèvements),
- sécurisation de la ressource accompagnée d'une économie sur les volumes d'irrigation.

Elle intègre également la possibilité d'utilisation d'eaux recyclées.

Les critères de sélection ont été présentés aux membres du comité régional de suivi du 10 juin 2016 et le règlement d'intervention régional 2015-2020 a été adopté en commission permanente du Conseil régional le 8 juillet 2016.

Trois dossiers ont été reçus par les services instructeurs mais aucun n'a été programmé.

#### Domaine prioritaire 5B

##### - **04.01.01 : Investissements dans les bâtiments d'élevage**

Ce type d'opérations vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail des filières bovin, ovin, caprin, équin, porcine, avicole et cunicole; ceci

par la modernisation des bâtiments, le développement d'une démarche agroécologique, l'amélioration de la performance énergétique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires.

**Au 31 décembre 2016**, 1 593 dossiers ont été engagés sur le type d'opérations 4.1.1 pour un montant total de 62 965 511 € d'aides publiques dont 33 185 197 € de FEADER. Sur ces 1 593 dossiers, 306 sont rattachés au domaine prioritaire 5B, ce qui représente 12 593 350 € de dépenses publiques totales, dont 6 667 220 € de FEADER. Concernant les paiements, au 31 décembre 2016, 2 571 393 € de dépenses publiques totales avaient été versés aux bénéficiaires, dont 466 656 € concernant des dossiers soldés.

- **04.01.02 : investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé**

Ce type d'opérations vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail des filières végétales, ceci par la modernisation des équipements, le développement d'une démarche agroécologique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires.

**Au 31 décembre 2016**, 306 dossiers ont été engagés pour un montant total de 6 424 574 € d'aides publiques dont 3 284 266 € de FEADER. Sur ces 306 dossiers, 75 sont rattachés au domaine prioritaire 5B ce qui représente 785 406 € de dépenses publiques totales, dont 380 139 € de FEADER. Concernant les paiements, au 31 décembre 2016, 394 078 € de dépenses publiques totales avaient été versés aux bénéficiaires, dont 190 522 € concernant des dossiers soldés. Les dossiers classés en domaine prioritaire 5B concernent des projets de construction ou de rénovation de serres équipées de systèmes économes en énergie : écrans thermiques, systèmes de régulation notamment.

Compte tenu du succès de cette mesure, des priorités seront définies pour la suite de la programmation. La poursuite des aides concernant les investissements dans les serres est soulevée.

Domaine prioritaire 5C

Deux types d'opérations du PDRR contribuent directement au DP 5C qui vise à faciliter l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

- **04.03.02 : Desserte forestière**

Ce type d'opérations vise à aider à la création de places de retournement de dépôt empierrées, permettant de stocker des bois dans de bonnes conditions et de broyer sur place des plaquettes. Il va permettre de répondre à une demande croissante en bois d'œuvre et en bois énergie pour satisfaire les besoins locaux. Ces investissements facilitent la mobilisation des bois en diminuant les distances de débardage tout en améliorant la protection des sols forestiers.

10 dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant de 54 152 € de dépenses publiques totales. Ces dossiers représentent en tout 23 places de dépôt et de retournement, localisées majoritairement en Mayenne. Ces places permettront la mobilisation de 44 035 m<sup>3</sup> au cours des 10 années à venir. Le montant moyen d'aide (FEADER et cofinancement du ministère en charge de la forêt) est inférieur à 2€/m<sup>3</sup> à mobiliser. Au 31 décembre 2016, les engagements atteignaient, sur ce type d'opérations, 231 104 € de dépenses publiques

totales, soit 122 485 € de FEADER. Les paiements atteignent, quant à eux, 124 774 € en dépenses publiques totales, dont 81 643 pour les dossiers soldés.

- **06.04 : Modernisation des entreprises de première transformation du bois**

Ce type d'opérations vise à encourager la production de sciages, favoriser les gains de productivité et améliorer la qualité des produits et des services dans les petites entreprises impliquées dans la première transformation du bois en zone rurale. Il n'existait pas de dispositif équivalent sur le programme 2007-2013.

Au 31 décembre 2016, aucun dossier de demande n'avait été déposé. Des contacts ont été pris avec quelques porteurs de projets potentiels. Un premier dossier devrait être présenté à la programmation dans le courant de l'année 2017.

Par ailleurs, des échanges sont engagés à l'échelle plus globale de la filière bois régionale pour analyser la conjoncture de la filière, la situation financière des entreprises de première transformation du bois et évaluer leurs besoins en termes de financements. Des adaptations de la mesure 06.04 pourront être envisagées dans ce cadre.

Domaine prioritaire 5E

Quatre types d'opérations du programme contribuent directement au DP 5E qui vise la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

- **08.02 : Mise en place de systèmes agro-forestiers**

Ce type d'opérations consiste à soutenir la plantation d'arbres espacés sur des parcelles agricoles. Ce système de culture sous des arbres a une haute valeur écologique et sociale résultant de la combinaison d'une production agricole et de production de bois et d'autres produits forestiers.

Les coûts admissibles comprennent les études préparatoires, la préparation du terrain, l'achat et l'installation des plants d'arbres et leur entretien au cours de la première année uniquement. L'implantation de plusieurs essences est obligatoire.

Les critères de sélection ont été présentés aux membres du comité régional de suivi du 10 juin 2016. 20 dossiers ont été présentés en comité de programmation en 2016 pour un montant de 128 952 € de dépenses publiques totales dont 103 181 € de FEADER. **Au 31 décembre 2016**, seuls 3 dossiers avaient fait l'objet d'un engagement juridique, ce qui représente 29 296 € de dépenses publiques totales, dont 21 972 € de FEADER. Aucun dossier n'avait fait l'objet d'un paiement.

- **08.05.01 : Plans simples de gestion volontaires**

Ce type d'opérations est un dispositif incitatif à l'élaboration de plans simples de gestion volontaires pour les propriétés forestières de faible taille (entre 10 à 25 hectares) qui ne sont pas soumises à cette obligation. Ces plans simples de gestion volontaires sont des outils essentiels pour la gestion durable des forêts. Ils incluent un programme d'interventions (coupes et travaux sylvicoles) pour une période de 10 à 20 ans. Ils contribuent à une meilleure connaissance et appropriation par les propriétaires forestiers de la biodiversité forestière, via l'étude de biodiversité potentielle qui les accompagne.

Les critères de sélection ont été présentés aux membres du comité régional de suivi du 10 juin 2016.

Au vu des faibles montants unitaires et de la difficulté à établir des coûts simplifiés sur cette mesure, aucune programmation de dossier n'a été effectuée à ce jour.

- **08.05.02 : Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques**

Ce type d'opérations consiste à aider au reboisement des peuplements pauvres (produisant un faible volume de bois) ou peu adaptés aux changements climatiques à venir. Le reboisement est une méthode rapide et efficace pour accélérer l'adaptation des forêts aux changements climatiques, tout en améliorant leur capacité de production et de stockage du carbone. L'aide requiert la réalisation d'un diagnostic préalable réalisé par un forestier qualifié.

14 dossiers ont été engagés en 2016 pour un montant d'aides publiques totales de 158 682 € dont 119 019€ de FEADER. La surface totale à reboiser est de 105,31 hectares avec un montant moyen d'aide par hectare de 1 507 € (FEADER et cofinancement du ministère en charge de la forêt). Une partie des surfaces à reboiser est consacrée à la biodiversité : espaces non reboisés (zones humides, zones rocheuses, maintien d'anciennes bandes boisées...), espaces reboisés avec d'autres essences que l'essence principale, repousses naturelles de taillis...

**Au 31 décembre 2016**, les engagements atteignaient 334 614 € de dépenses publiques totales, soit 250 961 € de FEADER. Aucun dossier n'avait fait l'objet d'un paiement.

- **16.08 : Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier**

Ce type d'opérations vise à soutenir les projets et l'animation des stratégies locales de développement de la filière forêt-bois sur un territoire, dans les phases d'émergence, de mise en œuvre et d'animation.

Il s'agit d'un soutien à l'élaboration, à l'animation et à la mise en œuvre de démarches stratégiques valorisant la forêt sous une approche intégrée. Cette dernière associe des activités économiques (exploitation, commercialisation, débouchés...) et de services (protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité, accueil du public en forêt...) et débouche sur un programme d'actions d'au moins 3 ans. Cette mesure était déjà mise en œuvre en 2007-2013 mais n'a pas fait l'objet de programmation au titre de la période de transition.

Les critères de sélection ont été présentés aux membres du comité régional de suivi du 10 juin 2016.

Aucune programmation de dossier n'a été effectuée à ce jour. Un dossier est en cours d'instruction et devrait pouvoir être présenté en comité de programmation courant 2017.

Domaine prioritaire 6B :

Dans le PDRR Pays de la Loire, le domaine prioritaire 6B qui vise à promouvoir le développement local dans les zones rurales est intégralement couvert par la mesure 19 Leader et la mise en œuvre de la politique de développement local dans les zones rurales ne se fait qu'à travers Leader. En effet, en tant qu'outil de développement territorial intégré au niveau local, Leader contribue directement au développement territorial équilibré des zones rurales et périurbaines, qui est l'un des objectifs globaux de la politique de développement rural.

Après la phase de sélection et la stabilisation des documents cadres pour la mise en œuvre du conventionnement Leader en 2014 et 2015, l'année 2016 a été consacrée à la poursuite du conventionnement en lien avec l'Agence de Services et de Paiement, l'élaboration des documents types permettant le montage et l'instruction de dossiers de demandes d'aide pour les sous-mesures 19.2 et 19.4 (formulaire, notices, rapports d'instruction), le déploiement de sessions de formation auprès des structures d'animation des groupes d'action local (GAL)

et des services instructeurs au cours de l'été 2016 sur la gestion administrative et financière des dossiers. Concernant l'outil OSIRIS, l'année 2016 a été consacrée au déploiement d'un outil optimal pour la sous-mesure 19.1 (soutien préparatoire aux candidatures Leader), à l'écriture d'un cahier des charges commun à l'ensemble des Autorités de gestion pour les sous-mesures 19.2 et 19.4 et à la mise à disposition par l'ASP d'un outil permettant uniquement l'engagement des crédits pour la sous-mesure 19.2, dans l'attente d'un outil optimal attendu pour la fin du premier semestre 2017. Enfin, malgré l'absence des outils complets, les GAL conventionnés ont été en mesure de procéder à la sélection d'opérations et à la programmation de crédits FEADER suite à la conclusion de l'instruction réglementaire par les services de la Région.

Au 31 décembre 2016, la convention de mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 était signée pour 23 territoires des 28 sélectionnés.

Etat de la programmation au 31/12/2016

### 19.1

Nb dossiers demande d'aide reçus	21
Nb dossiers programmés	19
Montant FEADER programmé	221 395,37 €
Montant FEADER engagé	193 462,87 €
Nb demandes de paiement reçues	14
Montant FEADER payé	15 000 €

Seuls, 177 044 € de dépenses publiques totales, dont 141 635 € de FEADER avaient fait l'objet d'un engagement comptable sur Osiris au 31 décembre 2016.

Le faible niveau de paiement en 2016 est imputable à la mise à disposition tardive de l'outil OSIRIS et au délai nécessaire au rattrapage des dossiers dans cet outil.

### 19.2 et 19.4

Nb dossiers demande d'aide reçus	232
Nb dossiers programmés	87
Montants programmés	2 231 710,46 €
Taux de programmation	5%

Au 31/12/2016, aucun engagement de dossier n'est comptabilisé du fait de l'indisponibilité des outils permettant l'engagement et le paiement des crédits FEADER.

La perspective de mise à disposition de l'outil d'engagement et de paiement, et de finalisation du conventionnement au 1<sup>e</sup> semestre 2017 se traduiront par une montée en puissance des dépôts de demande d'aide, des montants engagés et permettront les premiers paiements sur la mesure 19.

Par ailleurs, les mesures 1 et 2, relatives à la formation et aux conseils en faveur des acteurs des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire, étant des mesures horizontales, les

dossiers qui en relèvent sont programmés sur le domaine prioritaire correspondant à la thématique de la formation ou du conseil apporté.

- **01.01.01: Formation professionnelle et acquisition de compétences**

Ce type d'opération vise à soutenir l'offre de formation professionnelle continue des acteurs des secteurs agricole et forestier, afin de les accompagner dans l'exercice de leurs métiers, d'assurer la mise à jour de leurs connaissances, tant au regard des évolutions économiques que scientifiques et techniques et, plus particulièrement, de les sensibiliser aux problématiques de gestion durable des ressources, de changement climatique, d'environnement, de transition énergétique, d'intégration amont-aval de la chaîne alimentaire, en tenant compte des facteurs de la production, de la transformation et de la distribution des produits. Il s'inscrit également en réponse à la nécessité de mise en œuvre d'une démarche de progrès par les bénéficiaires des aides aux investissements dans les bâtiments d'élevage (04.01.01) et aux investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé (04.01.02).

Les 4 dossiers reçus au cours de l'appel à projets lancé en 2015 ont fait l'objet d'un engagement juridique en 2016, pour un montant d'aides publiques totales de 279 525 €, dont 223 620 € de FEADER. Ces derniers prévoient la réalisation de 1 242 jours de formation par 418 stagiaires (toutes filières confondues), dont 270 relèveraient du dispositif PCAE.

Un deuxième appel à projets a été lancé au second semestre 2016. Deux dossiers de candidatures ont été reçus. Ils seront présentés en comité de programmation en 2017.

Un nouvel appel à projets sera par ailleurs ouvert au second semestre 2017. L'année 2017 devrait également permettre le paiement des premiers dossiers.

- **01.01.02 : actions de démonstration et d'information**

Ce type d'opération vise à soutenir la diffusion et le transfert de connaissances dans les secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole en lien avec les travaux de la recherche et de l'expérimentation scientifique et technique et plus particulièrement de sensibiliser les acteurs concernés aux problématiques de performance globale, de résilience, de préservation de l'environnement et de transition énergétique.

Un premier appel à projet devrait être ouvert au cours du second semestre 2017.

- **02.01 : Services de conseil**

Des réflexions sont en cours au niveau régional sur la mise en œuvre de ce type d'opérations.

**D. Informations clés sur l'atteinte des cibles du cadre de performance basées sur le tableau F**

Priorité 2 :

Au regard de l'état d'avancement des types d'opérations qui s'inscrivent dans cette priorité, les cibles financières et physiques devraient être atteintes à la fin de l'année 2018. En effet, 28% de la cible financière qui s'établit à 30 015 804 € de dépenses publiques totales soldés à fin 2018 étaient atteints au 31 décembre 2016. Or, cette valeur n'intègre que des dossiers engagés au cours de l'année de transition 2014 car jusqu'à fin 2016, le déploiement des outils Osiris ne permettait pas le versement du solde des dossiers 2015-2020. Si l'on regarde

l'intégralité des paiements réalisés, ce sont 55% de la cible qui étaient déjà atteints au 31 décembre 2016. Ainsi, sur les 78 millions € engagés sur la priorité 2 au 31 décembre 2016, il est très raisonnable de penser que 30 millions € seront soldés d'ici la fin 2018. Concernant la cible physique 2018, fixée à 1 405 exploitations bénéficiant d'un soutien au titre de cette priorité, elle était atteinte à 45% au 31 décembre 2016, avec 632 dossiers soldés : 528 dossiers d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (6.1) et 104 d'investissements dans les exploitations agricoles (4.1.1 et 4.1.2). Les 773 dossiers restant à solder pour atteindre la cible le seront aisément d'ici la fin de l'année 2018.

### Priorité 3 :

L'atteinte des cibles 2018 fixées pour la priorité 3 peut sembler difficile à première vue mais la réalité de la programmation n'est pas reflétée par les engagements dans l'outil Osiris. En effet, la programmation des dossiers d'investissements en faveur des industries agro-alimentaires en particulier a été conséquente sur l'année 2016 mais les engagements comptables n'ont pas pu être réalisés du fait du déploiement de l'outil qui était en cours. Ainsi, si l'on raisonne en termes de programmation, ce sont 13 917 679 € de dépenses publiques totales qu'il faut considérer, alors que seuls 6 908 541 € sont comptabilisés au titre de la priorité 3 dans le tableau A « dépenses publiques totales engagées par mesure et par domaine prioritaire (DP) ». De la même façon, en termes physiques, si seulement 16 opérations relevant de la sous-mesure 0402 sont comptabilisées en termes d'engagement, ce sont en réalité 28 opérations qui ont été programmées.

### Priorité 4 :

Du fait du retard dans l'instruction et le paiement des aides surfaciques du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC des campagnes 2015 et 2016, seules les données relatives aux MAEC 2014 et ICHN 2014 et 2015 apparaissent dans le tableau F. A la fin de l'année 2018, les campagnes 2015, 2016 et 2017 pourront être comptabilisées pour les mesures 10, 11 et 13, ce qui permettra l'atteinte des cibles intermédiaires.

### Priorité 5 :

Là encore, les données saisies dans le tableau F concernant la priorité 5 pourraient laisser présager des difficultés à atteindre les cibles fixées pour 2018. Cependant, même si les réalisations financières permettaient d'atteindre seulement 4% de la cible 2018 à la fin de l'année 2016, la réalité des engagements s'établissait à plus de 14 millions € sur cette priorité. S'agissant des surfaces concernées par des projets en faveur de la séquestration du carbone, la cible à atteindre en 2018 est de 832 ha. Au 31 décembre 2016, les dossiers programmés au titre des types d'opérations 8.2-Mise en place de systèmes agro-forestiers et 8.5.2-Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques représentaient une surface de 407 ha. Tous ces dossiers n'avaient pas encore fait l'objet d'un engagement comptable sur l'outil mais le rattrapage sera effectué au cours de l'année 2017. Les premiers paiements interviendront également en 2017. En termes de nombre d'opérations d'investissement dans les économies d'énergie réalisées, la cible 2018 était atteinte à 27% au 31 décembre 2016. Alors que 405 opérations étaient engagées fin 2016, il est tout à fait envisageable que 381 d'entre elles soient soldés au 31 décembre 2018.

## Priorité 6 :

La cible de couverture de la population par les GAL est déjà atteinte. En effet, 1 926 358 habitants vivent dans des territoires relevant d'un GAL alors que la cible était fixée à 1 800 000 personnes. En revanche, le nombre de dossiers LEADER ayant fait l'objet d'un engagement comptable ne reflète pas non plus la réalité de la programmation. Ainsi, au 31 décembre 2016, 19 dossiers de soutien préparatoire (19.1) avaient été programmés et 87 dossiers sur les autres types d'opérations de la mesure, pour un montant de dépenses publiques totales de 3 031 467 €.

### **E. Autres éléments sur le programme**

Le tableau B4 n'a pas pu être renseigné car, au moment de la rédaction du programme, les domaines prioritaires avaient été renseignés dans le tableau 11.3 de manière indicative. Les outils informatiques utilisés pour instruire les dossiers concernés ne permettent pas de suivre ces éléments.

De la même façon, dans le tableau C, les données suivantes n'ont pas eu être renseignées, du fait de l'indisponibilité des données :

- dépense publique totale des mesures 4, 6, 10 et 13 réalisée en faveur d'exploitations en agriculture biologique
- déclinaison des données des mesures 4 et 6 par type de filières et taille des exploitations.

Les données manquantes seront intégrées au RAMO 2018.

## **2. Mise en œuvre du plan d'évaluation**

### **A. Description des modifications apportées au plan d'évaluation et explication**

Au 31 décembre 2016, la Région des Pays de la Loire n'a pas apporté de modifications au plan d'évaluation initial intégré au Programme de développement rural régional.

### **B. Description des actions d'évaluation mises en œuvre**

Le Programme de développement rural régional comprend, conformément aux textes en vigueur, le plan des évaluations envisagées sur la période de programmation.

Une évaluation portera au moins une fois pendant la période de programmation sur la manière dont le soutien apporté par le FEADER a contribué à la réalisation des objectifs pour chaque priorité. Des évaluations transversales permettront aussi d'analyser la prise en compte et les résultats du programme en matière d'innovation, d'environnement et d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Des évaluations liées à la mise en œuvre du programme sont également prévues notamment sur les processus de gestion.

Par ailleurs, deux évaluations transversales plurifonds ont été planifiées autour des sujets du développement territorial et de l'emploi.

Si des besoins nouveaux apparaissent en cours de programmation, des évaluations ad hoc et des études pourront être menées par l'autorité de gestion.

Au plus tard le 31 décembre 2022, l'autorité de gestion soumettra à la Commission européenne un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation.

La rédaction du cahier des charges de la première évaluation transversale plurifonds a débuté au deuxième semestre 2016. Cette étude commune au FEDER et au FEADER vise à évaluer la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, soutenue par les fonds européens, dans la région des Pays de la Loire. En effet, afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des fonds européens avec les autres sources de financements (nationales, régionales, infrarégionales) sur la période de programmation 2014-2020, la Région a engagé une démarche intégrée du développement territorial. Elle a ainsi lancé, en 2014, un double appel à candidatures à destination des territoires de contractualisation : l'un visait les communautés d'agglomération et urbaines qui peuvent mobiliser du FEDER à travers un « investissement territorial intégré », l'autre les territoires ruraux et périurbains éligibles à la démarche Leader financée par le FEADER. Pour répondre à ces appels à candidatures, les territoires ont dû élaborer une stratégie globale de développement ciblée sur deux piliers : la transition énergétique et l'environnement, d'une part et la solidarité territoriale, d'autre part.

Cette évaluation doit permettre à l'autorité de gestion de disposer d'une analyse sur la pertinence et la cohérence de l'approche territoriale répondant aux questions suivantes :

- dans quelle mesure l'approche intégrée de développement territorial mise en œuvre par les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) est-elle adaptée aux besoins et spécificités des territoires concernés ?
- dans quelle mesure les acteurs locaux se sont-ils appropriés ces dispositifs pour répondre à ces besoins ?
- quelle première appréciation est portée sur la pertinence et l'efficacité des outils ITI et LEADER par rapport aux autres sources de financement pour le soutien au développement local ?

Le prestataire a été sélectionné en avril 2017, pour assurer une mission sur 9 mois. Au regard de l'état d'avancement de la programmation, cette première évaluation plurifonds sur l'approche intégrée de développement territorial sera suivie d'une seconde évaluation, en fin de programmation, qui portera sur les impacts et les effets de l'utilisation des fonds européens sur le développement territorial.

### **C. Description des activités mises en œuvre en lien avec la collecte des données**

Comme évoqué précédemment, un important travail de développement des outils informatiques a été effectué en 2016 afin de permettre l'engagement et le paiement des dossiers. Au fur et à mesure du déploiement d'outils complets, les services instructeurs ont assuré le rattrapage de la saisie des dossiers qui avait été réalisée sur des outils simplifiés.

Sur l'année 2017, l'intégralité des outils complets sera développée afin de permettre la saisie exhaustive des données contenues dans les dossiers papier sur informatique et faciliter ainsi leur collecte en vue des différentes évaluations prévues dans le plan d'évaluation et pour la préparation des rapports annuels de mise en œuvre, tout au long de la programmation.

### **D. Liste des évaluations effectuées**

*Sans objet*

#### **E. Résumé des évaluations effectuées**

*Sans objet*

#### **F. Description des actions de communication mises en œuvre en lien avec la publication des résultats des évaluations**

*Sans objet*

#### **G. Description de la suite donnée aux résultats des évaluations**

*Sans objet*

### **3. Eléments qui affectent la performance du programme et mesures prises**

#### **A. Description des moyens utilisés pour assurer la qualité de la mise en œuvre du programme**

##### **Acteurs de la mise en œuvre du programme de développement rural en Pays de la Loire**

En application des articles 72 et 74 du règlement (UE) n°1303/2013, de l'article 58 du règlement (UE) n°1306/2013, de l'article 65 du règlement (UE) n°1305/2013 et de l'article 1 du règlement (UE) n°908/2014 qui imposent aux Etats membres de mettre en place un système de gestion et de contrôle nécessaire à la protection efficace des intérêts financiers de l'Union dans le cadre de la mise en œuvre du soutien au développement rural par le FEADER, une convention cadre a été signée en région afin de définir les rôles respectifs de l'autorité de gestion, de l'organisme payeur et des services instructeurs, pour la période de programmation 2014-2020.

En vertu de cette convention, l'organisation suivante a été retenue en Pays de la Loire :

- La Région est autorité de gestion du Programme de développement rural de la région des Pays de la Loire ;
- L'Agence de services et de paiement (ASP) est agréé organisme payeur des dépenses au titre du FEADER par arrêté interministériel du 28 octobre 2016. Par ailleurs, l'ASP est maître d'ouvrage des systèmes d'information ISIS et OSIRIS ;
- Les services déconcentrés de l'Etat sont désignés services instructeurs, par délégation de l'autorité de gestion, pour certains types d'opérations.

Afin de préciser les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du FEADER, une convention de délégation de tâches a également été signée entre l'autorité de gestion et chaque service instructeur délégué.

##### **Instances de gouvernance**

La mise en place d'instances de gouvernance permet d'associer les partenaires régionaux à la mise en œuvre des programmes européens, dont le Programme de développement rural FEADER, dans un souci de transparence et d'efficacité.

En Pays de la Loire, deux instances de gouvernance sont chargées du suivi des programmes européens gérés en région des Pays de la Loire et notamment du FEADER : le comité régional de suivi (CRS) et le comité régional Etat-Région.

Conformément à la réglementation européenne, un CRS a été mis en place. Il se réunit en présentiel au moins une fois par an, et est consulté avant la fin juin, afin de valider les rapports annuels de mise en œuvre FEDER, FSE et FEADER. Il est coprésidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet de région (ou leurs représentants) et est chargé :

- d'examiner les programmes sous l'angle de leur exécution et des progrès réalisés pour atteindre leurs objectifs ;
- de donner un avis sur toute modification du programme proposée par l'autorité de gestion ;
- d'étudier l'ensemble des évaluations liées au programme ;
- d'approuver le plan d'évaluation et la stratégie de communication du programme ;
- d'approuver les rapports annuels de mise en œuvre ;
- d'émettre un avis sur les critères de sélection des opérations.

Le CRS peut également être consulté par voie écrite. Un délai de 3 semaines est laissé aux membres pour se prononcer sur les documents qui leur sont soumis. La composition du comité de suivi respecte les orientations européennes (code de bonne conduite). En 2016, il s'est réuni le 10 juin. 2 consultations écrites du CRS ont également été organisées en 2016 concernant le FEADER. Du 25 avril au 17 mai, le CRS a été consulté sur l'éligibilité des opérations en fonction de leur localisation (application de la dérogation prévue à l'article 70(2) du règlement (UE) n°1303/2013 pour certains types d'opérations). Du 29 novembre au 19 décembre, les membres du CRS ont été invités à se prononcer sur la modification des critères de sélection des types d'opérations 4.1.1 et 6.1

Le comité régional Etat-Région est un nouveau comité prévu par le décret du 27 février 2015. Dans un souci de simplification, les rencontres régulières entre le Président du Conseil régional et le Préfet de région tiennent lieu dudit comité. Par ailleurs, des comités de pilotage FEADER se tiennent toutes les 3 semaines en moyenne entre les services de la Région, la DRAAF, la préfecture de région, un représentant des DDT(M) et l'Agence de services et de paiement. C'est l'occasion d'échanger sur la mise en œuvre du FEADER dans la région.

Deux instances assurent également l'animation des programmes : le comité régional d'animation (CRA) plurifonds et le comité de coordination plurifonds (CCP).

Le CRA est une instance technique non obligatoire, créée à l'initiative de la Région afin de favoriser les échanges avec les principaux partenaires de la Région sur l'état d'avancement des programmes, leurs résultats et leur évaluation, ainsi que sur les modalités de gestion et les procédures. Il a également pour mission de préparer les travaux du CRS. Ce comité est commun à l'ensemble des fonds. Piloté par la Région des Pays de la Loire, il est co-animé avec les services de l'Etat et composé de représentants des départements, des agglomérations, des services régionaux de l'Etat, des agences de l'Etat, des chambres régionales consulaires, du CESER et des groupes d'action locales LEADER. Il s'est réuni 3 fois en 2016.

Le CCP vise à assurer une bonne articulation des programmes mis en œuvre sur le territoire des Pays de la Loire par la Région et l'Etat. Ce comité a pour missions de s'assurer du respect des lignes de partage définies entre les programmes et les fonds, de traiter plus particulièrement les zones à risque identifiées (mutations économiques, création d'entreprises, Natura 2000...), de définir une jurisprudence, de s'assurer de l'absence de double financement européen sur les projets entre les programmes et de la mise en œuvre intégrée des stratégies urbaines des ITI avec le FEDER régional et le FSE du PO national (volet inclusion). Il s'est réuni le 29 août 2016.

Enfin, en amont de la programmation des aides par l'autorité de gestion, diverses instances sont chargées d'émettre un avis consultatif sur les dossiers proposés.

L'instance régionale de sélection des projets (IRSP) est une instance dématérialisée (avis émis sur une plateforme extranet). Elle est compétente sur les dossiers relevant du

Programme opérationnel régional FEDER/FSE (mis à part ceux relevant des Investissements territoriaux intégrés liés au développement urbain durable) et sur les dispositifs du Programme de développement rural régional FEADER suivants :

- formation professionnelle et acquisition de compétences (01.01)
- actions de démonstration et d'information (01.02)
- services de conseil (02.01)
- transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agro-alimentaires (04.02.01)
- transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme (04.02.02)
- investissement d'hydraulique agricole (04.03.01)
- investissement non productifs dans les exploitations agricoles (04.04)
- animation des mesures agro-environnementales et climatiques (07.06.01)
- contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers (07.06.02)
- mise en place de systèmes agro-forestiers (08.02)
- LEADER soutien préparatoire (19.01).

Au cours de l'année 2016, l'IRSP a été sollicitée 7 fois et a permis la programmation de 70 dossiers FEADER.

Pour les autres dispositifs FEADER (hors Leader), les comités thématiques stratégiques suivants sont mis en place afin d'échanger avec le partenariat régional sur leurs modalités de mise en œuvre :

- Comité régional installation transmission
- Comité régional plan de compétitivité filières animales
- Comité régional plan de compétitivité filières végétales
- Commission régionale agroenvironnementale et climatique
- Comité régional Ambition Bio 2017
- Commission régionale de la forêt et du bois
- Comité régional innovation
- Comité régional formation conseil
- Comité régional Natura 2000 plurifonds.

S'agissant des dossiers Leader (hors soutien préparatoire), les aides sont attribuées par le président du groupe d'action locale (GAL) et le président du Conseil régional, après décision du comité de programmation du GAL.

A ce stade, il n'y a pas eu de difficultés particulières sur la gouvernance. Les nombreuses instances existantes permettent au partenariat régional de disposer des informations suffisantes pour exprimer leurs avis. Cela se traduit en particulier par l'absence de remarques importantes lors de la consultation du comité régional de suivi.

### **Animation du programme**

L'animation recouvre les actions qui visent à mobiliser, organiser et coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs intervenant sur les fonds européens pour une mise en œuvre efficace des fonds.

A cet effet, la Région a adopté une stratégie d'animation 2014-2020 commune à l'ensemble des fonds dont elle assure la gestion.

Cette stratégie vise à répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des porteurs de projets et des bénéficiaires, soit par les actions menées directement par la Région, soit par le biais d'intermédiaires (élus, partenaires de la mise en œuvre des programmes, services de la Région, relais de proximité tels que maisons de l'Europe, espaces régionaux, réseau rural régional, etc.), dont la Région doit coordonner l'action.

Cette stratégie est déclinée en plans d'actions annuels et par fonds.

Les actions suivantes ont été menées en 2016 :

- une réunion d'information sur les FESI a eu lieu à la Maison de l'Europe de la Mayenne le 15 décembre 2016, à destination des élus locaux. Il s'agissait de présenter les différents fonds européens, d'expliquer comment bénéficier de ces fonds, et d'apporter des exemples concrets par l'intermédiaire de témoignages de porteurs de projets. A cette occasion, les brochures créées par La Région ont pu être largement diffusées ;
- La Région a organisé des rencontres dans chaque DDT(M) afin d'échanger avec les services instructeurs délégués sur la mise en œuvre du FEADER. Elle y a notamment présenté une base de données permettant de recenser les projets communicants. Un référent a été nommé au sein de chaque DDT(M) et de la DRAAF afin de mettre à jour cette base de données dès lors qu'il rencontre un projet qui pourrait être l'objet d'une action de communication spécifique.
- 3 sessions de formations ont également été organisées en faveur des gestionnaires LEADER et des GAL.

### **Plan d'action sur le taux d'erreur**

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la région Pays de la Loire se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE).

Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.

La Région Pays de la Loire participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont réalisés dans le cadre des comités opérationnels "audits et contrôles", en concertation entre les Autorités de gestion (AG), l'organisme payeur (ASP) et le Ministère en charge de l'agriculture qui assure la coordination des AG.

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région.

Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en comité opérationnel audits et contrôles, également en concertation entre les AG, l'ASP et le ministère.

Une réflexion a été lancée au sein de la Région Pays de la Loire à la fin de l'année 2016 afin de renforcer le contrôle interne dans la gestion du FEADER. En 2017, un projet de cartographie des risques et de mise en place de contrôles de supervision des tâches déléguées aux services de l'Etat devrait être mené.

### **B. Mise en œuvre des options de coûts simplifiés**

<b>FEADER total 2014-2020</b>	<b>% prévu de coûts simplifiés sur le FEADER total (calcul automatique à partir des mesures installation, MAEC et ICHN du PDR)</b>	<b>% de réalisation (calcul automatique à partir des déclarations de dépenses)</b>
457 615 854,00 €	57,85	4,35

### **C. Dématérialisation des demandes (optionnel)**

Sans objet

### **D. Durée moyenne de paiement aux bénéficiaires (optionnel)**

Sans objet

## **4. Mise en œuvre de l'assistance technique et obligations de publicité**

### **A. Etat des lieux :**

#### **a. Actions mises en œuvre et état des lieux de la mise en place du RRR**

Devenue autorité de gestion du programme régional de développement rural FEADER pour la période 2014-2020, la Région a fait le choix d'internaliser le pilotage et l'animation du réseau rural régional depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le Réseau rural régional s'appuie sur un Bureau régional qui décide du programme d'actions et des axes de travail du Réseau. Les membres de ce Bureau illustrent la diversité de nos ruralités pour répondre au mieux à leurs préoccupations. Il s'agit des représentants des Associations des Maires de France, des Conseils départementaux, des chambres consulaires, des sous-préfets en charge de la ruralité, de la Présidente de la fédération régionale des Familles rurales et du Président de la fédération régionale des Maisons familiales.

Lors du premier Bureau du Réseau rural régional du 14 novembre 2016 deux thèmes de travail ont été validés : les démarches alimentaires territoriales et la mobilité en milieu rurale.

#### **b. Actions effectuées relatives à la mise en œuvre du plan d'actions**

En 2016, le Réseau rural des Pays de la Loire a organisé quatre sessions de formation sur la mise en œuvre administrative et réglementaire du programme LEADER à destination des animateurs et gestionnaires de GAL et agents régionaux impliqués dans le suivi des dossiers LEADER. 60 personnes ont participé à ces formations.

Une rencontre régionale LEADER a également été organisée, par la cellule technique du réseau rural régional, le 23 septembre 2016. Elle a porté sur l'actualité des réseaux ruraux national et régional et sur les politiques mises en œuvre au sein du Conseil régional (ex : pacte régional pour la ruralité voté au mois de juin 2016). L'état des conventionnements Leader, le déploiement des outils osiris, l'appel à manifestation d'intérêt – territoires ruraux FEDER 2016 ont également été des sujets abordés lors de cette réunion.

A noter également qu'un premier groupe de travail sur la thématique des démarches alimentaires territoriales s'est réuni le 8 novembre 2016 à Angers avec 5 animateurs de Groupes d'Action Locale afin de mieux cerner les attentes des territoires autour de la thématique des démarches alimentaires territoriales.

### **B. Publicité du programme :**

La stratégie de communication des programmes européens gérés par la Région des Pays de la Loire en 2014-2020 a été adoptée par les membres du comité régional de suivi le 17 août 2015. Cette stratégie est commune au FEDER, FSE, FEADER et FEAMP.

Elle vise à :

- valoriser l'action de l'Europe et de la Région par des réalisations concrètes, et donc les bénéficiaires et leurs projets ;
- clarifier le rôle européen de la Région ;
- informer et accompagner les porteurs de projet ;
- enfin, faire aimer l'Europe, rapprocher l'Europe des citoyens, notamment en incitant à aller au-delà des obligations réglementaires.

Au cours de l'année 2016, les actions de communication suivantes ont été menées :

- des autocollants à destination des bénéficiaires d'aides FEADER ont été réalisés. Ces supports de publicité sont adressés par les services instructeurs aux bénéficiaires afin d'illustrer leurs outils de communication (panneaux d'affichage, etc...). Ils sont également appropriés pour les manifestations organisées par les porteurs de projets (inaugurations, etc...). Ils assurent ainsi la visibilité de la Région et de l'Europe.
- sur le site internet de la Région, les appels à projets FEADER sont systématiquement relayés. Il en est de même pour le contenu des différentes mesures régulièrement mises à jour (modification de règlement, etc...) et pour les dossiers de demande de subvention. « Le guide pour communiquer sur un projet européen » a aussi été mis en ligne afin d'optimiser l'information des bénéficiaires de fonds européens, notamment quant à leurs obligations en matière de publicité européenne. La brochure « résumé à l'intention des citoyens du rapport annuel de mise en œuvre 2016 pour les années 2014/2015 » FEADER a également été mise en ligne. Deux documents ont fait l'objet en 2016 d'une mise en accessibilité pour les personnes malvoyantes. Il s'agit de la brochure sur les Fonds européens en Pays de la Loire et du Programme de développement rural régional.
- Par ailleurs, afin de valoriser l'action de l'Europe et de la Région par des réalisations concrètes, des conférences de presse avec visites de projets ont été réalisées le 17 novembre 2016 à Angers et Chemillé (49), en marge du Comité régional d'animation, en présence de représentants de la Commission européenne, de la Vice-présidente déléguée aux affaires européennes et de la presse locale. Deux projets cofinancés par les fonds européens ont fait l'objet d'une visite : l'Université d'Angers (projet DARE – FSE) et l'ITEPMAI à Chemillé (projet FEDER). Un dossier de presse a ainsi été réalisé et remis aux journalistes.

## **5. Actions prises pour remplir les conditions ex ante**

*non concerné*

## **6. Mise en œuvre des sous-programmes**

*non concerné*

## **7. Evaluation du progrès vers l'atteinte des cibles du programme**

**Question évaluative n°1 – DP 1A : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales ?**

*Au vu de l'avancement de la programmation sur ce domaine prioritaire, la réponse à cette question sera apportée dans le RAMO 2019.*

**Question évaluative n°2 – DP 1B : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles favorisé le renforcement des liens entre l’agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l’innovation, y compris aux fins d’améliorer la gestion et les performances environnementales?**

*Au vu de l’avancement de la programmation sur ce domaine prioritaire, la réponse à cette question sera apportée dans le RAMO 2019.*

**Question évaluative n°3 – DP 1C : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l’apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l’agriculture et de la foresterie?**

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » au DP 1C :

- M1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences

Mesures / sous-mesures dans le cadre d’autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 1C :

- M1.2 Actions de démonstration et d’information
- M2.1 Services de conseil

Au 31/12/2016, 223 620 € de FEADER ont été engagé au titre de la sous mesure 1.1 pour une dépense publique totale de 279 525 €. Aucun paiement n’a été réalisé au 31.12.2016.

En revanche, et à cette date, aucun engagement au titre des sous-mesures 1.2 et 2.1 n’a été réalisé.

Sous mesures	Types d'effet (P/S)	FEADER engagé	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers payés	% engagement maquette	% paiement engagement
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences	P	223 619,81	4		7%	0%
1.2 Actions de démonstration et d’information	S	-	-	-	0%	0%
2.1 Services de conseil	S	-	-	-	0%	0%

### 1. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles
Les actions de formation ont permis l’acquisition des compétences et l’amélioration des pratiques sur le plan social, économique et environnemental	-	Profil des participants
		Thématiques des formations
		Prise en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans les formations

## 2. Méthodes utilisées

### Méthodes quantitatives :

#### a) Raisons de l'utilisation de la méthode

L'analyse quantitative permet d'avoir un aperçu général sur l'état d'avancement de la programmation au titre de la mesure M1.1 et d'évaluer d'un point de vue quantitatif l'atteinte des objectifs prévus dans le PDR.

#### b) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Les indicateurs ont été calculés par des sommes des montants engagés, des jours de formation et des participants pour l'ensemble des dossiers engagés.

#### c) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Au 31/12/2016, aucun paiement n'a été réalisé au titre de la mesure M1.1. Toutefois, plusieurs formations ont déjà eu lieu (l'ensemble des formations prévues par VIVEA). Il semble donc intéressant d'analyser la mise en œuvre de la mesure M1.1 sur la base des dossiers engagés.

### Méthodes qualitatives :

#### a) Raisons de l'utilisation de la méthode

L'analyse qualitative permet de compléter l'analyse quantitative afin d'évaluer le soutien en termes d'innovation, de coopération et de développement de la base de connaissances dans les zones rurales fourni par le PDR, à travers la mesure 1.1.

#### b) Description des méthodes utilisées

L'analyse des thématiques des formations et des comptes rendus des formations permet d'apprécier la prise en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux régionaux dans les formations.

L'analyse des profils des participants permet de savoir si les formations prennent en considération les jeunes installés, qui présentent un enjeu majeur pour la région.

#### c) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les différents critères additionnels qualitatifs retenus pour l'analyse de cette question (profil des participants, thématiques des formations et prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans les formations) ne seront disponibles qu'au moment du dépôt des demandes de paiement par les porteurs de projets. Bien que cela soit prévu pour le premier semestre de 2017, aucune demande de paiement n'a été déposée.

### 3. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 - Total des dépenses publiques (€) (M1.1)	279 525				OSIRIS
	O3 - Nb de d'actions de formation soutenues (nb de d'actions de formation organisées par le fournisseur de service)	4 dossiers correspondant à 13 sessions de formation dans les domaines agricole (10) et forestier (3)				OSIRIS
	O11 - Nb de jours de formation donnés	1 242 <sup>1</sup>				Formulaire de demande
	O12 - Nb de participants formés	418 <sup>2</sup>				Formulaire de demande

### 4. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

Les indicateurs quantitatifs calculés dans le cadre de cette analyse correspondent aux dossiers engagés (le montant des dépenses publiques correspond à la somme des montants engagés au titre de la mesure M1.1).

Le nombre de jours et le nombre de participants sont des données issues des formulaires de demande d'aides.

L'analyse de la prise en compte des enjeux régionaux est réalisée à partir des intitulés des sessions de formations.

### 5. Réponse à la question évaluative

- **M1.1** Formation professionnelle et acquisition de compétences

La maquette FEADER en faveur de cette sous mesure pour la période de programmation 2014-2020 s'élève à 3 304 000 €, soit presque le double de la maquette FEADER pour la période 2007-2013 (1 790 428 €).

Dans la région Pays de la Loire, deux appels à projets (AAP) ont eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M1.1. Lors du premier AAP, 4 dossiers ont été

<sup>1</sup> Le nombre de jours de formation donnés correspond au nombre de jours prévisionnels.

<sup>2</sup> Le nombre de participants aux sessions de formation correspond au nombre minimum de stagiaires prévus.

programmés (et engagés) ; 3 dossiers dans le secteur forestier et 1 dossier dans le secteur agricole. Les dossiers du 2<sup>ème</sup> AAP ont été programmés mais pas encore engagés. Au total 13 sessions de formations ont été programmées au titre de la M1.1 lors du 1<sup>er</sup> AAP (4 dossiers) et 11 sessions lors du 2<sup>ème</sup> AAP (2 dossiers).

Au 31/12/2016, 6 dossiers ont été programmés au titre de la M1.1 correspondant à un montant de FEADER programmé de 1 127 606 €, soit 34% de la maquette initiale pour la période 2014-2017. Parmi ces 6 dossiers programmés, seuls 4 ont été engagés (1<sup>er</sup> AAP). Le montant des engagements (1<sup>er</sup> AAP) représente 7% du montant programmé et s'élève à 223 620 € de FEADER engagé et à 279 525 € de dépenses publiques totales. Le nombre de stagiaires formés est de 418 stagiaires pour l'ensemble des dossiers engagés, pour 893 jours de formation.

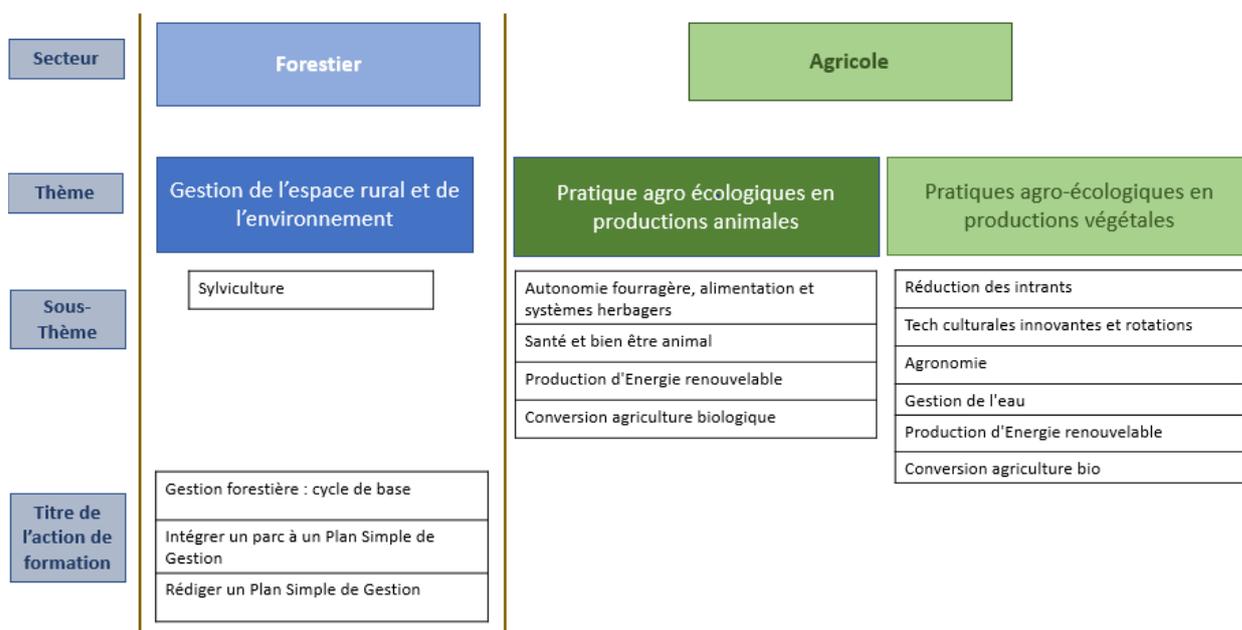
L'analyse présentée ci-dessous concerne l'ensemble des dossiers programmés (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> AAP). Le nombre de jours de formation et le nombre de participants renseignés correspondent aux données prévisionnelles fournies dans les formulaires de demande de l'aide. Les données effectives seront disponibles dans les dossiers de demande de paiement.

Le public visé par ces formations sont les hommes et femmes chefs d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs et aides familiaux, ainsi que les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers (EDT).

La participation des bénéficiaires de la DJA aux formations n'est pas connue. Notons cependant que les bénéficiaires de la DJA peuvent mobiliser d'autres dispositifs de formation et qu'ils disposent déjà d'un diplôme de Niveau V pour bénéficier de la DJA.

Les thématiques des formations programmées sont présentées dans la typologie ci-dessous.

**Figure 1 –Typologie des sessions de formations soutenues au titre de la M1.1**



Dans le secteur forestier, trois types de formation ont été prévues :

- La gestion forestière : cycle de base : dont l'objectif est d'approfondir les connaissances des participants sur les aspects et les mécanismes de la forêt et

l'utilisation des outils de la gestion durable, y compris la participation à la vie des organisations professionnelles de la forêt privée.

- Intégrer son parc à un plan simple de gestion (PSG) : dont l'objectif est d'améliorer les connaissances des participants sur les types et les fonctionnements des parcs boisés et l'intégration de la gestion de ces parcs au document de gestion durable : Plan simple de gestion (PSG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), règlement type de gestion (RTG).
- Rédiger son plan simple de gestion : dont l'objectif est de fournir aux participants les outils nécessaires pour la rédaction de leur PSG. A la fin de la formation, les stagiaires doivent avoir réalisé une grande partie de leur plan simple de gestion. Seules les heures stagiaires des participants non soumis à l'obligation réglementaire de rédaction du PSG sont éligibles.

Concernant le secteur agricole, les formations concernent :

- Les pratiques agro-écologiques en productions animales : en vue de permettre aux participants d'améliorer l'efficacité de leurs exploitations en mettant en œuvre des systèmes de production et des techniques tendant vers une autonomie fourragère des entreprises agricoles, en privilégiant les méthodes préventives de soin des animaux, en cohérence avec le plan Eco-Antibio 2017, en mettant en œuvre les techniques de productions de l'AB et en développant les énergies renouvelables.
- Les pratiques agro-écologiques en productions végétales : dont l'objectif est de permettre aux participants d'améliorer l'efficacité de leurs exploitations en optimisant les facteurs de production eau, sol et intrants, en adaptant des démarches de progrès basées sur de solides connaissances en agronomie et en mettant en œuvre les techniques de production de l'AB.

D'après les thématiques des formations et les éléments dont nous disposons, les formations soutenues au titre de la mesure M1.1 couvrent plusieurs besoins et enjeux mis en évidence dans le PDR (tel que l'énergie renouvelable, la formation dans le secteur forestier afin de favoriser sa compétitivité...). Ces formations contribuent à améliorer les pratiques sur le plan économique et le plan environnemental.

- **Formations dans le secteur forestier :**

Dans la région Pays de la Loire, la forêt privée compte environ 126 000 propriétaires<sup>3</sup>. Par conséquent, la mesure 1.1 permettrait de former 0,05% des propriétaires forestiers. Le premier AAP prévoit de former 58 stagiaires dans le secteur forestier pour un total de 349 jours de formation et un montant de 29 525€ dont la contribution FEADER est de 23 620€.

La propriété forestière est extrêmement morcelée en Pays de la Loire. Ainsi, les surfaces de 92% des propriétés forestières privées n'excèdent pas 4 ha et cela représente 24% de la surface régionale des forêts privées. A l'opposé, on dénombre 327 propriétés de plus de 100 ha (0,3% des propriétés privées) et cela représente un tiers des surfaces forestières privées régionales (source : plan pluriannuel régional de développement forestier des Pays de la Loire 2012-2016). Il serait donc pertinent

---

<sup>3</sup> Plan pluriannuel régional de développement forestier des Pays de la Loire 2012-2016.

d'analyser l'importance des formations en fonction de la surface des propriétés des participants et pas seulement en termes de nombre de participants.

**Tableau 1 - Détail des formations dans le secteur forestier**

<b>Titre de l'action de formation</b>	<b>Nombre minimum de stagiaires prévus</b>	<b>Nombre de jours prévisionnels</b>	<b>Montant prévisionnel en EUR</b>	<b>Montant FEADER</b>
Gestion forestière : cycle de base	25	250	16 756	13 405
Intégrer son parc à un PSG	18	54	9 190	7 352
Rédiger son PSG	15	45	3 578	2 863
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>349</b>	<b>29 525</b>	<b>23 620</b>

Source : données de suivi régionales

Le deuxième AAP prévoit de former 65 participants dans le secteur forestier pour un montant total de 36 066€.

- **Formations dans le secteur agricole :**

Concernant le premier AAP, pour lequel il y'a eu de l'engagement, les formations prévues concernent les pratiques agro-écologiques en productions animale et végétale.

Le nombre de stagiaires minimum prévus est de 360 stagiaires dont 200 pour les filières animales et 160 pour les filières végétales.

**Tableau 2 - Détail des formations dans le secteur agricole**

Thème de formation	Sous thème	Nombre minimum de stagiaires prévus	Nombre d'heure stagiaire	Nombre de jours	Montant prévisionnel (€)	Montant FEADER (€)
Pratique agro-écologiques en productions animales	Autonomie fourragère, alimentation et systèmes herbagers	100	1 725	-	69 000	200 000
	Santé et bien-être animal	60	1 035		41 400	
	Production d'Energie renouvelable	15	259		10 360	
	Conversion agriculture biologique	25	431		17 240	
	<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>3 450</b>		<b>493</b>	
Pratiques agro-écologiques en productions végétales	Réduction des intrants	70	1 225	-	49 000	
	Tech culturales innovantes et rotations	30	525		21 000	
	Agronomie	25	438		17 520	
	Gestion de l'eau	10	175		7 000	
	Production d'Energie renouvelable	10	175		7 000	
	Conversion AB	15	262		10 480	
	<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>2 800</b>		<b>400</b>	<b>112 000</b>
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>6 250</b>	<b>893</b>	<b>250 000</b>		

Source : données de suivi régionales

Le deuxième AAP prévoit de former 1 400 participants dans le secteur agricole pour un montant total de 1 093 916€.

➤ Focus sur la prise en compte des bénéficiaires du dispositif PCAE dans les formations

En pays de la Loire, les bénéficiaires du dispositif PCAE animal et végétal (M4.1.1 : investissements dans les bâtiments d'élevage et M4.1.2 : investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé) doivent s'engager dans une « démarche de progrès ». Ils doivent tendre vers des objectifs d'amélioration de la qualité et/ou de l'impact environnemental. En effet, les bénéficiaires du PCAE doivent :

- réaliser un **auto-diagnostic** de l'exploitation par le demandeur : une évaluation de la durabilité de l'exploitation par rapport aux composantes économique, environnementale et sociale ;
- suivre une **formation dans les domaines de l'agroécologie ou de la multiperformance** au plus tard au moment de la demande de paiement du solde du dossier PCAE. Dans ce cas, la formation dure deux jours en collectif et une demi-journée de prestation rattachable, consacrée à une rencontre sur l'exploitation entre le porteur de projet et le formateur pour un accompagnement personnalisé de la démarche de progrès à mettre en œuvre.

En pays de la Loire, les formations ayant lieu dans le cadre de la démarche progrès dans le secteur agricole sont conduites par VIVEA. A ce titre, VIVEA prévoit de former 280 stagiaires qui relèvent du dispositif PCAE et dont les actions de formation se déclinent en deux volets :

- Des formations en faveur de la production animale : 160 stagiaires issus des filières végétales dont environ 120 stagiaires relevant du PCAE.
- Des formations en faveur des filières végétales : 200 stagiaires issus des filières animales dont environ 150 relevant du dispositif PCAE.

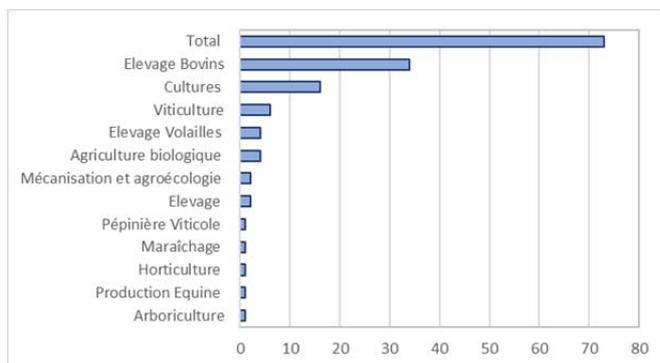
Dans les deux cas, des temps collectifs (2 jours) et des prestations rattachables (une demi-journée) sont prévus.

Par conséquent, 65% des participants aux formations sont les bénéficiaires du dispositif PCAE et on estime que sur l'ensemble des jours prévus au titre de la M1.1, 54% sont destinés aux formations PCAE (675 jours calculés à partir du nombre de stagiaires PCAE bénéficiant de 2 jours et demi de formation).

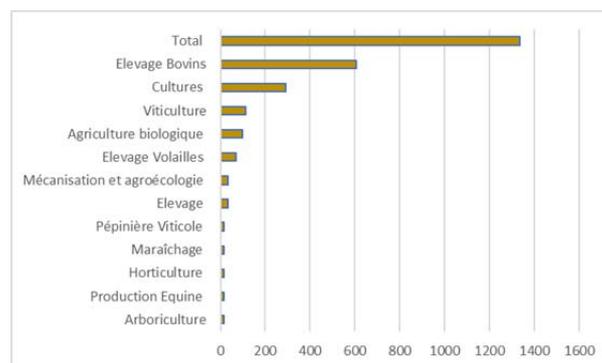
Au total, 73 actions de formation ont eu lieu entre septembre 2015 et avril 2016 en lien avec le PCAE. Ces actions concernent les filières animales et végétales, particulièrement les thèmes suivants : l'élevage bovins (34 formations), les cultures (16 formations), la viticulture (6 formations), l'élevage de volailles (4 formations) et l'agriculture biologique (4 formations). Le nombre d'heures de formation suit relativement cette tendance avec davantage d'heures allouées à l'élevage bovins, suivi par les cultures, la viticulture, l'agriculture biologique, l'élevage de volaille, etc.

Les données présentées ci-dessous concernent les formations PCAE ayant lieu dans la période allant de septembre 2015 jusqu'à avril 2016 en Pays de la Loire.

**Figure 2 – Nombre de formations PCAE selon les thématiques**



**Figure 3 – Nombre d'heures de formation PCAE selon les thématiques**



- **M1.2 Actions de démonstration et d'information**

Au 31/12/2016, cette sous-mesure n'a pas été mise en œuvre.

- **M2.1 Services de conseil**

Au 31/12/2016, cette sous-mesure n'a pas été mise en œuvre.

## 6. Conclusions et recommandations

Conclusion	Recommandations
<p><b>C.1</b> Le niveau de programmation (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> AAP) a atteint 34% de la maquette initiale prévue pour la sous mesure M1.1. Le niveau d'engagement (1<sup>er</sup> AAP) a atteint 7% de la maquette initiale. En revanche, aucun paiement n'a été fait jusqu'à 31/12/2016.</p> <p>La valeur cible du nombre de participants aux formations est de 9 200. Selon l'état de programmation actuelle, 1 883 participants sont prévus lors des deux AAP (soit 20% de la valeur cible).</p> <p>Le niveau de participants au dispositif de formation est notamment lié aux liens avec le PCAE.</p>	<p><b>R.1</b> Maintien du rythme de programmation pour atteindre la cible d'ici 2023.</p>
<p><b>C.2</b> Concernant le secteur agricole, les actions de formations visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à améliorer les connaissances des exploitants (sur les aspects techniques, économiques et environnementaux),</li> <li>• à accompagner les bénéficiaires du dispositif PCAE dans l'évolution de</li> </ul>	<p><b>R.2</b> Maintenir la formation des bénéficiaires du dispositif PCAE.</p>

<p>leurs pratiques en prenant en compte le contexte spécifique de leurs exploitations. 65% des participants aux formations sont des bénéficiaires du PCAE et 54% des jours prévus dans le cadre de cette mesure concernent les formations PCAE.</p>	
<p><b>C.3</b> La participation des bénéficiaires de la DJA aux formations n'est pas connue. Notons cependant que les bénéficiaires de la DJA peuvent mobiliser d'autres dispositifs de formation et qu'ils disposent déjà d'un diplôme de Niveau V pour bénéficier de la DJA.</p>	<p><b>R.3</b> Suivre et développer la formation des jeunes agriculteurs.</p>
<p><b>C.4</b> Les actions de formation en faveur du secteur forestier sont pertinentes pour favoriser la professionnalisation du secteur. Le nombre de propriétaires forestiers bénéficiant de ces actions reste limité mais nous ne disposons pas d'information sur les surfaces couvertes par ces participants. On note en effet des écarts importants dans la taille des propriétés privées, ainsi, 0,3% des propriétés les plus grandes (plus de 100 ha) représentent 33% des surfaces forestières régionales.</p>	<p><b>R.4</b> Suivre la surface des propriétés forestières des participants aux formations.</p>

**Question évaluative n°4 – DP 2A : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à l'amélioration des performances économiques, à la restructuration et à la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et la diversification agricole ?**

**1. Liste des mesures contribuant au DP 2A**

**Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :**

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition des compétences
- 1.2 Action de démonstration et d'information
- 2.1 Services de conseil
  - 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage
  - 4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé.

Niveau de programmation au 31.12.2016

	FEADER engagé (€)	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers avec paiement	% engagement / maquette	% paiement / engagement
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences	223.620	4	-	7%	0%
1.2 Actions de démonstration et d'information	0	0	0	0%	0%
2.1 Services de conseil	0	0	0	0%	0%
4.1.1. Investissements dans les bâtiments d'élevage	33 185 297	1 593	727	17%	20%
4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé	3 284 266	306	134	9%	10%

**Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 2A :**

Aucune

**2. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC**

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles
Les mesures ont contribué à la modernisation et au maintien des activités d'élevage	R1/T4 : % d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour l'investissement en faveur de la restructuration ou de la modernisation R2 : changement de production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien/UTA (unité de travail annuel)	

Les opérations ont contribué à la diversification des exploitations		
Les actions de formation et de conseils ont contribué au changement et à l'amélioration des pratiques		
Les mesures ont contribué à la modernisation et au maintien des cultures végétales		

### 3. Méthodes utilisées

Compte tenu des taux de paiements, et de solde, sur l'ensemble des mesures du PDR contribuant de manière principale au DP2A, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés. Le choix des mesures et sous-mesures a été réalisé en combinant plusieurs critères : un taux de programmation significatif et/ou une volumétrie de dossiers programmés significatif.

A ce titre, dans le cadre de la réponse à la question évaluative n° 4, sont analysées les mesures et sous-mesures suivantes :

#### 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences

##### 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage

##### 4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé.

Pour ces différentes mesures et sous-mesures, il a été procédé notamment à l'analyse des données collectées auprès des porteurs de projet en phase d'instruction (données issues du rapport d'instruction, Comité de sélection, ...) et des données transmises par l'autorité de gestion. Par ailleurs, des informations complémentaires ont été transmises par les services en charge de l'animation et de l'instruction de ces dispositifs.

Il convient de préciser que les analyses faites des différentes mesures et sous-mesures sont à titre prévisionnelles puisqu'elles se basent sur des données de programmation. Au titre de l'exercice évaluatif réalisé dans le cadre du RAMO 2017, ces analyses permettent de donner des tendances sur les réalisations et effets des projets programmés dans le cadre du PDR FEADER 2014-2020 en région des Pays de la Loire.

Au titre de la réponse rattachée au DP 2A, les Autorités de gestion doivent calculer l'indicateur R2 (changement de production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien/UTA (unité de travail annuel) illustrant les impacts des soutiens du FEADER sur la compétitivité des bénéficiaires.

Les paragraphes ci-dessous expliquent la méthodologie développée, dans le cadre du RAMO 2017, pour effectuer le calcul de cet indicateur.

#### Méthodes quantitatives :

- a) L'avancement de la programmation sur la mesure 4.1 permet de réaliser une analyse des réalisations depuis le début de la programmation 2014-2020 et de tester les approches contrefactuelles afin d'estimer une tendance de l'effet net des aides à l'investissement (sous mesure 4.1) sur la compétitivité des exploitations aidées **approché par des indicateurs de rentabilité des exploitations (marge d'exploitation, poids des charges dans le chiffre d'affaire, EBE) et des**

**indicateurs de productivité du travail avec notamment l'indicateur de résultat R2 qui rend compte de l'évolution de la production par UTA.**

- b) La mesure de l'impact des aides allouées au titre de la sous mesure 4.1 sur la compétitivité repose sur une analyse contrefactuelle qui vise à isoler l'effet net des aides à l'investissement sur les indicateurs retenus. Elle s'appuie sur une analyse de double différence d'un groupe d'exploitations bénéficiaires et d'exploitations non bénéficiaires. Compte tenu des données disponibles, le calcul des indicateurs repose sur une simulation en mobilisant les données de l'enquête annuelle RICA sur la période 2011-2014.

Les comparaisons en double différence sont faites entre un groupe de bénéficiaires des aides à l'investissement (variable RICA SUBI3) et un groupe témoin de non-bénéficiaires en 2012 et en 2014, les bénéficiaires étant les exploitations ayant une aide à l'investissement entre 2011 et 2013. L'étape de la sélection des exploitations par la méthode de l'appariement par score de propension a permis d'apparier 151 exploitations bénéficiaires d'une aide à l'investissement en Pays de la Loire avec 275 non-bénéficiaires localisés en Pays de la Loire et dans les régions administratives limitrophes. A noter que les analyses n'ont pu être menées séparément selon l'orientation technico-économique des exploitations du fait d'échantillons d'exploitations disponibles trop faibles à l'échelle régionale.

L'analyse par double différence combinée à la méthode de l'appariement consiste à identifier si la différence qui existait entre les exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires en 2012 a évolué significativement en 2014. Elle vise à éliminer la part d'impact dû aux effets de contexte et aux différences de profil entre les exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires au regard des caractéristiques individuelles des exploitations. Dans un premier temps, les différences par binôme ont été calculées (2012 versus 2014). Les doubles différences ont ensuite été mesurées (2012 versus 2014) afin de quantifier l'effet des subventions à l'investissement sur l'indicateur R2. La fiabilité de ces différences a *in fine* été testée en utilisant le test t de Student appliqué aux variables structurelles utilisées pour l'appariement des bénéficiaires et non-bénéficiaire avant et après appariement. Le détail de la méthodologie utilisée et des résultats est présenté en annexe.

- c) Idéalement, la mesure de l'effet net des aides à l'investissement les indicateurs aurait dû cibler les bénéficiaires de la sous mesure 4.1 sur la période 2014-2016. L'enquête RICA ne couvrant qu'une faible proportion de bénéficiaires du FEADER, une analyse contrefactuelle à l'échelle régionale mobilisant les données RICA n'a pas été envisageable au regard des petits échantillons disponibles. Une enquête auprès des bénéficiaires a été envisagée mais cette solution n'a pas été retenue du fait des difficultés rencontrées pour obtenir une base de coordonnées de qualité et dans les temps de l'évaluation (coordonnées peu renseignées dans OSIRIS et extraction de ces informations nécessitant des démarches auprès de la CNIL). L'option retenue pour calculer l'effet net des aides à l'investissement sur les indicateurs a donc été d'utiliser exclusivement les données du RICA. Les données n'étant pas disponibles pour 2015 et 2016, la période d'analyse retenue couvre les années de programmation 2011, 2012, 2013 et 2014. Le détail des difficultés et limites rencontrées est présenté en annexe. Des précisions sur les problèmes de

fiabilité engendrés par les limites de l'analyse contrefactuelle conduite sont présentées en section 5.

#### 4. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 : Dépense publique totale en faveur de l'amélioration de la compétitivité (1.1, 4.1.1, 4.1.2)	69 669 609				OSIRIS
	O2 : Investissements totaux en faveur de l'amélioration de la compétitivité (4.1.1, 4.1.2)	36 469 563				OSIRIS
	O4 : Nombre d'exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement améliorant la compétitivité (4.1.1, 4.1.2)	1 899				OSIRIS
	O12 - nb de participants aux formations (1.1)	360, dont 280 PCAE				OSIRIS Données suivi G
De résultat communs	R1/T4 Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation /		Le TO Soutien aux IAA n'est pas analysé			/
	R2 : Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien/UTA (unité de travail annuel				15 000 (euros)	RICA OSIRIS

## 5. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

L'analyse contrefactuelle repose sur une simulation. Les résultats obtenus reposent ainsi sur plusieurs hypothèses fortes, à savoir que :

- La variable « aide à l'investissement » du RICA, utilisée comme proxy des aides allouées au titre de la sous mesure 4.1, couvre les mêmes types d'investissements que ceux soutenus au titre de la sous mesure 4.1. Cette variable recouvre les subventions d'investissement suivantes : terres agricoles, améliorations foncières, cultures permanentes, Bâtiments, Matériel, Terrain forestiers, DJA.

Les exploitations bénéficiant d'une DJA ont dû être retirées des analyses car il n'était pas possible de soustraire le montant de la DJA au total des subventions à l'investissement reçues.

- Les exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement sur la période 2011-2013 présentent dans le RICA, restreintes aux exploitations dont l'orientation économique (OTEX) correspond à une filière soutenue dans le cadre de la sous mesure 4.1 sur la période 2014-2016, sont représentatives des exploitations aidées dans le cadre de la sous mesure 4.1.
- Les investissements soutenus sur la période 2011-2013 sont similaires aux investissements soutenus sur la période 2014-2016.

Si les DJA ont été écartées des analyses, les autres aides publiques reçues par les bénéficiaires n'ont pas été retirées de l'estimation. L'effet net calculé peut ainsi être surestimé. A noter toutefois que la prise en compte de la localisation des exploitations en zone défavorisée dans nos analyses permet de réduire ce biais en éliminant l'effet de certaines aides, notamment les aides compensatoires d'un handicap.

L'effet net calculé reflète une tendance globale (il repose sur des écarts de moyennes) mais ne reflète pas les disparités entre OTEX ni vraisemblablement entre exploitations d'un même OTEX.

## 6. Réponse à la question évaluative

**Bilan de mise en œuvre :**

### 1.1 Formation professionnelle et acquisition des compétences.

Au total au 31 décembre 2016, ce sont 4 dossiers qui ont été engagés pour un total FEADER de 223 620 €, soit 7 % de la maquette FEADER totale prévue. A ce jour, aucun dossier n'a été payé.

#### 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage.

Au titre du TO 4.1.1, au 31 décembre 2016, 1593 dossiers ont été engagés représentant 47% du total de la maquette pour un total de 33 185 297 € de FEADER. Au 31 décembre 2016, 727 dossiers ont fait l'objet de paiements pour un montant total de 6 500 952 euros de FEADER, soit 9.12 % de la maquette.

#### 4.1.2 : Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé.

Au titre du dispositif 4.1.2, un total de 3 284 266 € de FEADER ont été engagés, pour un total de 306 dossiers représentant 17.44%% de la maquette totale FEADER prévue. Au 31 décembre 2016, 134 dossiers ont fait l'objet de paiements pour un montant total de 314 575 euros de FEADER, soit 1.67% de la maquette.

#### Analyse par critère de jugement

Les mesures ont contribué à la modernisation et au maintien des activités d'élevage

Les opérations ont contribué à la diversification des exploitations

La crise qui touche le secteur agricole engendre un besoin important de compétitivité qui induit une nécessité d'accompagner la modernisation et le maintien des exploitations agricoles.

Le T.O 4.1.1, investissements dans les bâtiments d'élevage, vise à répondre à une nécessité de rénovation importante des exploitations en favorisant le maintien, en Pays de la Loire, d'une activité d'élevage compétitive et respectueuse de l'environnement sur l'ensemble du territoire. La modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements d'élevage constituent les facteurs clés de la viabilité (compétitivité) et de la durabilité des exploitations, déterminant à long terme les conditions de travail ainsi que la pérennité de l'exploitation. Les investissements soutenus s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la production agricole.

Les exploitations bénéficiaires du T.O 4.1.1 se concentrent sur 13 orientations principales, avec une forte polarisation sur les exploitations « bovins lait » (34.8%), les volailles (24.7%) et les exploitations « bovins viande » (15.3%). Les exploitations « bovin lait + viande » représentent 6.5% des exploitations bénéficiaires et sont à ajouter aux 50.1% des exploitations bénéficiaires que représentent la somme des exploitations « bovins lait » et « bovins viandes ». Ces 4 orientations représentent 75% des exploitations bénéficiaires. Les 7 filières restantes (grandes cultures, ovins, caprins, polyculture diverse, poly-élevage herbivore, poly-élevage granivore et polyculture élevage) totalisent 14% des exploitations bénéficiaires.

Il convient de mettre en perspective ces chiffres avec les données de contexte au niveau régional : en 2014 ce sont 24 367 exploitations agricoles qui sont présentes en région, dont 5 700 en « bovins lait » (23.39%), 3 163 en « bovins viande » (12.98%) et 1 546 en « bovins mixte » (6.34%) (données Agreste Pays de la Loire 2014). Ces trois types d'exploitations représentent donc 42.71% du nombre d'exploitations en région, et elles représentent 56.6% des exploitations bénéficiaires du PDR. **Le PDR en intervenant au profit des filières majoritaires sur le territoire accompagne la modernisation et le maintien des activités agricoles sur le territoire régional.**

L'agriculture biologique représente 25% des dossiers sélectionnés, soit 103 dossiers. Pour 12% des dossiers sélectionnés, les bénéficiaires sont des Jeunes Agriculteurs (JA).

Le T.O 4.1.2 investissement pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé, soutient l'acquisition de tout type de matériel d'implantation, de culture, d'entretien et de récolte ainsi que tout équipement nécessaire à améliorer les pratiques agricoles en faveur de la performance globale des productions, particulièrement la prise en compte des enjeux environnementaux et les conditions de travail. On entend par culture végétale spécialisée, les cultures maraîchères, horticoles, arboricoles, cidricoles, de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, tabacoles, de semences, viticoles et de champignons. Sur l'année 2016, la principale filière bénéficiaire est celle des grandes cultures, avec 1771408 € de FEADER engagés, soit 29% du total FEADER engagé, suivie du maraîchage, horticulture et viticulture qui représentent 12% chacun des engagements FEADER. Au niveau régional, le maraîchage représente 4.14% des exploitations moyennes et grandes en 2010. **Le PDR semble contribuer à la diversification agricole en soutenant des exploitations dont l'orientation économique est moins représentée en région.**

Au titre des T.O 4.1.1 et 4.1.2 sur l'échantillon de dossiers sur lesquels l'on dispose de la date de naissance (363 dossiers), 49.8% des bénéficiaires ont moins de 40 ans. **Les jeunes agriculteurs sont donc les principaux bénéficiaires des actions du PCAE, permettant de soutenir le maintien des activités d'élevage sur le long terme.**

En ce qui concerne la nature des investissements sur le PCAE végétal, 42% du montant total des investissements concernent la construction et la modernisation de serres, 15% concernent des investissements en matière de substitution de phytosanitaires, 14% des investissements en matière d'économies d'énergie, 10% sur des abris froids et 7% sur du matériel spécifique.

Les investissements dans le cadre du T.O 4.1.1 peuvent également se traduire par de l'amélioration de bâtiments existants : rénovation d'un bâtiment pour améliorer les conditions de travail ou pour assurer une meilleure production qualitative des animaux.

Les investissements peuvent être aussi dirigés vers de la construction de nouveaux bâtiments d'élevage pour augmenter les capacités de production (toujours dans de meilleures conditions de travail) ou pour la création d'un atelier d'élevage complémentaire et différent de celui déjà présent. Ainsi la diversification des productions animales permet aux éleveurs de bénéficier de multiples sources de revenus et ainsi leurs exploitations sont plus résilientes face aux crises touchant certaines filières et face aux variations des cours des marchés agricoles. **A ce stade, de la programmation, on peut penser que ces investissements concourent à la modernisation et au maintien des exploitations. Il est par contre difficile de préciser en quoi ces investissements concourent à la diversification des exploitations. Ces éléments pourront être analysés plus en logique d'évaluation ex-post.**

**Au titre de l'analyse de l'indicateur R2, les aides à l'investissement ont permis d'amortir la perte en compétitivité des exploitations bénéficiaires en Pays de la Loire, observée également chez les non bénéficiaires. En effet, l'évolution des indicateurs est à la baisse sur la période 2012-2014 mais l'estimation contrefactuelle permet de conclure à un impact significatif des aides à l'investissement sur l'EBE, la marge d'exploitation et la productivité.**

L'EBE dans les exploitations bénéficiaires baisse de 14.5% (-16 000 euros par exploitation en moyenne) entre 2012 et 2014 contre une baisse observée de 26% chez les non bénéficiaires. On estime que sans les aides à l'investissement, l'EBE dans les exploitations bénéficiaires aurait baissé en moyenne de 29 000 euros au lieu des 16 000 euros constaté.

La marge d'exploitation baisse de manière moins importante dans les exploitations bénéficiaires que dans les exploitations non bénéficiaires. Les exploitations bénéficiaires qui présentaient une marge d'exploitation inférieure en moyenne de 7 points de pourcentage ont quasiment rattrapé la rentabilité moyenne observée dans les exploitations non bénéficiaires. L'écart n'est plus que de 1 point de pourcentage. La part des aides à l'investissement dans l'évolution positive de la marge d'exploitation chez les bénéficiaires est estimée à 5 points de pourcentage en moyenne par exploitation.

**En termes de productivité, si la production par UTA était plus faible chez les bénéficiaires en 2012, ils ont rattrapé la valeur des non bénéficiaires en 2014 pour lesquels l'indicateur s'est dégradé.** L'effet net, estimé à 15 000 euros en moyenne, par exploitation bénéficiaire est toutefois non significatif. Cela peut s'expliquer par les évolutions de cet indicateur relativement différentes entre les exploitations bénéficiaires (l'estimation a été conduite toutes filières confondues). L'impact positif des aides à l'investissement sur la productivité est toutefois confirmé par l'effet positif significatif des aides à l'investissement sur la VAB par UTA. Cet indicateur a baissé chez les bénéficiaires mais moins fortement que chez les non bénéficiaires. Les aides à l'investissement ont joué un rôle d'amortisseur de la baisse de productivité des exploitations en Pays de la Loire à hauteur de 11 000 euros en moyenne par exploitation soit 35% de la valeur de l'indicateur observée chez les bénéficiaires en 2014. On notera que cet effet positif et significatif des aides à l'investissement sur la productivité du travail s'explique par une augmentation de la VAB dans les exploitations bénéficiaires, la main d'œuvre n'ayant pas évolué significativement dans les exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires.

En résumé, les évolutions observées chez les bénéficiaires (toutes filières soutenues en Pays de la Loire sur le PDR 2014-2016 confondues) d'une aide à l'investissement sont positives, à la fois en termes de rentabilité et de productivité. **Les aides à l'investissement ont joué un rôle d'amortisseur de la crise économique traversée par les exploitations agricoles.** Si les données régionales disponibles dans le RICA n'ont pas été suffisantes pour conduire une analyse par OTEX, les estimations contrefactuelles de l'impact du PMBE sur la compétitivité coût des exploitations bénéficiaires conduites dans le cadre de l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013 concluent à un effet positif des aides à l'investissement sur la croissance et la productivité du travail des exploitations laitières spécialisées (OTEX 45) et bovins viande spécialisées (OTEX 46), à la seule différence que les exploitations laitières ont augmenté leur main d'œuvre sur la période à contrario des exploitations bovins viande ce qui a atténué la productivité du travail des exploitations laitières.

#### Les actions de formation ont contribué au changement et à l'amélioration des pratiques

Depuis le début de la période de programmation, 4 dossiers ont été programmés sur le T.O consacré à la formation. Ces formations s'adressent à deux publics principaux : les propriétaires forestiers et les agriculteurs.

En Pays de la Loire, une démarche unique a été mise en place pour accompagner de manière globale les démarches de progrès des exploitants. En effet, toute demande d'aide, faite par un exploitant, visant le financement d'investissements pour la modernisation est conditionnée au suivi d'une formation dans les domaines de l'agroécologie ou de la multi performance. Cette formation d'une durée de deux jours minimum est suivie d'une rencontre d'une demi-journée sur l'exploitation avec le formateur pour un accompagnement personnalisé de la démarche de progrès à mettre en œuvre.

Pour ce qui est de la cible agriculteurs, VIVEA a été retenu pour proposer les formations aux exploitants agricoles. VIVEA, fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles, accompagne les chefs d'entreprise du secteur agricole et leurs conjoints dans le

développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle continue.

Les formations, dispensées en complément et dans le cadre des mesures d'investissement, visent l'objectif de la triple performance (économique, sociale, environnementale) des exploitations, en couvrant l'ensemble des dimensions relatives à cet objectif. Par exemple, la formation dédiée à la réduction de l'usage des antibiotiques en élevage bovin, qui poursuit l'objectif de mettre en place une agriculture raisonnée en alliant objectifs sanitaires, environnementaux et performance économique (les antibiotiques représentant un poste de dépenses substantiel pour les exploitations et l'antibiorésistance, due à un mauvais usage des antibiotiques, augmente les coûts des antibiothérapies et réduit leur efficacité) peut être mentionnée. **Les formations financées permettent donc de diffuser des bonnes pratiques permettant d'améliorer la performance économique et environnementale des exploitations par le changement et l'amélioration des pratiques.**

A titre indicatif, VIVEA prévoit de former 360 stagiaires (toutes filières confondues), dont 280 relevant du dispositif PCAE. Les formations proposées en direction des filières végétales poursuivent des objectifs complémentaires : l'optimisation des facteurs de production, sols, eau, intrants, l'adaptation des démarches de progrès basées sur de solides connaissances en agronomie et la mise en œuvre de techniques de production issues de l'agriculture biologique. **Les formations intègrent donc les thèmes nécessaires à l'amélioration des performances économiques et environnementales des exploitations.**

L'impact de ces formations VIVEA peut également être vérifié puisque des enquêtes auprès des bénéficiaires ayant sollicité une aide à l'investissement ont été menées *a posteriori* auprès des participants afin d'évaluer leur efficacité et notamment la plus-value des actions d'accompagnement spécifiques individuelles d'une demi-journée qui complète dans leur cas le temps de formation en collectif dans le but de les accompagner dans la mise en œuvre de leur plan d'action ou changement de pratique.

Sur les 15 premières actions de formation finalisées : 96% des personnes ayant participé aux formations estiment que la formation collective combinée à l'action d'accompagnement spécifique est utile, 80% des participants affirment avoir mis en œuvre leur plan d'action afin de mettre en pratique ces nouveaux comportements/nouvelles pratiques diffusées par les formations. **Les actions de formation déployées par le PDR contribuent donc au changement et à l'amélioration des pratiques, avec une part importante de stagiaires qui déclarent mettre en œuvre les bonnes pratiques transmises et un consensus à la fois sur le contenu et le format des formations.**

## 7. Conclusions et recommandations

Conclusion	Recommandations
<b>C.1</b> Le PDR en accompagnant la modernisation des bâtiments d'élevage au profit des filières majoritaires de la région des Pays de la Loire devrait accompagner le maintien des activités agricoles sur le territoire régional.	<b>R.1</b>
<b>C.2</b> Le PDR, dans le cadre des investissements à la filière végétal, accompagne à ce jour des exploitations dont l'orientation économique est moins représentée en région. A ce titre, le PDR devrait contribuer à la diversification agricole régionale.	<b>R.2</b>
<b>C.3</b> Le PDR, au titre des mesures d'investissements, cible en majorité les jeunes agriculteurs ce qui devrait contribuer à la pérennité de ces exploitations et donc au maintien des activités agricoles sur le territoire.	
<b>C.4</b> Les premières analyses réalisées montrent, par ailleurs, que les aides à l'investissement ont permis d'amortir la perte de compétitivité des exploitations bénéficiaires en Pays de la Loire	
<b>C.5</b> Les formations dispensées contribuent au changement des pratiques en ayant un fort impact sur les agriculteurs, leur permettant de mettre en œuvre des plans d'actions améliorant les performances économiques de leurs exploitations	

## ANNEXE

### RESULTATS DETAILLES DES ANALYSES STATISTIQUES CONTREFACTUELLES (Indicateur R2)

L'analyse contrefactuelle vise à estimer l'effet des aides à l'investissement allouées au titre de la sous mesure 4.1 sur la période 2014-2016 par une simulation reposant sur les aides à l'investissement allouées sur la période 2011-2014. Elle s'appuie sur des comparaisons entre un groupe de bénéficiaires de cette mesure et un groupe témoin de non-bénéficiaires.

Les données utilisées sont les données du RICA sur les années 2011, 2012, 2013 et 2014. La simulation repose sur plusieurs hypothèses fortes, à savoir que :

- La variable « aide à l'investissement » utilisée comme proxy des aides allouées au titre de la sous mesure 4.1 couvre les mêmes types d'investissements que ceux soutenus au titre de la sous mesure 4.1. Cette variable recouvre les subventions d'investissement suivantes : terres agricoles, améliorations foncières, cultures permanentes, Bâtiments, Matériel, Terrain forestiers, DJA.

Les exploitations bénéficiant d'une DJA ont dû être retirées des analyses car il n'était pas possible de soustraire le montant de la DJA au total des subventions à l'investissement reçues.

- Les exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement sur la période 2011-2013 présentent dans RICA, restreintes aux exploitations dont l'orientation économique (OTEX) correspond à une filière soutenue dans le cadre de la mesure 4.1 sur la période 2014-2016 sont représentatives des exploitations aidées dans le cadre de la mesure 4.1.
- Les investissements soutenus sur la période 2011-2013 sont similaires aux investissements soutenus sur la période 2014-2016.

La liste des variables utilisées issues du RICA est proposée ci-dessous :

Subventions d'investissement	SUBI3	euros
Résultat d'exploitation	RESEX	euros
EBE	EBEXP	euros
VAB	VAPBR	euros
Chiffre d'affaire	CHAFF	euros
Production de l'exercice nette des achats d'animaux	PROEX	euros
Produits de la production immobilisée	PIMMO	euros
Nombre d'UTA total	UTATO	UTA
DJA	DJAXP	Code existence d'une DJA (0/1)
Orientation technico-économique en 17 postes	OTEXE	code
Superficie agricole utilisée	SAUTI	tranche
Localisation on non en zone défavorisée	ZDEFA	Code

Dimension économique	CDEXE	Code (typologie 2007)
Actifs (clôture) <i>*cette variable a été utilisée uniquement dans le cadre des estimations relatives aux indicateurs de rentabilité</i>	TACF5	euros

Les indicateurs ont été construits de la manière suivante dans RICA :

<b>R2 : Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA</b>	Production de l'exercice net des achats d'animaux et des immobilisations / nombre d'UTA total
<b>Valeur Ajouté Brute / UTA</b>	Valeur Ajouté Brute / nombre d'UTA total
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	Excédent brut d'exploitation
<b>Marge d'exploitation</b>	Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaire
<b>Poids des charges d'approvisionnement dans le chiffre d'affaire</b>	Charges d'approvisionnement/ Chiffre d'affaire

#### **Le principe de la méthode d'estimation contrefactuelle retenue :**

La méthode de la double différence combinée à la méthode de l'appariement a été retenue pour mesurer l'effet propre des aides à l'investissement sur les indicateurs à l'étude. On notera que les recommandations de la Commission Européenne vont dans ce sens<sup>4</sup>. Les deux méthodes ont également été testées séparément.

L'analyse contrefactuelle conduite se rapproche également de l'analyse contrefactuelle réalisée dans le cadre de l'évaluation ex-post du PDRH pour mesurer l'effet net du PMBE sur la compétitivité coût des bénéficiaires (**utilisation de la même méthode d'évaluation d'impact idem, même variable RICA utilisée comme proxy des aides à l'investissement, analyse conduite sur un panel d'exploitations constant**

Prérequis : un groupe d'exploitations ayant reçues une aide à l'investissement et un groupe d'exploitations n'ayant pas reçu d'aide à l'investissement. Parmi les deux groupes d'exploitations, des sous-groupes d'exploitations similaires sont constitués au regard d'une série de caractéristiques individuelles - appelées variables de conditionnement - hormis le fait d'avoir bénéficié de l'intervention.

Mesure de l'effet net : L'estimation contrefactuelle calcul dans un premier temps les écarts moyens de valeur de l'indicateur entre les groupes d'exploitations similaires bénéficiaires versus non bénéficiaires d'une aide à l'investissement. La valeur de l'impact est ensuite donnée par la différence des différences de la valeur de l'indicateur avant et après l'obtention de l'aide à l'investissement de chaque sous-groupe.

Fiabilité de la mesure d'impact : L'estimation permet d'éliminer la part d'impact dû aux effets de contexte et aux différences de profil entre les exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires au regard des caractéristiques individuelles retenues dans l'estimation.

<sup>4</sup> Assessment of RDP results: how to prepare for reporting on evaluation in 2017, Annexe 11 - Fiches for answering common evaluation questions for rural development programmes 2014-2020

## **Constitution des sous-échantillons de référence**

Echantillon d'exploitations bénéficiaires : Le parti a été pris de retenir dans les analyses les exploitations ayant reçu une subvention à l'investissement en 2011, 2012 et 2013.

Echantillon d'exploitation non bénéficiaires : les exploitations non bénéficiaires ont été retenues pour construire le groupe témoin dans le cas où elles n'avaient perçu aucune aide à l'investissement sur la période 2011-2014.

A partir des données RICA, l'échantillon des exploitations bénéficiaires d'une aide à l'investissement sur la période 2011-2013 qui ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de l'enquête du RICA en 2011, 2012, 2013 et 2014 (panel constant) en Pays de la Loire permet de retenir 151 exploitations. Du fait d'un nombre moins important d'exploitations non bénéficiaires comparativement au nombre d'exploitations bénéficiaires dans la région, le groupe d'exploitations non-bénéficiaires a été élargi aux régions limitrophes et compte 275 exploitations.

Nota : L'analyse n'a pas pu être conduite à l'échelle des OTEXE du fait d'un nombre d'exploitations statistiquement trop faible à l'échelle régionale pour conduire une analyse contrefactuelle.

## **Appariement des bénéficiaires et non-bénéficiaires**

Afin de limiter les biais de sélection, une procédure d'appariement par score de propension a permis de rapprocher les exploitations bénéficiaires et non-bénéficiaires en fonction de variables structurelles renseignées dans le RICA 2011 telles que la localisation on non en zone défavorisée (ZDEFA), l'orientation économique (OTEXE), la superficie agricole utilisée (SAUTI), et la dimension économique (CDEXE). La variable « actif » (TACF5) a été mobilisé uniquement dans le cadre de l'estimation des indicateurs de rentabilité. L'appariement a été réalisé sous STATA en utilisant la méthode du score de propension par fonction noyau.

*A noter que les variables de conditionnement sont retenues au regard de leur corrélation avec les indicateurs et avec le fait de bénéficier d'une subvention à l'investissement ou pas.*

La procédure d'appariement a permis de réduire significativement les différences structurelles observées entre les échantillons bénéficiaires et non-bénéficiaires ainsi que l'écart-standard observé dans ces échantillons. Cette étape de la sélection des exploitations permet d'apparier 151 exploitations bénéficiaires d'une aide à l'investissement et 264 exploitations non-bénéficiaires localisées en Pays de la Loire et dans les régions limitrophes. L'imposition du seuil maximal admissible lors de l'appariement a pour conséquence que 11 exploitations bénéficiaires n'ont pas pu être appariées avec une exploitation non-bénéficiaire.

Des test t de student ont été appliqués aux variables structurelles utilisées pour l'appariement des bénéficiaires et non-bénéficiaire avant et après appariement.

Les résultats issus de la commande *pstest* du logiciel Stata montrent que, avant appariement, 22.5 % des exploitations bénéficiaires d'une aide à l'investissement sont des exploitations laitières spécialisées (OTEX 45), contre 15 % pour les exploitations du groupe témoin. Cette différence est significative ( $p > 0,000$ ). Après l'appariement, 22.5 % des exploitations bénéficiaires et 22.3 % des exploitations du groupe témoin sont des exploitations laitières spécialisées. La différence n'est plus significative. Le biais est réduit de 97.3 % (il aurait été de 100 % si les deux groupes avaient un pourcentage égal après l'appariement). Concernant la taille des exploitations, les exploitations bénéficiaires d'une aide à l'investissement présentent une surface agricole utilisée plus importante en moyenne que les exploitations non bénéficiaires et la différence est significative ( $p > 0,000$ ). Après l'appariement, la différence n'est plus significative. Le biais est réduit de 92 %.

Au total, le biais est réduit sur toutes les variables considérées. Ainsi, la qualité de l'appariement sur score de propension est donc satisfaisante pour ces données.

## Mesure des effets par la méthode de la double différence combinée à la méthode de l'appariement

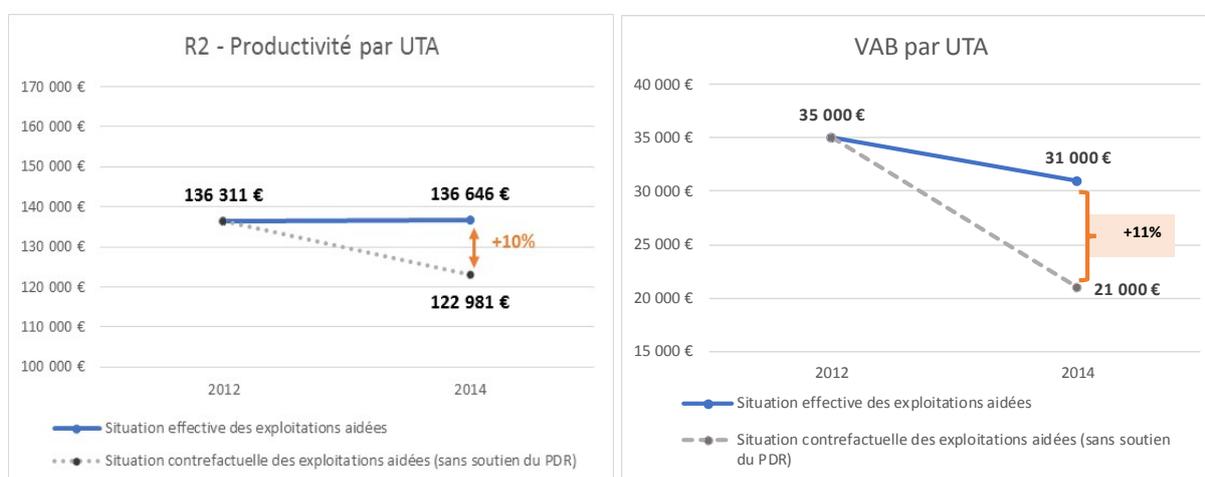
Les différences par paires pour les différents indicateurs ont été réalisées (2014 versus 2012). La signification de ces différences a été testée en utilisant le test t de student. Les doubles différences ont ensuite été calculées (2014 versus 2012) afin de quantifier l'effet des aides à l'investissement sur les indicateurs.

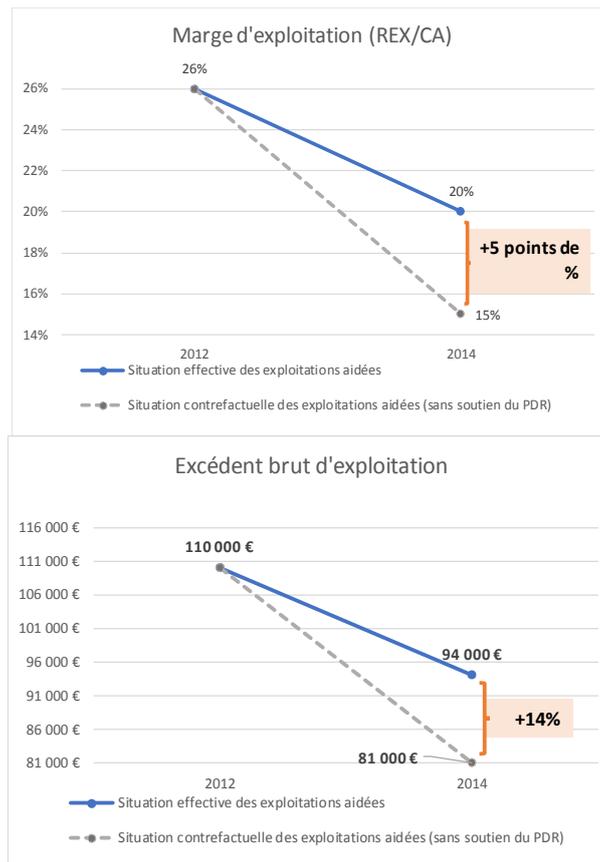
Le tableau suivant contient les sorties STATA présentant les résultats de l'analyse contrefactuelle pour les sous-échantillons après appariement.

Indicateurs	2012	2014	Effet net
<b>R2 : Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA</b>	995 €	16 000 €	15 000 (NS)
<b>Valeur Ajouté Brute / UTA</b>	-5 600 €	5 725 €	11 000***
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	94 €	13 000 €	14 000 *
<b>Marge d'exploitation</b>	-6%	-1%	5 points de pourcentage*

\*\*\*significatif à 0.01 \*\* significatif à 0.05 \*significatif à 0.1 (NS) Non significatif

Les graphiques suivant donne à voir la situation des exploitations aidées « effective » et la situation « contrefactuelle » des exploitations aidées c.a.d la situation que les exploitations aidées auraient connue si elles n'avaient pas bénéficié d'une aide à l'investissement.





## PRECISIONS SUR LES LIMITES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE L'APPLICATION DE LA METHODE ET SUR LES SOLUTIONS APORTEES

- ❖ **Difficultés rencontrées pour mettre en place les conditions requises pour évaluation l'impact contrefactuelle du soutien des PDR à travers la sous mesure 4.1 sur les indicateurs à l'étude :**
  - ☑ Constat 1 : Difficultés de conduire une enquête auprès des non bénéficiaires pour construire un groupe de contrôle : taux de retour et qualité de renseignement de l'enquête potentiellement très faible
  - ➔ **Alternative retenue** : utiliser les données de l'enquête annuelle du RICA (données disponibles à l'échelle régionale et disponibilité d'un grand nombre de variables à la fois sur les caractéristiques individuelles des exploitations (production, main d'œuvre, charges, ventes, achat etc...) et des aides publiques reçues (notamment « subventions à l'investissement »).
  - ☑ Constat 2 : Impossibilité de croisement entre les données RICA et les exploitations ayant bénéficié d'un soutien au titre de la mesure 4.1 (données des enquêtes RICA anonymisées).

Constat 3 : Difficultés de conduire une enquête auprès des bénéficiaires et de collecter les informations nécessaires au croisement avec les données du RICA

- Difficulté d'obtention d'un fichier contact (CNIL)
- Faible renseignement des coordonnées, en particulier email dans OSIRIS
- Difficulté de récupérer des données aussi précises et sensibles que celles disponibles dans le RICA de manière à disposer de données similaires pour les bénéficiaires et non bénéficiaires et ainsi mettre en œuvre l'estimation contrefactuelle.

→ **Alternative retenue** : Utiliser exclusivement les données du RICA. La variable « subvention à l'investissement » renseignée dans RICA est utilisée comme proxy des aides allouées au titre de la sous mesure 4.1.  
Pour garantir la représentativité des analyses au regard des bénéficiaires du PDR Pays de la Loire, les analyses sont **(1) effectuées à l'échelle régionale et (2) ciblées sur des exploitations représentatives des exploitations ayant bénéficié d'un soutien au titre de la mesure 4.1 sur 2014-2016 en fonction des données disponibles dans OSIRIS (filiales européennes des bénéficiaires).**

Constat 3 : Les données RICA 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

**Alternative retenue** : Simuler les effets des opérations financées au titre de la mesure 4.1 sur les premières années de la programmation 2014-2020 en utilisant les données du RICA 2011-2014. Cette alternative a été envisagée car la mesure 4.1 est une mesure transitoire qui a donc été reconduite dans des conditions relativement similaires.

#### ❖ **Limites des analyses**

- L'estimation proposée repose sur une simulation. La simulation repose sur plusieurs hypothèses fortes, à savoir que :
  - La variable « aide à l'investissement » utilisée comme proxy des aides allouées au titre de la mesure sous 4.1 couvre les mêmes types d'investissements que ceux soutenus au titre de la sous mesure 4.1.
- Les exploitations bénéficiant d'une subvention à l'investissement sur la période 2011-2013 présentent dans RICA sont représentatives des exploitations aidées dans le cadre de la sous mesure 4.1 sur la période 2014-2016.
- Les investissements soutenus sur la période 2011-2013 et pris en compte dans la variable « subventions à l'investissement » disponible dans RICA sont similaires aux investissements soutenus sur la période 2014-2016.
- L'effet net calculé reflète une tendance globale (il repose sur des écarts de moyennes) mais ne reflète pas les disparités entre OTEX ni vraisemblablement entre exploitations d'un même OTEX. Il conviendrait de conduire les analyses :

- à l'échelle des OTEX ce qui n'est pas envisageable au regard du nombre d'exploitations disponible dans les bases de données du RICA.

- à l'échelle des types d'opérations financées (matériel, bâtiments etc.) ce qui n'est pas envisageable au regard des données RICA disponibles en OPEN DATA.

- Dans le cas où la temporalité de l'effet de la sous mesure 4.1 sur la productivité est supérieure à deux années, notre estimation ne permet pas de le mesurer.
- En utilisant RICA nous ne disposons pas des dates de début et de fin de réalisation des opérations faisant l'objet d'une subvention à l'investissement. Notre analyse repose donc sur l'hypothèse qu'une subvention reçue une année donnée correspond à un projet effectivement réalisé cette même année. Or nous savons que dans la filière élevage particulièrement, le solde des opérations de la sous mesure 4.1 peut prendre plusieurs années et que des acomptes peuvent être demandés.
- Notre analyse ne mesure pas les effets indirects des opérations financées au titre de la sous mesure 4.1 sur la compétitivité des exploitations bénéficiaires. On peut s'attendre à ce que l'appui obtenu par les bénéficiaires puissent avoir des effets d'équilibre général. Par exemple, en raison du soutien intensif de l'investissement agricole, le prix de la terre et des biens d'investissement peut augmenter et donc affecter négativement la productivité de la main-d'œuvre des bénéficiaires du programme. On parle d'effet de substitution. De même, des effets indirects sur la productivité du travail des non-bénéficiaires du programme peuvent se produire lors de la mise en œuvre de mesures liées à d'autres domaines ciblés (énergie renouvelable, efficacité de l'eau, etc.).

**Question évaluative n°5 – DP 2B : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?**

**Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » au DP 2B :**

- M1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétence
- M1.2 Actions de démonstration et d'information
- M2.1 Services de conseil
- M6.1.1 Dotation jeunes agriculteurs (DJA)
- M6.1.2 Prêts bonifiés

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 2B :

Aucune Mesure/Sous Mesure ne présente de contribution secondaire au DP2B.

Le tableau suivant résume l'état d'avancement de la programmation jusqu'au 31/12/2016 de l'ensemble des mesures retenues.

Sous mesures	Types d'effet (P/S)	FEADER engagé	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers payés	% engagement maquette	% paiement engagement
6.1.1 Dotation jeunes agriculteurs	P	16 846 342	1522	1190	30%	68%
6.1.2 Prêts bonifiés	P	1 049 948	964	0	5%	0%
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences	P	223 619,81	4		7%	0%
1.2 Actions de démonstration et d'information	P	-	-	-	0%	0%
2.1 Services de conseil	P	-	-	-	0%	0%

## 1. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles
Les actions de formation ont permis l'acquisition des compétences de nouveaux installés		Profil des participants Thématiques des formations Evaluation du niveau de formation des bénéficiaires DJA
Maintenir ou améliorer le taux de renouvellement des générations	R3_T5 : pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR	Nb de bénéficiaires par type de modulation (projets hors cadre familial), agro écologiques, générateurs de la VA et l'emploi et agriculture biologique) Ratio installations / départs
Orienter les projets d'installation		Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations Moyenne d'âge des nouveaux exploitants soutenus Nombre d'installations soutenues Hors Cadre Familial Nombre de JA formés

## 2. Méthodes utilisées

### Méthodes quantitatives :

#### a) Raisons de l'utilisation de la méthode

L'analyse quantitative permet d'avoir un aperçu général sur l'état d'avancement de la programmation des mesures retenues et d'évaluer d'un point de vue quantitatif l'atteinte des cibles prévues dans le PDR.

#### b) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

- **R3\_T5** =  $(X/Y)*100$  ; avec :
  - **X** : nombre d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR
  - **Y** : nombre total d'exploitations agricoles dans la région
- **Ratio installations / départs** =  $(A/B)*100$  ; avec :
  - **A** : nombre d'installation à l'année n
  - **B** : nombre de départs à l'année n

- **Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations =  $(X/Y)*100$  ; avec :**

- X : nombre d'installations soutenues par le PDR à l'année n
- Y : nombre d'installations (aidées et non aidées) à l'année n

c) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite est liée à la disponibilité des données et à la cohérence des informations fournies par les différentes sources (observatoire régional de l'installation et suivi OSIRIS). Ces différences sont liées aux dates retenues par chaque source : dépôt de la demande, engagement et paiement pour le suivi du PDR et installation pour l'observatoire régional de l'installation. Ainsi les données de l'observatoire ont été utilisées dans certains cas à titre indicatif ou pour mettre en avant des tendances.

### Méthodes qualitatives :

d) Raisons de l'utilisation de la méthode

L'analyse qualitative vient compléter l'analyse quantitative afin d'évaluer dans quelle mesure le PDR soutient le renouvellement des générations et le renforcement de capacités de nouveaux installés.

e) Description des méthodes utilisées

Analyse des thématiques des formations et du profil des participants.

f) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées.

Les limites de cette méthode sont principalement liées à la disponibilité des données.

L'analyse de l'acquisition par les nouveaux installés des compétences grâce aux actions de formations soutenues par le PDR n'est pas possible car à ce stade les jeunes installés ne sont pas identifiés en tant que tels dans les formations.

Par ailleurs, dans le fichier OSIRIS, les différentes données qualitatives qui sont censées servir pour le calcul des différents indicateurs quantitatifs ne sont pas nécessairement renseignées, ou bien d'une manière très partielle (répartition des dossiers par type de modulation ou par filière de production). Ces informations sont disponibles seulement pour l'année 2016 (données non disponibles pour 2014 et 2015). En revanche, les résultats obtenus sont conformes aux conclusions de l'observatoire de l'installation.

### 3. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 - Total des dépenses publiques (€) <b>M1.1</b>	0				OSIRIS

O1 - Total des dépenses publiques (€) <b>M6.1.1</b>	12 951 531 (montant payé)				OSIRIS
O1 - Total des dépenses publiques (€) <b>M1.6.2</b>	0				OSIRIS
O3 - Nb d'opérations soutenues <b>M1.1</b>	0				OSIRIS
O3 - Nb d'opérations soutenues <b>M6.1.1</b>	1 190 (dossiers payés) 1451 (dossiers engagés)				OSIRIS
O3 - Nb d'opérations soutenues <b>M6.1.2</b>	0				OSIRIS
O3 - Nb d'opérations soutenues - par filières UE <b>M6.1.1</b>	<b>Pour l'année 2016 :</b> Bovin lait : 215 Bovin viande : 94 Ovins, Caprins : 27 Equins (élevage majoritaire) : 0 Volailles porcs : 66 Culture de vente : 32 Maraîchage : 17 Horticulture : 2 Arboriculture : 5 Viticulture : 14 Autres : 14	<b>Pour l'année 2016 :</b> Bovin lait : 44% Bovin viande : 19% Ovins, Caprins : 6% Equins (élevage majoritaire) : 0% Volailles porcs : 14% Culture de vente : 7% Maraîchage : 3% Horticulture : 0.41% Arboriculture : 1% Viticulture : 3% Autres : 3%			DRAAF (2016)
O4 - Nb de bénéficiaires	1 190 (égal au nombre)				OSIRIS

	soutenus <b>M6.1.1</b>	d'opérations soutenues pour lesquels il y'a eu du paiement, pas de doublons avec M6.1.2)				
	O11 - Nb de jours de formation donnés <b>M1.1</b>	0				OSIRIS
	O12 - Nb de participants formés <b>M1.1</b>	0				OSIRIS
	Nb de bénéficiaires par type de modulation (projets HCF, agro écologiques, générateurs de la VA et l'emploi et agriculture biologique) <b>M6.1.1</b>	<b>Pour l'année 2016 :</b> Projet HCF : 151 Projet AE : 41 Projet générateur de VA et de l'emploi : 406 Projet Agriculture biologique : 91	<b>Pour l'année 2016 :</b> Projet HCF : 31% du nombre total des projets soutenus en 2016 Projet AE : 8% Projet générateur de VA et de l'emploi : 84% Projet Agriculture biologique : 19%			DRAAF (2016)
De résultat communs	R3_T5 : pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR		3.46% ((1 190/34 360) *100)			OSIRIS et observatoire de l'installation
De résultat additionnels	Ratio installations / départs		En 2015 : 31% ((489 installations aidés/1600			Observatoire de l'installation (2016)

			départs) *100)			
	Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations	1 190 installations soutenues				OSIRIS
	Âge moyen des nouveaux exploitants soutenus	28 ans				OSIRIS
	Nombre d'installations soutenues en zone défavorisée simple	Pour l'année 2016 : En ZD : 18 installations	4%			DRAAF (2016)
	Nombre de JA formés	Non disponible				AG
De contexte communs	C17. Exploitations agricoles (fermes) – Nombre total	34 360				PDR / AGRESTE

#### 4. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

Les données relatives à la répartition des dossiers par type de modulation et par filière de production sont disponibles seulement pour l'année 2016. Ainsi, les indicateurs relatifs au nombre d'opérations soutenues par filière et par type de modulation ne s'appliquent pas à toute la période concernée.

#### 5. Réponse à la question évaluative

##### ▪ M1.1 – Formation professionnelle et acquisition de compétences

Au titre de cette sous mesure, au 31/12/2016, 4 dossiers ont été programmés (et engagés) ; 3 dossiers dans le secteur forestiers et 1 dossier dans le secteur agricole. Au total 13 sessions de formations ont été programmées et engagées au titre de la M1.1 lors du premier appel à projets. 11 autres sessions de formation (2 dossiers) sont programmées lors du deuxième AAP au titre de la M1.1.

Au 31/12/2016, 4 dossiers ont été engagés. Le montant des engagements FEADER représente 7% de la maquette.

L'analyse du niveau de participation des JA dans les formations n'est pas possible à ce stade. Les données relatives au nombre de JA formés et le type de formations dans lesquelles ils étaient impliqués ne seront disponibles qu'au moment du dépôt des demandes de paiement. Notons cependant que :

- les bénéficiaires de la DJA doivent disposer d'un diplôme de niveau V, ils peuvent donc participer à des formations en dehors du cadre du PDR ;

- le PDR des Pays de la Loire conditionne les aides à l'investissement dans les exploitations à la participation à une formation. D'après les données de suivi de la Région, 12% des dossiers du PCAE sont portés par des jeunes agriculteurs.

Plusieurs actions de formation ont eu lieu dans le secteur agricole. Les thématiques de ces actions concernent les filières faisant l'objet de nouvelles entrées de JA, à savoir l'élevage bovin, l'élevage de volailles, les cultures, le maraîchage, etc.

D'une manière générale, les formations soutenues au titre de la mesure M1.1 concernent :

- Les pratiques agro-écologiques en productions animales : dont l'objectif est de permettre aux participants d'améliorer l'efficacité de leur exploitation en mettant en œuvre des systèmes de production et des techniques tendant vers une autonomie fourragère, en privilégiant les méthodes préventives de soin des animaux, en cohérence avec le plan Eco-Antibio 2017, en mettant en œuvre les techniques de productions de l'AB et en développant les énergies renouvelables.
- Les pratiques agro-écologiques en productions végétales : dont l'objectif est de permettre aux participants d'améliorer l'efficacité de leurs exploitations en optimisant les facteurs de production eau, sol et intrants, en adaptant des démarches de progrès basées sur de solides connaissances en agronomie et en mettant en œuvre les techniques de production de l'AB.

Ces actions de formations permettraient aux JA d'intégrer la démarche agro-écologique dans leurs projets d'installations.

- **M1.2 Actions de démonstration et d'information**

Au 31/12/2016, cette sous-mesure n'a pas été mise en œuvre.

- **M2.1 Services de conseil**

Au 31/12/2016, cette sous-mesure n'a pas été mise en œuvre.

- **M6.1.1 – Dotation Jeunes Agriculteurs**

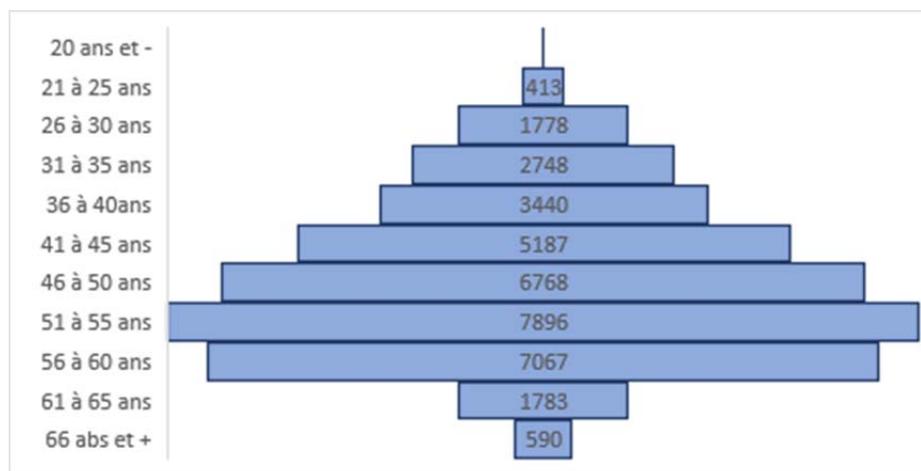
Le renouvellement de génération est une priorité pour la région Pays de la Loire. Conjointement à la diminution de ses effectifs, la population des chefs d'exploitations vieillit (l'âge moyen des chefs d'exploitation a progressé de 5% entre 2010 et 2014, il est de 48,1 ans en 2014).

La « Dotation Jeune Agriculteur » (DJA) permet d'accompagner les jeunes agriculteurs de 18 à 40 ans, ayant un diplôme agricole de niveau IV et un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) validé pour leur première installation. Ce dispositif vise donc à favoriser la viabilité économique de leur projet.

- **Pyramide des âges des chefs d'exploitation en Pays de la Loire (données 2014)**

L'âge moyen des chefs d'exploitation de la région est de 48,1 ans en 2014. 46% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 25% ont plus de 55 ans.

Figure 1- Pyramide des âges des chefs d'exploitation en Pays de la Loire pour l'année 2014



Source : données de l'observatoire de l'installation

Le renouvellement des chefs d'exploitation est ainsi un enjeu majeur dans la région.

- **Bilan de mise en œuvre de la mesure :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR et plus particulièrement la mesure M6.1.1 relative à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), 1 451 dossiers ont été engagés au 31/12/2016 pour un montant total de 20 430 937 € (dont 79% proviennent du FEADER), soit 30% de la maquette prévue pour la mise en œuvre de la M6.1.1.

Au 31/12/2016, 82% du nombre total des dossiers engagés (1 190 dossiers, soit 3.46% des exploitations agricoles dans la région) ont été payés (au moins en partie) pour un montant total de dépenses publiques qui s'élève à 12 951 531€, soit 63% du montant engagé. Pour ces dossiers, le montant moyen de DJA par installation est de 12 657,35 €. Dans ce cas, la moyenne est homogène entre les bénéficiaires car elle est proche de la médiane qui est de 12 600 €.

En prenant en considération l'ensemble des dossiers engagés (1 451 dossiers), les demandes de DJA jusqu'au 31/12/2016 représentent seulement 4% des exploitations en Pays de la Loire (le nombre total des exploitations en Pays de la Loire est égal à 34 360 exploitations<sup>5</sup>).

- Les types d'installations soutenues dans le cadre du dispositif DJA

Le montant de base pour la DJA est complété de bonus en fonction de modulations nationales et régionales, pour tenir compte des objectifs de la région. Les modulations nationales tendent à favoriser les projets hors cadre familial, agro-écologiques, générateurs de la valeur ajoutée et les projets à coût de reprise ou de modernisation important (avec des niveaux de soutien différents selon la zone d'installation de projet en zone de plaine ou en zone défavorisée). La modulation régionale est en faveur de projets d'installation en agriculture biologique.

Les données relatives à la répartition des dossiers d'installation par type de modulation ne sont complètes et homogènes que pour l'année 2016. Par conséquent, l'analyse ci-dessous ne concerne que ladite année.

<sup>5</sup> Source : Programme de développement rural de la région Pays de la Loire

4% des installations sont réalisées dans les zones défavorisées (19 dossiers, essentiellement en zone défavorisée en Vendée). 96% des installations aidées sont donc réalisées dans les zones de plaine.

Les installations hors cadre familial (HCF) représentent 31% du nombre total des projets soutenus en 2016. Une analyse du Centre d'Etudes et de Prospectives du Ministère de l'Agriculture réalisée en 2011<sup>6</sup> a par ailleurs montré que les HCF avaient tendance à s'installer sur des exploitations plus petites que les installations réalisées dans le cadre familial et avec des profils plus diversifiés (commercialisation, circuits courts, des niches de production (AB) etc.) du fait du coût d'accès au foncier. Les données disponibles ne permettent pas d'identifier si les projets HCF étaient identifiés en tant que projets générateurs de la VA et de l'emploi.

Par ailleurs, 84% de l'ensemble des dossiers soutenus en 2016 concernent des projets générateurs de la valeur ajoutée (VA) et de l'emploi et seulement 8% des installations soutenues concernent des projets agroécologiques.

19% des dossiers soutenus au titre de M6.1.1 en 2016 concernent l'installation en agriculture biologique sachant que 7% du nombre total d'exploitations en Pays de la Loire sont des exploitations en AB en 2015 (2 256 exploitations en AB<sup>7</sup>).

Le PDR de la région Pays de la Loire répond ainsi à plusieurs enjeux de la région en favorisant l'installation hors cadre familial, des projets générateurs de VA et d'emplois et le développement de l'agriculture biologique.

- **Les systèmes de production et leurs formes juridiques**

L'installation sociétaire reste majoritaire et représente 78% du nombre total des dossiers. La forme GAEC représente 63% des dossiers et la forme EARL représente 15% des dossiers. La forme individuelle et autre forme représente donc 22% des installations soutenues au titre de la mesure 6.1.1 (données pour l'année 2016).

La répartition des dossiers selon les filières montre une diversité de production. En revanche, l'élevage bovin reste prédominant et concerne plus que la moitié des dossiers soutenus au titre de la mesure M6.1.1, avec le lait et la viande qui représentent respectivement 41% et 19% des dossiers soutenus en 2016. Ce résultat est confirmé par les données de l'observatoire de l'installation où la production laitière est toujours largement prédominante. Notons que l'élevage bovin est très important en Pays de Loire. En 2014, 23% des exploitations sont spécialisées en bovin lait, 13% en bovin viande et 6% en bovins mixte (données Agreste Pays de la Loire 2014).

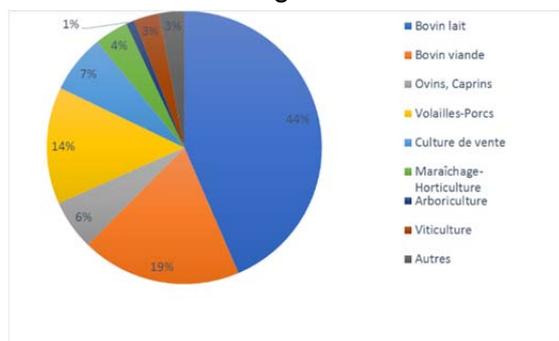
Les installations aidées en maraîchage-horticulture, en viticulture et en arboriculture sont moins importantes et ne dépassent pas les 10% des installations aidées au titre de la mesure 6.1.1.

---

<sup>6</sup> Analyse CEP n°32 – juin 2011, Diversité des Mondes Agricoles, disponible sur : [http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_analyse321106.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_analyse321106.pdf)

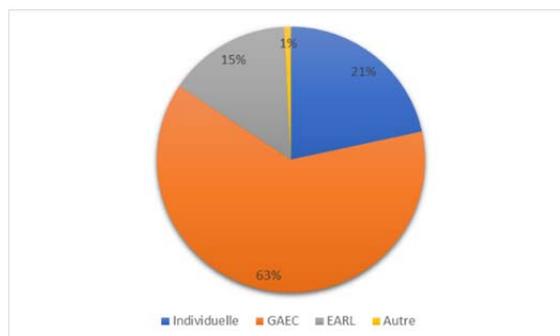
<sup>7</sup> Source : Agreste

**Figure 1 – Répartition des dossiers soutenus en 2016 selon les filières agricoles**



Source : DRAAF

**Figure 2 – Répartition des dossiers soutenus en 2016 selon la forme juridique**



Source : DRAAF

- **Répartition des dossiers soutenus au titre de la mesure 6.1.1 selon les cinq départements de la région**

L'ensemble des dossiers engagés est réparti d'une manière relativement homogène entre les cinq départements de la région Pays de la Loire. Le tableau ci-dessous résume les pourcentages du nombre des dossiers, du montant engagé et des dépenses publiques de chaque département par rapport au total de la région.

**Tableau - Les pourcentages du nombre des dossiers, du montant engagé et des dépenses publiques de chaque département par rapport au total de la région**

Département	Nombre des dossiers	Montant total engagé	Total des dépenses publiques
Loire Atlantique-44	24%	25%	25%
Maine et Loire-49	22%	22%	21%
Mayenne-53	20%	19%	21%
Sarthe-72	14%	14%	15%
Vendée-85	20%	20%	19%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : données OSIRIS

- **Profils des jeunes agriculteurs**

La proportion des femmes parmi les bénéficiaires des DJA est de 16%, d'après les données AGRESTE, 24% des chefs d'exploitations coexploitants sont des femmes en Pays de la Loire. Elles ont bénéficié de 16% du total des dépenses publiques. L'âge moyen des jeunes agricultrices est de 31 ans. Les hommes représentent donc 84% des installations aidées au titre de la DJA, leur moyenne d'âge est de 27 ans. Cette

différence d'âge s'explique par le fait que les femmes s'installent plus tard car elles ont moins souvent suivi une formation agricole, condition nécessaire à l'obtention de la DJA<sup>8</sup>.

**Tableau – Nombre de dossiers, pourcentage du montant engagé et du montant payé et l'âge des porteurs de projets**

	Nombre de dossiers	% montant total engagé	% montant total payé	Âge
Homme	84%	84%	84%	31 ans
Femme	16%	16%	16%	27 ans

Source : données OSIRIS

Au moment de la demande, l'âge moyen des bénéficiaires percevant l'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs est de 29 ans.

- **Bilan des ratios installations aidées/départs en Pays de la Loire de 2010 à 2015**

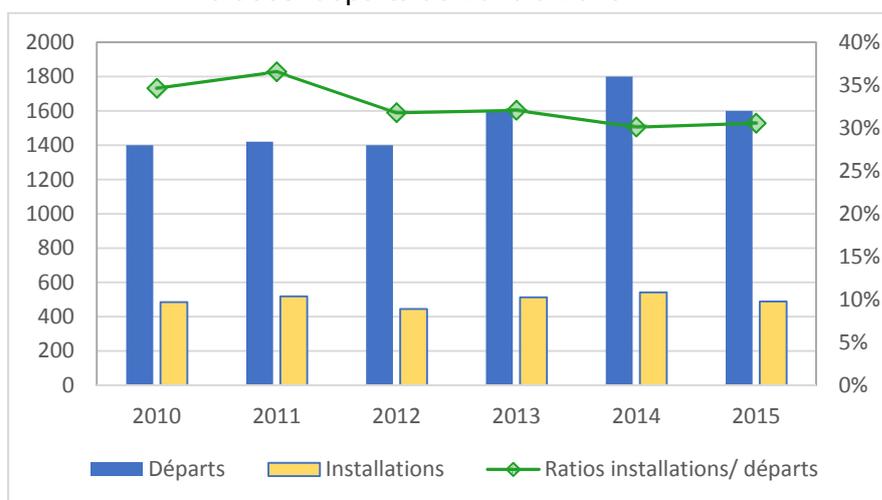
D'après l'observatoire de l'installation, l'année 2013 marque la reprise de la cessation d'activité (après une nette diminution depuis la réforme de l'âge de la retraite en 2010). En effet, près de 1 600 chefs d'exploitation ou coexploitants ont cessé leur activité agricole en Pays de la Loire, ce qui représente 3,8% des chefs d'exploitation. En 2014, 1 800 cessations d'activité ont été enregistrées, soit 4,2% des chefs d'exploitations et 1 600 cessations pour 2015. Pour la période 2010-2014, l'observatoire a estimé une moyenne régionale de 1 500 départs par an. En revanche, pour la période 2017-2024, une moyenne régionale de 1 900 départs annuels a été estimée (une progression de 27% des cessations entre la période 2010-2014 et 2017-2024). Cette tendance à la baisse de la population les chefs d'exploitation s'observe dans tous les départements mais elle est plus importante en Loire Atlantique et en Vendée où la classe d'âge 51-60 ans est plus importante que dans les autres départements.

Les installations aidées restent relativement stables aux alentours de 500 installations aidées par an en moyenne entre 2010 et 2015.

D'après les données de l'observatoire de l'installation, le ratio installations aidées/départs a passé de 35% l'année 2010 à 31% pour l'année 2015 (489 installations aidées et 1 600 cessations d'activité). Cette évolution à la baisse est due à l'augmentation des cessations d'activité depuis 2013.

<sup>8</sup> Analyse CEP n°38, Mars 2012, Les femmes dans le monde agricole, disponible sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/analyse381203-2.pdf>

**Figure 2 – Evolution du nombre de départs, d’installations et des ratios installations aidées /départs de 2010 à 2015**



Source : données observatoire de l’installation

- **Bilan de renouvellement des générations en Pays de la Loire (installations aidées et non aidées)**

Le taux de renouvellement calculé par l’observatoire de l’installation qui prend en considération à la fois les installations aidées et non aidées est estimé à 59 % au cours des 5 dernières années (2010-2014).

Une analyse du renouvellement des chefs d’exploitation agricole à l’horizon 2024 a montré qu’en maintenant un taux de renouvellement moyen équivalent à celui de la période 2010-2014, la population des chefs d’exploitations serait de l’ordre de 30 000 chefs en 2020 en Pays de la Loire<sup>9</sup>, soit une baisse de 20% de la population des chefs d’exploitations.

Ainsi, la diminution du nombre des chefs d’exploitation semble une réalité malgré que le fait que la DJA permette un taux de renouvellement satisfaisant (de l’ordre de 10% chaque année).

- **M6.1.2 Prêts bonifiés**

En Pays de la Loire, les Prêts Bonifiés ont été activés principalement dans les zones défavorisées de Vendée (en 2016, uniquement 4% des installations ont été faites en zones défavorisées, ce résultat est valable sur les autres années). Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, 964 dossiers ont été engagés pour un total FEADER qui s’élève à 1 049 948 €. Au 31/12/2016, aucun dossier n’a été payé.

Désormais, les prêts bonifiés sont supprimés et une nouvelle modulation de la DJA est mise en place. Elle consiste à introduire un nouveau critère de modulation de la DJA en fonction de l’effort de reprise et de la modernisation déployé par le jeune agriculteur.

<sup>9</sup> Economie et Prospective n°2015-2 – Décembre 2015, disponible : [http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/National/FAL\\_commun/publications/Pays\\_de\\_la\\_Loire/2015\\_12\\_note\\_projections\\_cessations\\_2024\\_01.pdf](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2015_12_note_projections_cessations_2024_01.pdf)

## 6. Conclusions et recommandations

Conclusions	Recommandations
C1. La DJA favorise le renouvellement des générations.	<b>R1.</b>
<b>C.2</b> La cible de la mesure M1.1 en lien avec les JA est la participation de 368 JA aux formations soutenues par le PDR. L'analyse de l'atteinte de la cible n'est pas possible à ce stade car le niveau de participation de jeunes agriculteurs dans les formations n'est pas connu.	<b>R.2</b> Suivre la participation des jeunes agriculteurs dans les formations soutenues par la mesure M1.1.
<b>C.3</b> La cible de la mesure M6.1 est l'aide à l'installation de 5 175 dossiers, soit 15.06% des exploitations agricoles en Pays de la Loire. Au 31/12/2016, 1 190 dossiers ont été soutenus, l'état de programmation actuel représente 28% de la cible.	<b>R.3</b> Continuer à aider les installations de jeunes agriculteurs avec le même rythme de programmation.
<b>C.4</b> Le dispositif DJA semble favoriser les installations hors cadre familial, les projets en agriculture biologique, en élevage, et les projets générateurs de l'emploi et de la valeur ajoutée.	<b>R.4</b> Continuer et développer le soutien des modes de production prioritaires pour la région (les projets en AB notamment).
<b>C.5</b> La proportion des jeunes agricultrices est de l'ordre de 16% des installations aidées au titre de la DJA	

**Question évaluative n°6 – DP 3A : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d’approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?**

Au vu de l’avancement de la programmation sur ce domaine prioritaire, la réponse à cette question sera apportée dans le RAMO 2019.

**Question évaluative n°7 – DP 3B : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?**

Cette question n’est pas pertinente au regard de la stratégie du programme, le domaine prioritaire 3B n’étant pas activé.

**Question évaluative n°8 – DP 4A : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?**

### 1. Liste des mesures contribuant au DP 4A

Il s'agit de noter les mesures et sous mesures présentant des contributions principales ou secondaires au domaine prioritaire rattaché à la QE (ici DP4A). Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » au DP 4A :

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences
- 4.4 Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques
- 7.6.1 Animation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)
- 7.6.2 Contrats Natura 2000 en milieux non agricoles et non forestiers et en milieux forestiers.
- 10.1 Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)
- 11.1 Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)
- 11.2 Maintien en Agriculture Biologique (MAB)
- 13.2 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN)

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 4A :

- 16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI
- 8.2 Mise en place de systèmes agro-forestiers

Il n'y a eu aucun engagement, à fin 2016, sur les mesures 1.2 ; 2.1 et 16.8.

Données de programmation à fin 2016:

Sous mesures	Types d'effet (P/S)	FEADER engagé	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers avec paiements	% eng./maquette	% paie./eng
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences	P	223.620	4		7%	0%
1.2 Actions de démonstration et d'information	P	-	-	-	0%	0%
2.1 Services de conseil	P	-	-	-	0%	0%
4.4 Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques	P	69.557	10	4	54%	30%
7.6.1 Animation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)	P	25.281	6	0	25%	0%
7.6.2 Contrats Natura 2000 en milieux non agricoles et non forestiers et en milieux forestiers	P	56.821	1	0	6%	0%
10.1 MAEC	P	7.030.529	-	-	6%	98%
11.1 Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)	P	-	-	-	0%	0%
11.2 Maintien en Agriculture Biologique (MAB)	P	-	-	-	0%	0%
13.2 ICHN	P	2.701.905	-	-	18%	100%
16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI	S	561.755	26	0	19%	0%
8.2 Mise en place de systèmes agro-forestiers	S	21.972	3	0	9%	0%
16.8 Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	S	-	-	-	-	-

## 2. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC

Il s'agit de mettre en valeur le lien entre critères de jugement, indicateurs de résultats communs et additionnels afin d'avoir une vision d'ensemble des indicateurs mobilisés pour étayer l'analyse des différents critères de jugement répondant à la QE.

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles
Les investissements soutenus ont contribué au développement de pratiques agro écologiques favorables à la biodiversité. (M4.4)	O1 : Dépense publique totale (€) O2 : Total des investissements (€) O3 : Nombre d'opérations soutenues	Zones et actions ciblées
Les MAEC ont permis le maintien ou l'amélioration durable de pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité (M10.1)	O1 : Dépense publique totale (€) O5 : Superficie totale soutenue (ha) O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha) O7 : Nombre de contrat bénéficiant d'un soutien T9 : Surface des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages. R7/T9 % des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ ou la préservation des paysages	Surface physique contractualisée par PAEC  Surface ouverte aux MAEC en zone Natura 2000
Les mesures de soutien à l'AB ont contribué à un développement pérenne des surfaces en AB et ont permis le maintien de la biodiversité. (M11.1 et 11.2)	O1 : Dépense publique totale (€) O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus. O5 : Superficie totale soutenue (ha)	
Le maintien des prairies/bocages des systèmes herbagers et pastoraux a favorisé la préservation des paysages. (M13.2)	O1 : Dépense publique totale (€) O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus. O5 : Superficie totale soutenue (ha)	

L'animation des MAEC a favorisé la contractualisation par une meilleure sensibilisation des agriculteurs aux enjeux de la biodiversité. (M7.6.1)	O1 : Dépense publique totale (€) O2 : Total des investissements (€) O3 : Nombre d'opérations soutenues	
Les mesures soutenues ont contribué à la préservation de la biodiversité (espèces, milieux) dans les zones Natura 2000. (M7.6.2)	O1 : Dépense publique totale (€) O2 : Total des investissements (€) O3 : Nombre d'opérations soutenues	Nombre de sites Natura 2000 Surface totale zone Natura 2000
Les actions de formation ont permis de faire évoluer les pratiques agricoles pour une amélioration et une prise en compte accrue de la biodiversité. (M1.1)	O1 : Dépense publique totale (€) O3 : Nombre d'opérations soutenues O11 : Nombre de jours de formation donnés O12 : Nombre de participants formés	Thématiques des formations.
La mise en place de systèmes agro forestiers a contribué à la préservation de la biodiversité (M8.2)	O1 : Dépense publique totale (€) O3 : Nombre d'opérations soutenues	

### 3. Méthodes utilisées

#### Méthodes quantitatives :

- d) Raisons de l'utilisation de la méthode
- e) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)
- f) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les méthodes quantitatives décrivent les méthodes de calcul utilisées afin d'obtenir certains indicateurs. Les indicateurs de réalisation (O1, ...) ne sont pas considérés comme calculés car ils ressortent de l'automatisation d'OSIRIS.

Compte tenu des taux de paiements et de solde sur les mesures du PDR contribuant au DP4, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés. Ainsi, le choix des mesures et sous mesures considérés dans le périmètre de la QE8 a été réalisé en combinant divers critères : un taux de programmation significatif et/ou une

volumétrie de dossiers programmés significative. Par conséquent, l'analyse intègre des mesures pour lesquelles aucun paiement FEADER n'a été réalisé à fin 2016.

La plupart des indicateurs quantitatifs utilisés n'ont pas été calculés car directement extraits de la base OSIRIS, du RAMO 2016 ou de données de suivi des paiements fournies par la Région.

La limite principale repose sur l'absence de données enregistrées pour les mesures M10.1 (MAEC) et M11.1/11.2 (CAB/MAB) ; mesures majeures pour les QE liées au DP4. Les dossiers sont toujours en cours d'instruction et les données ne sont pas encore renseignées sur ISIS.

Enfin, certaines données telles que la surface totale des PAEC (nécessaire pour calculer la couverture des MAEC par rapport à cette surface) n'ont pas pu être fournies par l'autorité de gestion.

#### Méthodes qualitatives :

- a) Raisons de l'utilisation de la méthode
- b) Description des méthodes utilisées
- c) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les méthodes qualitatives sont relatives à l'analyse de dossiers ou autres données dites « qualitatives » (enquête, étude, etc.). Les informations qualitatives collectées reposent principalement sur les entretiens réalisés avec les gestionnaires des mesures au sein de l'autorité de gestion ainsi que sur des documents internes type notices de territoires pour les MAEC.

Les informations qualitatives collectées sont limitées pour certaines mesures étant donné le manque d'avancement dans la mise en œuvre des actions.

#### 4. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M4.4</b>	131 240				Données de programmation (OSIRIS)
	O2 : Total des investissements (€) <b>M4.4</b>	102 540,26				
	O3 : Nombre d'opérations soutenues <b>M4.4</b>	10 engagés 4 payés				
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M10.1</b>	10 450 425 (DPT payée)				Données RAMO 2016 Surface physique = PHAE+MAEt+SFEI
	O5 : Superficie totale soutenue (ha) <b>M10.1</b>	non disponible				

O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha) <b>M10.1</b>	72 609					
O7 : Nombre de contrat bénéficiant d'un soutien <b>M10.1</b>	2 844					
O1 : Dépense publique totale (€) <b>M11.1 / M11.2</b>	0					Instruction des demandes d'aides toujours en attente
O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus. <b>M11.1 / M11.2</b>	0					
O5 : Superficie totale soutenue (ha) <b>M11.1 / M11.2</b>	0					
O1 : Dépense publique totale (€) <b>M13.2</b>	2 701 420€ FEADER payé					
O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus. <b>M13.2</b>	359 bénéficiaires					Bénéficiaires 2015 (source paiements ICHN 2015 – doc Région)
O5 : Superficie totale soutenue (ha) <b>M13.2</b>	16 703 ha en 2014 Non disponible pour 2015 et 2016					Données de suivi autorité de gestion
O1 : Dépense publique totale (€) <b>M7.6.1</b>	0 payé (47 700 engagés)					Données de programmation (OSIRIS)
O2 : Total des investissements (€) <b>M7.6.1</b>	0					
O3 : Nombre d'opérations soutenues <b>M7.6.1</b>	6 engagés 0 payé					

	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M7.6.2</b>	0 payé (107 209 engagés)					Données de programmation (OSIRIS)
	O3 : Nombre d'opérations soutenues <b>M7.6.2</b>	1 engagé 0 payé					
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M1.1</b>	279 525					Données de programmation (OSIRIS)
	O3 : Nombre d'opérations soutenues <b>M1.1</b>	4 dossiers correspondants à 13 actions de formation dans les domaines agricoles (10) et forestiers (3)					
	O11 : Nombre de jours de formation donnés <b>M1.1</b>	1242					Formulaire de demande
	O12 : Nombre de participants formés <b>M1.1</b>	418 <sup>10</sup>					Formulaire de demande
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M8.2</b>	29 296					Données de programmation (OSIRIS)
	O3 : Nombre d'opérations soutenues <b>M8.2</b>	3 engagés 0 payé					
De résultat communs	T9 : Terres sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (ha)	87 106					RAMO 2016
	R7/T9 % des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la		4,14%				

<sup>10</sup> Le nombre de participants aux sessions de formation correspond au nombre minimum de stagiaires prévus.

	biodiversité et/ ou la préservation des paysages						
De résultat additionnels	Surface ouverte aux MAEC dans les zones Natura 2000 (ha) <b>M10.1</b>	484 010					DREAL (données 2016)
	% surface ouverte aux MAEC / surface totale Natura 2000 <b>M10.1</b>		95%				
	Nombre de sites Natura 2000 <b>M7.6.2</b>	61					
	Surface couverte Natura 2000 (ha) <b>M7.6.2</b>	510 259					
	Thématiques des formations <b>M1.1</b>	3 modules de formation liés à la biodiversité					
De contexte communs							

## 5. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

Certaines données manquent pour la réalisation des analyses :

- Les données de programmation issues d'ISIS (mesures surfaciques)
- La surface totale couverte par les PAEC
- Les surfaces sous contrat MAEC par type d'opération
- Des données détaillées sur la campagne 2014 (MAET/PHAE/SFEI)
- Des enquêtes auprès des bénéficiaires de MAEC pour évaluer l'impact des MAEC sur le changement des pratiques agricoles et la prise en compte de l'enjeu biodiversité.
- Le profil des participants aux formations

## 6. Réponse à la question évaluative

### **M4.4 – Investissements non productifs - Les investissements ont peu contribué au développement de pratiques agro écologiques favorables à la biodiversité**

Cette mesure vise à soutenir les investissements nécessaires à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux liés :

- A la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité,
- A la lutte contre l'érosion des sols, y compris en zone de déprise agricole,
- A la préservation et à l'amélioration des continuités écologiques identifiées par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), des espèces protégées ou menacées et de leurs habitats.

10 dossiers ont été programmés en 2014, dans le cadre de l'année de transition, pour un montant de 131 240 € de dépenses publiques totales, dont 69 500€ de FEADER, selon les modalités définies au titre de la mesure 216 PVE du PDRH 2007-2013. Sur ces 10 dossiers programmés, 4 ont été partiellement payés et 2 ont été complètement payés.

Il s'agit d'investissements non productifs visant la réduction de la pollution de l'eau (zones de préparation phytosanitaire, pollutions ponctuelles, prévention, etc.). Les paiements FEADER effectués à ce jour au titre de l'année de transition, n'ont donc pas concerné directement des investissements impactant la biodiversité, mais plutôt le DP4B.

Rien n'a été programmé en 2015 et 2016.

#### **Conclusion M4.4 :**

- **Les investissements effectués au titre de la mesure 4.4 ont peu contribué au développement de pratiques agro écologiques favorables à la biodiversité.**

#### **M10.1 – MAEC - Les MAEC ont permis le maintien ou l'amélioration durable de pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité**

Cette mesure vise à maintenir et à encourager les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement (biodiversité, eau, climat). Les MAEC sont ouvertes sur certains territoires identifiés comme étant prioritaires et adaptés aux enjeux locaux.

En 2014, le financement des actions s'est poursuivi selon les règles et les modalités de mise en œuvre de la mesure 214 du PDRH 2007-2013. Mais l'engagement des MAE 2014 a été limité à une seule année, au lieu de 5 en période normale. Au titre de cette période transitoire, 7 028 684 € de FEADER ont été engagés au titre des MAEC pour une dépense publique totale de 10 649 506 €. Concernant les paiements de la campagne 2014, 10 450 425 € ont été versés aux agriculteurs en dépenses publiques totales.

Dans la stratégie 2014/2020 des Pays de la Loire, deux enjeux majeurs ont été identifiés :

- Amélioration de la qualité des eaux
- Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

Trois zones d'actions prioritaires (ZAP) ont été définies pour ces enjeux :

- ZAP EAU : zonage relatif à l'amélioration de la qualité des eaux ; ce territoire couvre 30% du territoire régional (962 533 ha). Sa SAU est estimée à 625 646 ha (soit 28% de la SAU régionale)
- ZAP BIODIVERSITE : zonage relatif à la préservation de la biodiversité ; ce territoire couvre 31% du territoire régional (1 007 200 ha). SA SAU est estimée à 654 680 ha (soit 30% dans la SAU régionale).
- ZAP MPPR : zonage relatif au maintien des prairies permanentes qui concoure aux deux enjeux précédents ; ce territoire couvre 100% du territoire régional dont la SAU était de 2 228 766 ha en 2015.

Les MAEC doivent s'inscrire obligatoirement dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) au sein des ZAP. La stratégie régionale pour la programmation 2015-2020 affiche une volonté de simplification de la boîte à outils nationale pour plus de lisibilité

et d'optimisation des outils et des réflexions territoriales au regard des spécificités environnementales et agricoles identifiées en Pays de la Loire.

La boîte à outils resserrée, respectant le cadrage national, s'articule autour de 3 éléments :

- Des MAEC Système à mobiliser en priorité au sein des ZAP « Eau » et « Biodiversité » (hors zone humide) : principalement la mesure polyculture élevage (PCE) dominante élevage avec deux niveaux d'ouverture (correspondant au pourcentage d'herbe dans la SAU), avec une priorité donnée aux mesures d'évolution de pratiques ;
- Une MAEC Systèmes Herbagers Pastoraux (SHP) activable afin de garantir la préservation de prairies permanentes présentant un risque d'abandon ;
- D'autres MAEC territorialisées pour répondre à des enjeux particuliers. Au sein des zones humides, la mobilisation de l'engagement unitaire dédié « HERBE 13 – Gestion des milieux humides » est prioritaire.

Suite à l'appel à projets 2015, 43 PAEC ont été retenus :

- 14 PAEC pour l'enjeu eau,
- 28 PAEC pour l'enjeu biodiversité Natura 2000
  - 15 au titre de l'enjeu Zone Humides
  - 11 au titre de l'enjeu bocager
  - 2 en zones de plaine.
- 1 PAEC a été retenu pour l'enjeu MPPR.

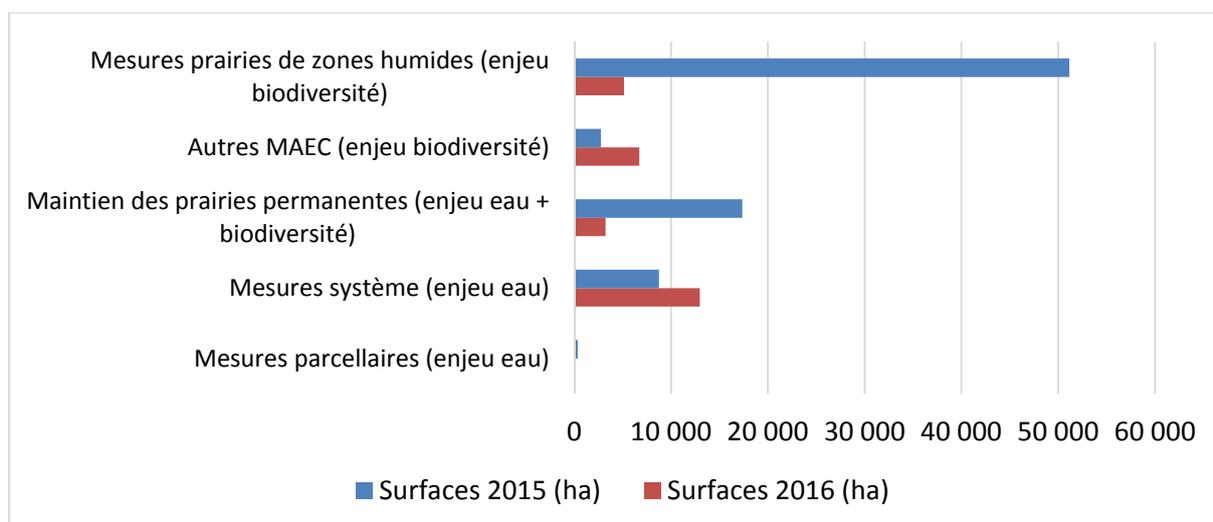
Suite à l'appel à projets 2016, 52 PAEC ont été retenus :

- 14 PAEC pour l'enjeu eau
- 31 PAEC pour l'enjeu biodiversité Natura 2000
  - 15 au titre de l'enjeu Zones Humides (marais et vallée alluviales)
  - 16 au titre d'enjeux principalement hors Zone Humide : Bocage (10), zones de plaine (2), autres (4)
- 6 PAEC ont été déposés avec un enjeu mixte eau et biodiversité (bocage principalement),
- 1 PAEC a été déposé pour l'enjeu MPPR.

Tableau 3 - Etat des demandes MAEC au titre des enjeux biodiversité, eau et MPPR

	2015				2016				Surfaces globales 2015-2016
	Surface (ha)	Nbre d'EA	Besoins prév. pour 1 an (€)	Besoins prév. pour 5 ans (€)	Surface (ha)	Nbre d'EA	Besoins prév. pour 1 an (€)	Besoins prév. pour 5 ans (€)	
<b>Enjeu biodiversité</b>	<b>53.899</b>	<b>1.436</b>	<b>10.373.310</b>	<b>51.866.550</b>	<b>11.863</b>	<b>1.647</b>	<b>2.147.000</b>	<b>10.735.000</b>	<b>65.762</b>
<i>Mesures prairies de zones humides</i>	51.154	-	10.269.114	51.345.570	5.142	-	1.059.192	5.295.959	56.296
<b>Enjeu Eau</b>	<b>9.098</b>	<b>133</b>	<b>1.659.837</b>	<b>8.299.185</b>	<b>13.094</b>	<b>165</b>	<b>2.338.544</b>	<b>11.692.720</b>	<b>22.192</b>
<i>Mesures système</i>	8.742	115	-	-	12.974	154	-	-	21.716
<i>Mesures parcellaires (vignes)</i>	356	18	-	-	120	11	-	-	476
<b>Enjeu MPPR</b>	<b>17.357</b>	<b>279</b>	<b>1.388.560</b>	<b>6.942.800</b>	<b>3.229</b>	<b>111</b>	<b>258.320</b>	<b>1.291.600</b>	<b>20.586</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80.354</b>	<b>1.848</b>	<b>13.421.707</b>	<b>67.108.535</b>	<b>28.186</b>	<b>1.923</b>	<b>4.743.864</b>	<b>23.719.320</b>	<b>108.540</b>

Source : données de suivi des demandes déposées (ASP) avant instruction



D'après l'état des demandes MAEC 2015 et 2016 fourni par l'autorité de gestion, l'enjeu biodiversité représente 61% des surfaces concernées ; l'enjeu eau couvre 20% des surfaces et l'enjeu MPPR (impactant l'eau et la biodiversité) couvre 19% des surfaces.

La maquette financière établie pour la période 2015-2020 pour les contrats MAEC prévoit une enveloppe de 185,5 M€ dont 108 M€ de FEADER.

L'état d'avancement fourni par l'autorité de gestion indique que 98% des montants FEADER engagés au titre de la mesure 10.1 ont été payés. En termes de dépenses publiques totales, cela correspond à 10 649 505,5 € de dépenses publiques totales engagées dont 98% ont été payées.

### **Enjeu biodiversité – Campagne 2014**

Les MAET engagées pour un an en 2014 correspondent :

- à des renouvellements pour 1 an d'engagements 2009 arrivant à échéance
- à des prorogations d'engagements 2012 et 2013 (pris pour 2 et 1 an, respectivement, en prévision de la nouvelle programmation)

La plupart des MAET engagées répondent à l'enjeu biodiversité<sup>11</sup> sur les Zones Humides Natura 2000 : mesures en faveur d'une exploitation extensive des prairies naturelles humides.

15 territoires étaient ouverts en Zone Humide Natura 2000 ; les surfaces nouvellement engagées au titre de 2014 couvraient 17 359 ha pour 3 479 782 € de besoins financiers.

10 territoires étaient ouverts Hors Zone Humide pour 918 ha.

Les prorogations d'engagements MAET en zones Natura 2000 correspondent à des surfaces de 24 447 ha.

*Tableau 4 – Bilan des engagements 2014 MAET, PHAE et SFEI*

Dispositif	Nbre de lignes de fichier ODR	Nbre d'agriculteurs	Surface (ha)	Montants payés ISIS

<sup>11</sup> Les MAET répondant à l'enjeu eau avaient essentiellement été engagées en top-up étant donné le risque de non reconduction en 2015 à cause de la modification de la ligne de base.

<b>PHAE</b>	561	561	28 598	2 083 641
<b>MAET</b>	2 145	1 350	41 806	7 906 681
<b>SFEI</b>	41	41	2 205	286 598
<b>TOTAL</b>	<b>2 747</b>	<b>1 952</b>	<b>72 609</b>	<b>10 276 920</b>

Source : données de suivi des paiements (ASP)

PHAE : prime herbagère agro-environnementale

SFEI : mesure systèmes fourragers économes en intrants

Les surfaces concernées par les MAET 2014 couvrent 41 806 ha soit 7,3% de la ZAP biodiversité. Elles complètent les MAET de la programmation 2007-2013 qui ne sont pas arrivées à échéance, soit environ 65 000 ha au total.

97% des 72 609 ha couverts en 2014 ont concerné des mesures liées au maintien des systèmes de prairies et de terres arables en Haute Valeur Naturelle (dominante des mesures HERBE). Les 3% restant correspondant à des mesures liées au régime d'alimentation des animaux et à la gestion du fumier.

### **Enjeu biodiversité – Appels à Projets 2015 et 2016**

La campagne MAEC 2015 a été orientée vers le renouvellement des contrats des agriculteurs déjà engagés au titre des mesures de la programmation 2007-2013 dans les zones Natura 2000, et de la poursuite de la dynamique de contractualisation sur les territoires à enjeu eau déjà ouverts sur la programmation 2007-2013.

La construction des PAEC a été réalisée sur la base du cahier des charges régional qui identifiait, pour chaque enjeu, les types d'opération du cadre national mobilisables.

Pour 2015 et au titre de l'enjeu biodiversité, la priorité a été donnée à l'ouverture des nouvelles MAEC sur 28 territoires identifiés au titre de Natura 2000, dont 15 en « Zone Humide » et 13 « Hors Zone Humide » ; sur une surface totale de 53 899 ha (soit 2,4% de la SAU régionale). Cette surface ouverte à la contractualisation a permis à 1 436 exploitations de déposer des demandes de MAEC au titre de l'enjeu biodiversité.

En 2016, des modifications ont été faites sur les territoires à enjeu biodiversité :

- 4 nouveaux territoires sont ouverts :
  - 2 territoires Natura 2000 (Vallée de l'Erve (53) et Ile d'Yeu (85))
  - 2 territoires à enjeu bocager (Bocage naturel Ouest d'Angers (49) et Saint-Hilaire-le-Vouhis et alentours (85)).
- 3 territoires déjà ouverts en 2015 ont connu une extension : bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé le Guillaume (53), Vallée du Loir (49-72), bocages nord de la forêt de Perseigne (72).

Sur les territoires à enjeux mixtes :

- Une extension à l'enjeu biodiversité a été apportée à 4 territoires limités à l'enjeu eau en 2015 (les bassins versants de l'Airon (53), d'Angle Guignard (85), de la Bultière (85) et de Rochereau (85))
- Un nouveau territoire a été ouvert (le bassin versant de la Sèvre nantaise (85))
- Le territoire du SAGE Vie et Jaunay (85) a été créé par le regroupement de 2 territoires ouverts en 2015 des extensions sur les enjeux eau et biodiversité.

Les demandes de MAEC effectuées en 2016 couvrent 11 863 ha.

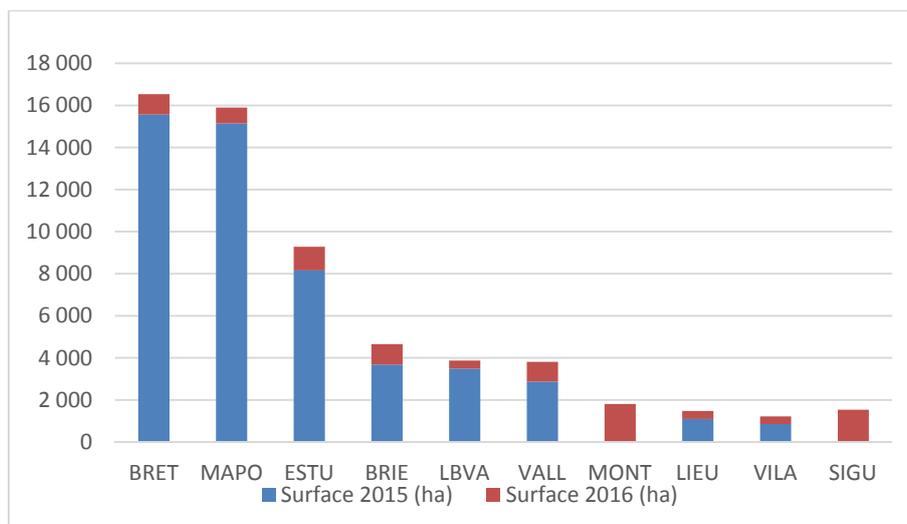
Tableau 5 – Bilan des surfaces couvertes par les demandes MAEC 2015 et 2016 sur les principaux territoires à enjeu biodiversité ouverts aux MAEC

Code du territoire	Libellé du territoire	Surface 2015 (ha)	Surface 2016 (ha)	Total (ha)
<b>BRET</b>	Marais Breton	15.563	973	<b>16.536</b>
<b>MAPO</b>	Marais Poitevin	15.151	752	<b>15.903</b>
<b>ESTU</b>	Estuaire de la Loire	8.157	1.123	<b>9.280</b>
<b>BRIE</b>	Marais de Briere	3.680	973	<b>4.654</b>
<b>LBVA</b>	Basses vallées angevines	3.493	381	<b>3.875</b>
<b>VALL</b>	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé (Loire aval)	2.870	944	<b>3.814</b>
<b>MONT</b>	Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé le Guillaume	0	1.807	<b>1.807</b>
<b>LIEU</b>	Marais de Grandlieu	1.095	379	<b>1.474</b>
<b>VILA</b>	Marais de Redon et de Vilaine	852	366	<b>1.217</b>
<b>SIGU</b>	Bocage entre Sillé le guillaume et la Grande Charnie	43	1.489	<b>1.532</b>
<b>Autres territoires</b>		2.994	2.676	<b>5.671</b>
<b>TOTAL</b>		<b>53 899</b>	<b>11.863</b>	<b>65 762</b>

Source : données de suivi

Les demandes des MAEC effectuées en 2015 et 2016 au titre de l'enjeu biodiversité couvrent 65 650 ha dont 82% ont concerné l'année 2015. Cette surface représente 7% de la ZAP Biodiversité. Les 10 principaux territoires présentés dans le tableau ci-dessus représentent 91% de cette surface.

**Figure 1 – Surfaces faisant l’objet de demandes de MAEC en 2015 et 2016 sur les principaux territoires**



Source : données de suivi des paiements (ASP)

En 2015, les 15 territoires situés en « Zone Humide » et identifiés Natura 2000 couvrent 95% de la surface totale demandée en MAEC au titre de l’enjeu biodiversité. A contrario, les principaux compléments de surface apportés en 2016 ont concerné des territoires de bocage Hors Zone Humide : Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé le Guillaume (MONT), Bocage entre Sillé le Guillaume et la Grande Charnie (SIGU), Saint Hilaire du Vouhis et alentours (HILA) et Bocages au nord de la Forêt de Perseigne (PERS).

La figure 1 ci-dessus illustre également que la campagne 2015 a été marquée par des demandes en masse (la priorité ayant été donné aux surfaces déjà engagées dans la programmation précédente) ; alors que 2016 est une année de compléments de surfaces.

Sur les 2 campagnes 2015 et 2016, les 5 principaux territoires couvrent, en termes de surface, plus des trois quarts de la surface totale pour laquelle il y a eu une demande au titre de l’enjeu biodiversité (surface totale de 65 762 ha sur 31 territoires).

*Tableau 6 – Enjeux pour la biodiversité dans les 5 principaux territoires*

Code du territoire	Libellé du territoire	Surfaces 2015-2016 (ha)	Principaux enjeux identifiés
<b>BRET</b>	Marais Breton	<b>16.536</b>	Préservation des habitats prairiaux et lagunaires, des espèces d'intérêt communautaire et des oiseaux nicheurs. Maintien des pratiques agricoles extensives (prairies fauchées et pâturées, pas ou peu de fertilisation, retard de fauche, maintien tardif de l'eau au printemps).
<b>MAPO</b>	Marais Poitevin	<b>15.903</b>	Vaste zone humide dont la biodiversité est liée au maintien des prairies et donc de l'élevage. Maintien de pratiques agricoles adaptées et

			maintien d'un certain degré d'humidité.
<b>ESTU</b>	Estuaire de la Loire	<b>9.280</b>	Maintien de pratiques agricoles extensives: mesures de gestion extensives des prairies et mesure de préservation de l'avifaune sur les habitats potentiels du rôle des genêts.
<b>BRIE</b>	Marais de Briere	<b>4.654</b>	Vaste dépression...Activité dominante d'élevage extensif bovin Patrimoine faunistique, floristique et ornithologique à préserver.
<b>LBVA</b>	Basses vallées angevines	<b>3.875</b>	Préservation de l'avifaune prairiale et notamment protection et restauration de la population du rôle des genêts.

Source : Notices des territoires

Sur chaque territoire, un échantillon de mesures est ouvert. Le choix des MAEC est conditionné par la typologie des exploitations (mesures systèmes) et à la typologie des parcelles (mesures parcellaires). Chaque exploitation peut souscrire à une ou plusieurs mesures (une MAEC, hors mesures système, étant associée à une parcelle), chaque mesure étant identifiée par un code unique. Les mesures sont classées en plusieurs niveaux (1, 2 ou 3) en fonction du degré d'exigence des pratiques imposées. Le niveau de la MAEC impacte le calcul des plafonds des cofinanceurs nationaux : plus le degré d'exigence est élevé (niveau 3), plus le montant unitaire sera important et plus le plafond est élevé.

Sur les 15 territoires situés en « Zone Humide », les demandes MAEC ont concerné 125 mesures en 2015 et 128 en 2016.

7 de ces mesures (présentées dans le tableau ci-dessous), ouvertes sur plusieurs territoires avec des adaptations aux particularités locales, couvrent près des trois quarts des surfaces sur les campagnes 2015 et 2016 ce qui leur confère un impact significatif sur la biodiversité, grâce à un recours accru à des pratiques culturales extensives et une réduction drastique de la fertilisation.

Ces mesures concernent principalement :

- La gestion des prairies humides (codes ZH, PH (mesures spécifiques au Marais Poitevin) dans le tableau ci-dessous) : 45 503 ha
- Le maintien de l'eau dans les baisses (code BA dans le tableau ci-dessous) : 2 794 ha ; sachant que 1895 ha du territoire du Marais Breton inclus des mesures de maintien d'eau dans les baisses dans des mesures codées ZH.

Tableau 7 – Principales MAEC dans les territoires ZH (Zone Humide)

Code mesure	Libellé	Surface (ha)		Totales surfaces (ha)	Besoins annuels (€)		Nbre EA 2015
		2015	2016		2015	2016	
ZH2A	Gestion des prairies humides niveau 2	19.314	2.105	21.419	3.967.889	424.825	694
ZH1A	Gestion des prairies humides niveau 1	9.341	645	9.986	1.276.938	85.503	377
PH2A	Prairies humides sans intrants niveau 2	6.842	441	7.283	1.484.782	95.602	257
PH1A	Prairies humides niveau 1	5.407	156	5.562	816.398	23.514	205
BA3B	Maintien de l'eau dans les baisses - 10% au 1er avril	2.008	120	2.128	579.081	34.710	55
ZH1B	Gestion des prairies humides sans fertilisation niveau 1	1.120	133	1.253	258.220	31.603	98
BA3A	Maintien de l'eau dans les baisses - 20% au 1er mai	643	22	666	195.123	6.732	19

Source : Données de suivi des paiements (ASP)

Ces 7 mesures sont toutes construites sur différentes combinaisons de types d'opération (TO) de la famille « HERBE », l'engagement unitaire « HERBE 13 » étant le socle de base pour l'ensemble des MAEC prairies de zones humides. Les objectifs fixés concernent, les périodes de fauche et de pâturage, le chargement, le niveau de fertilisation, le maintien d'une surface en eau.

Les territoires proposent également des mesures combinant des TO de la famille LINEA (bandes refuge linéaire, entretien des fossés, entretien de haies), MILIEU (maintien et entretien d'une roselière ou de marais salants, par exemple).

#### **Enjeu MPPR (Maintien des Prairies Permanentes) – Appels à Projets 2015 et 2016 :**

La région des Pays de la Loire a mis en place un projet de territoire spécifique pour l'enjeu de maintien des prairies permanentes de haute valeur écologique qui concourent à la fois à la priorité 4A (biodiversité) et 4B (eau).

Le territoire du PAEC « maintien des prairies permanentes remarquables » correspond au territoire régional. Il exclut toutefois les territoires concernés par un PAEC localisé où cette mesure n'est pas ouverte.

La priorité 2015 est donnée aux sortants de la PHAE, qui sont souvent des exploitations ayant maintenu des systèmes d'élevage herbivores très extensifs, et permet de mobiliser la mesure « Systèmes Herbagers et Pastoraux » (mesure SHP) principalement en dehors des territoires ouverts au titre de l'enjeu eau et biodiversité. Ainsi, parmi les anciens détenteurs de la PHAE, certains se sont orientés vers le bio et d'autres ont choisi la mesure SHP (principalement les élevages de bovins allaitants).

Tableau 8 – Etat des demandes 2015 et 2016 pour la mesure SHP (enjeu MPPR)

Département	Territoire	2015			2016		
		nombre d'exploitations	total surfaces (ha)	Montant annuel	nombre d'exploitations	total surfaces (ha)	Montant annuel
Loire Atlantique (44)	MPPR	59	4.246	339.680		612	48.960
Maine et Loire (49)		86	5.412	432.960		1.494	119.520
Mayenne (53)		61	2.988	239.040		265	21.200
Sarthe (72)		52	3.619	289.520		590	47.200
Vendée (85)		21	1.092	87.360		132	10.560
Autres dpts						136	10.880
<b>Total PDL</b>			<b>279</b>	<b>17.357</b>	<b>1.388.560</b>	<b>111</b>	<b>3.229</b>

Source : Données de suivi de paiements (ASP)

La MAEC proposée au titre du PAEC « Maintien des prairies permanentes » est la mesure SHP dont le montant unitaire est de 80€/ha de prairie/an et dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Respect d'une part de surface en herbe dans la SAU de 70% minimum
- Respect d'un taux de chargement moyen annuel à l'exploitation de 1,4 UGB/ha de SFP maximum
- Obligation de déclarer 30% des surfaces en prairies de l'exploitation en surfaces cibles, correspondant à des prairies permanentes avec la présence d'espèces cibles sur ces surfaces.

### **M10 API/PRM**

La mesure API vise à améliorer le potentiel pollinisateur des abeilles domestiques, par une modification des pratiques apicoles afin de mieux mettre cette activité au service de la biodiversité. Cette opération consiste à maintenir sur l'exploitation un nombre de colonies d'abeilles, en particulier dans des zones dites « intéressantes pour la biodiversité » identifiées à l'échelon régional.

La mesure PRM vise à soutenir la biodiversité génétique dans les élevages, en encourageant la conservation de races à petits effectifs.

Sur la campagne 2014, 173 505€ ont été financés au titre de ces mesures API/PRM répartis sur 20 exploitants pour la mesure PRM et 12 pour la mesure API.

Concernant les campagnes 2015 et 2016 sur ces deux mesures spécifiques, l'autorité de gestion a pu estimer le nombre de demandes mais n'est pas en mesure, en l'absence d'extraction fournie par l'ASP, de donner le nombre et/ou le montant de celles-ci.

### **Conclusion M10.1**

- **2014 est une année particulière et de transition. La priorité a été donnée à la prorogation d'un an des engagements arrivant à échéance ; principalement sur des MAET biodiversité (maintien des systèmes de prairies) en zone Natura 2000.**
- **Les données analysées concernent principalement les campagnes 2015 et 2016 pour lesquelles les territoires et les mesures ont été sélectionnées mais aucun paiement n'a été réalisé.**

- 2015 a été marqué par des demandes en masse (renouvellement des surfaces déjà engagées), principalement en zones Natura 2000, et 2016 est une année de compléments.
- La gestion des prairies humides constitue le cœur de l'enjeu des territoires pour la biodiversité ; la mesure HERBE 13 est le socle de base des zones humides.
- Les surfaces couvertes par les MAET/PHAE sur la campagne 2014 couvraient 41 806 ha soit 6.4% de la SAU de la ZAP biodiversité et les demandes de MAEC biodiversité déposées en 2015 et 2016 couvraient 65 762 ha soit 10% de la SAU de la ZAP Biodiversité.
- L'objectif des mesures est d'encourager les pratiques agricoles extensives sur les territoires ciblés. Les principales pratiques sélectionnées concernent la fertilisation (limitation ou interdiction), la période de fauche, le chargement, le maintien des surfaces en eau.

**M11 – Agriculture Biologique - Les mesures de soutien à l'AB ont contribué à un développement pérenne des surfaces en AB et ont permis le maintien de la biodiversité.**

L'Agence Bio fournit des données sur les surfaces certifiées et en conversion (transmises par les organismes certificateurs) au niveau régional et par type de production (2015 étant la dernière année disponible). En 2015, la région comptait 2 256 exploitations bio sur 125 951 ha (bio et conversion), soit 6% de la SAU.

L'Agriculture Biologique représente 8,3% des surfaces en vignes, 7% des surfaces fourragères et 3,4% des surfaces en grandes cultures (surfaces certifiées et en conversion).

Figure 2 – Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations en agriculture biologique de 2010 à 2015 – Pays de la Loire (moyenne nationale en rouge)

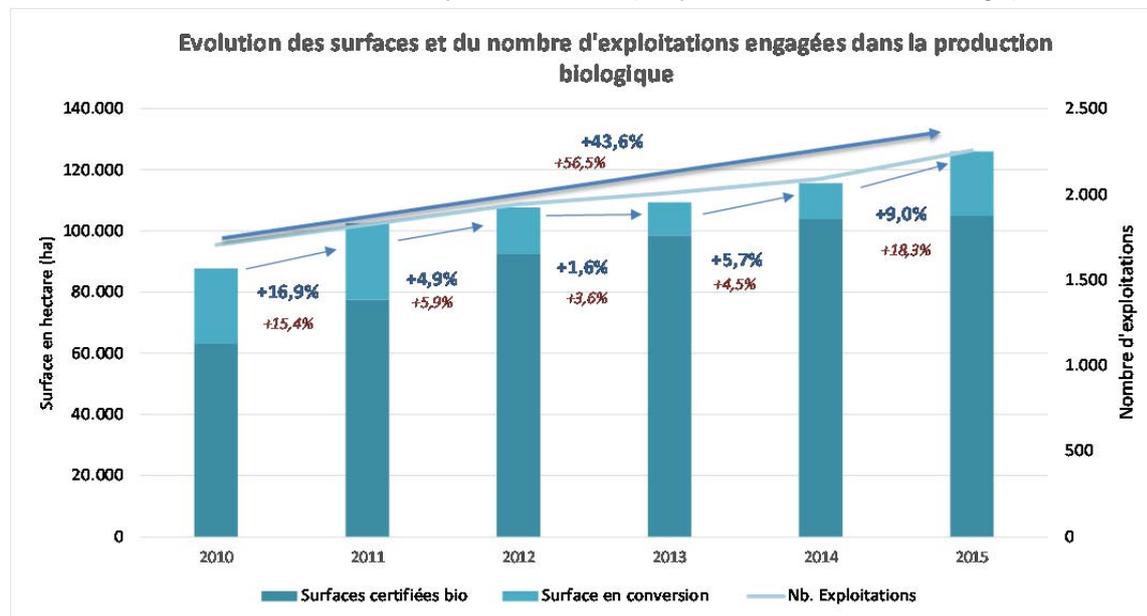
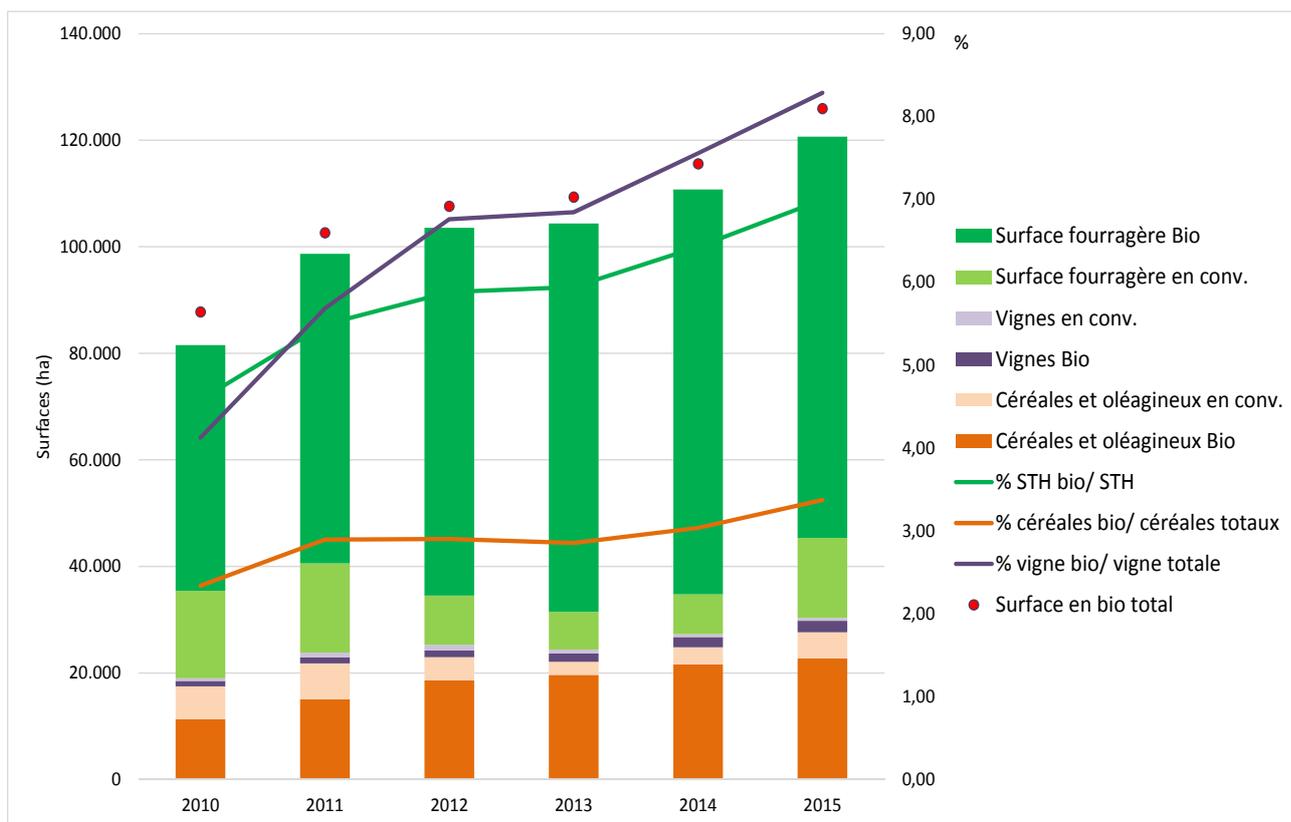


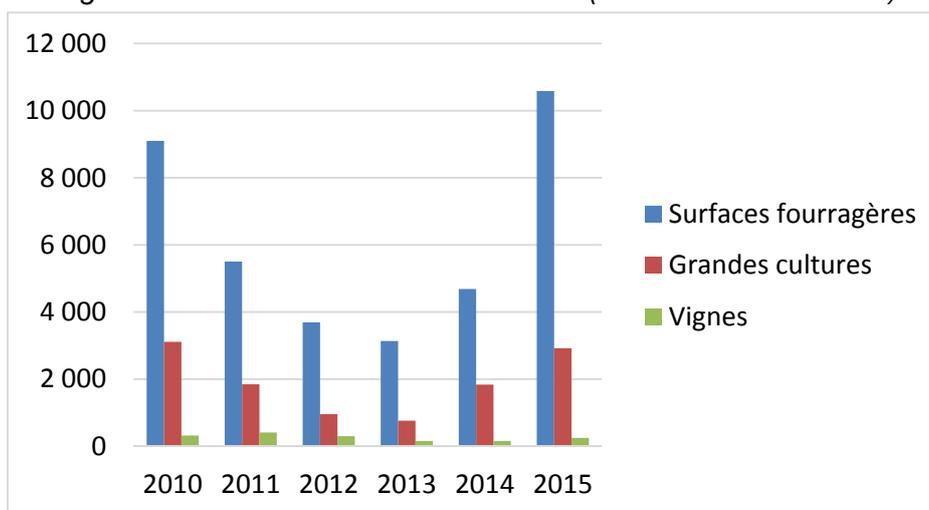
Figure 3 – Répartition des surfaces (ha) certifiées bio et en conversion par filière



Source : Agence Bio

La dynamique de conversion s'est fortement accélérée à partir de 2013 avec 6 882 ha de nouvelles conversions en 2014 (+63% par rapport à 2013) et 14 254 ha en 2015 (+107% par rapport à 2014). Près des trois quarts des surfaces converties en 2015 sont des surfaces fourragères (10 586 ha). La croissance des nouvelles conversions dans la filière viticole en 2015 est 2 fois supérieure à la moyenne nationale (+59%).

Figure 4 – Evolution des surfaces en C1 (nouvelles conversions)



Source : Agence Bio

Au niveau régional, il existe une forte complémentarité entre les aides liées à la l'AB et les MAEC. L'Agriculture Biologique est privilégiée avec une progressivité financière des mesures systèmes jusqu'à la conversion Bio.

Pour la période 2015/2020, la maquette financière prévoit 81,6 millions d'euros dont 61,2 millions d'euros de FEADER et 20,4 millions d'euros de contreparties nationales.

La stratégie adoptée par la Région repose sur les 2 aides CAB et MAB :

- Aide à la conversion (CAB) : application du cadre national avec un plafond des aides pour limiter les effets d'aubaine.
- Aide au maintien (MAB) : ouverte en 2015 sur l'ensemble du territoire régional, pour tous les agriculteurs bio déjà convertis, quelle que soit la date de début de conversion, avec un plafond fixé.

Aucune programmation n'a été effectuée à fin 2016 au titre des campagnes 2015 et 2016 : les demandes ont été déposées par les demandeurs avant le 15/06/2015 et le 15/05/2016 mais l'instruction des dossiers n'a pas encore abouti.

Les données fournies par l'autorité de gestion pour ces deux campagnes montrent la dynamique croissante de l'Agriculture Biologique :

Tableau 9 – Etat des demandes pour les aides CAB et MAB en 2015 et 2016

	Nombre d'exploitants ayant déposé une demande		Surface (ha)		Besoins (tous fonds publics confondus)	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>CAB</b>	930	430 primo-accédants	33 200 dont 11 000 primo-accédants	28.000	48 M€	28 M€
<b>MAB</b>	1.470	230 primo-accédants	75.000	9.000		

Source : Région Pays de la Loire

En 2015, les demandes ont couvert les contrats de l'ancienne programmation. 2 400 exploitants agricoles avaient déposé une demande d'aide au titre de cette année : 930 au titre de la CAB et 1 470 au titre de la MAB. Ces demandes couvraient une surface de 33 200 ha pour la CAB dont 11 000 ha de primo-accédant et 75 000 ha pour l'aide MAB.

La croissance de l'AB, répartie nettement en 2015, s'est encore accentuée en 2016 avec une forte dynamique de conversions. Les demandes déposées au titre de l'année 2016 concernent 430 primo-accédants pour la CAB sur une surface de 28 000 ha et 230 pour la MAB sur une surface de 9 000 ha.

Au niveau régional, l'Agriculture Biologique se développe davantage par les conversions que par les installations. Si aucune priorité n'est donnée par la Région pour favoriser un modèle plutôt qu'un autre, les filières viticoles et plantes médicinales représentent une part significative par rapport à la moyenne nationale (la vague de conversions dans la filière viticole a été observée en lien avec la crise). Par ailleurs, les fortes conversions observées en 2015 et 2016 concernent une part importante d'exploitations en système bovin lait.

D'après l'autorité de gestion, 13% des installations sont des installations bio et 25% des dossiers PCAE sont portés par des exploitations bio.

Tout l'accompagnement permet et contribue à la pérennisation des exploitations. Cependant, il n'existe pas de critère spécifique pour limiter les conversions non pérennes (tous les dossiers intègrent la démarche pour 5 ans sans obligation de durer au-delà).

La dynamique de conversion devrait se poursuivre en 2017 (15 000 ha de nouvelles surfaces en conversion sont attendues). Ce constat, favorable au développement de l'agriculture biologique, impacte fortement les prévisions budgétaires liées au financement de cette mesure concernant les crédits FEADER et nationaux. Pour rappel, l'objectif de nouvelles surfaces en conversion fixé dans le cadre de la programmation 2015-2020 était de l'ordre de 30 000 ha. Cette mesure a eu un réel effet incitatif, renforcé par d'autres facteurs favorables au développement (croissance du marché, structuration des filières...). A l'issue des campagnes 2015 et 2016, le solde de crédits FEADER disponible devrait être insuffisant pour couvrir les besoins de la campagne 2017 et il n'y aura plus de financement FEADER disponible pour les campagnes 2018 à 2020.

#### **Conclusion M11 :**

- **Forte complémentarité entre les MAEC et l'AB.**
- **Dynamique de croissance nettement accentuée en 2015 et 2016 affichant une tendance favorable à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité.**
- **A l'issue des campagnes 2015 et 2016, le solde de crédits FEADER disponible sera insuffisant pour couvrir les besoins de la campagne 2017 et il n'y aura plus de financement FEADER disponible pour les campagnes 2018 à 2020.**

#### **M.13.2 – ICHN - Le maintien des prairies/bocages des systèmes herbagers et pastoraux a favorisé la préservation des paysages**

Ce dispositif appelé « Indemnité compensatoire de handicap naturel » a été mis en place dans l'objectif de compenser les pertes de revenu liées aux contraintes des zones défavorisées simples. L'ICHN est une aide surfacique accordée annuellement aux agriculteurs exerçant une activité dans les zones défavorisées.

En Pays de la Loire, il existe deux zones défavorisées simples :

- **Le Marais Poitevin** au sud de la Vendée : agrosystème unique composé de différentes sous-unités (marais mouillé, marais desséchés, terres hautes, etc.), marqué par une profonde transformation au cours des dernières décennies, se traduisant par un important recul des surfaces en herbe au profit des cultures de céréales et d'oléagineux, moins favorables à la biodiversité et à la qualité des paysages ;
- **Le Baugeois**, au nord-est du Maine-et-Loire et au sud de la Sarthe, vaste plateau de calcaire et de grès, largement boisé et bocagé, à l'habitat dispersé.

Dans ces deux territoires ruraux, l'enjeu principal est le maintien des prairies entretenues par un élevage extensif.

Le tableau ci-dessous présente les paiements ICHN 2015 par département.

Tableau 10 - Paiements ICHN 2015 par département

	Nb de bénéficiaires	Montant versé (€)
<b>044 - Loire-Atlantique</b>	-	-
<b>049 - Maine-et-Loire</b>	95	510.830,76
<b>053 - Mayenne</b>	-	-
<b>072 - Sarthe</b>	11	55.363,61
<b>085 - Vendée</b>	253	1.727.013,91
<b>TOTAL</b>	<b>359</b>	<b>2.293.208</b>

Source : données de programmation

La zone du Marais Poitevin a bénéficié d'un montant de 1 727 013 € répartis sur 253 bénéficiaires (soit 75,3% des montants versés).

La zone du Baugeois a bénéficié d'un montant de 566 195 € répartis sur 106 bénéficiaires.

Les données de paiements 2015 ne permettent pas, à ce jour, de les convertir en surface. Les exploitations bénéficiaires représentent 5% des exploitations de Vendée, 2% des exploitations du Maine-et-Loire et 0,3% des exploitations de la Sarthe.

En 2014, les surfaces couvertes ont atteint 16 703 ha (dont 72% en Vendée, 26% dans le Maine et Loire et 2% dans la Sarthe) pour un montant de 1 308 685 € réparti sur 323 exploitations. Cette surface couverte représentait 0,7% de la SAU. L'aide moyenne par hectare était de 78,35€.

Les principales filières concernées sont des élevages qui valorisent de l'herbe avec un chargement modéré (élevages bovin, caprin et ovin (hors laitier en 2014)).

#### Conclusion M13.2 :

- Des effets positifs de l'ICHN sur la biodiversité et les paysages sont attendus dans les zones où l'ICHN s'est concentré, notamment dans le marais poitevin.
- 

#### **M1.1 – Formation – Les actions de formation ont permis de faire évoluer les pratiques agricoles pour une amélioration et une prise en compte accrue de la biodiversité**

Les données détaillées relatives aux actions de formations sont analysées dans le cadre de la QE3 portant sur le Domaine Prioritaire 1C.

Au titre de cette mesure et au 31/12/2016, 4 dossiers ont été engagés. Le montant des engagements représente 7% du montant programmé et s'élève à 223 619,81 € de FEADER engagé et à 279 524,77 € de dépenses publiques totales. Le nombre de stagiaires formés est de 418 stagiaires pour l'ensemble des dossiers engagés.

Lors du premier AAP, 4 dossiers ont été programmés (et engagés) ; 3 dossiers dans le secteur forestier et 1 dossier dans le secteur agricole. Au total 13 sessions de formations ont été programmées au titre de la M1.1 lors du 1er AAP et 11 sessions (2 dossiers) lors du 2ème AAP.

Pour cette sous mesure, étant donné qu'aucun paiement n'a été réalisé, l'analyse présentée ci-dessous concerne l'ensemble des dossiers engagés. Le nombre de jours de formation et

le nombre de participants renseignés correspondent aux données prévisionnelles fournies dans les formulaires de demande de l'aide. Les données effectives seront disponibles dans les dossiers de demande de paiement.

Le tableau ci-dessous présente les formations qui ont pu avoir un impact sur l'eau et/ou sur la biodiversité :

Tableau 11 - Formations programmées pouvant avoir un impact sur l'eau et la biodiversité (VIVEA)

AAP	Thème de formation	Sous thème	Enjeu BIODIVERSITE	Enjeu EAU	Nombre minimum de stagiaires prévu	Nombre de jours	Montant prévisionnel en EUR	
Premier AAP	Pratique agri écologiques en productions animales	Autonomie fourragère, alimentation et systèmes herbagers	x		100	246	69.000,00	
		Conversion agriculture biologique	x	x	25	62	17.240,00	
	Pratiques agro-écologiques en productions végétales	Réduction des intrants			x	70	175	49.000,00
		Tech culturales innovantes et rotations	x			30	75	21.000,00
		Gestion de l'eau			x	10	25	7.000,00
		Conversion agriculture bio	x		x	15	37	10.480,00
Deuxième AAP	Agro écologie en production	Autonomie fourragère, alimentatio et systèmes	x		364	953	204.338,16	
				143		80.080		
	Agro écologie en production	Conversion agriculture biologique	x		x	84	220	47.154,96
						33	18.480,00	
	Réduction des intrants	Réduction des intrants			x	224	586	125.746,56
						88	49.280,00	
	Tech culturales innovantes et	Tech culturales innovantes et rotations	x			112	293	62.873,28
						44	24.640,00	
Conversion agriculture bio	Conversion agriculture bio	x		x	28	73	15.718,32	
						11	6.160,00	

Sur les 2 premiers appels à projets, 3 types de formations proposées ciblent directement ou indirectement la biodiversité :

- Autonomie fourragère, alimentation et systèmes herbagers
- Conversion en AB
- Techniques culturales innovantes et rotations

Ces formations sont intégrées à des modules de formation plus larges sur les pratiques agro-écologiques dans les productions animales ou végétales. Sur ces 3 types de formations, le nombre de stagiaires prévu atteint 758 participants, soit 43% du nombre total de stagiaires prévus. Parmi ces participants, 155 participants ont déjà assisté à ces formations (premier AAP).

#### Conclusion M1.1 :

- Deux appels à projets ont eu lieu depuis le début de la programmation. Les formations du premier AAP ont eu lieu, mais celles du second sont planifiées.
- Sur l'ensemble des formations proposées, 3 types de formations portent sur des thématiques liées au maintien et à la préservation de la biodiversité.

155 participants ont déjà bénéficié de ces formations et 603 autres sont prévus sur les formations du deuxième appel à projets.

- Aucune information qualitative (type enquête auprès des bénéficiaires) ne permet cependant de conclure quant à l'impact réel de ces formations sur les changements de pratiques et une prise en compte accrue de la biodiversité.

#### **M7.6.1 – Animation des MAEC – L'animation des MAEC a favorisé la contractualisation par une meilleure sensibilisation des agriculteurs aux enjeux de la biodiversité**

Le financement de l'animation des MAEC recouvre l'animation, pour tous les agriculteurs, la mise en œuvre, le suivi et la réorientation éventuelle du projet, son évaluation ainsi que l'appui aux agriculteurs du territoire par : une information collective et individuelle sur le projet et les MAEC ; la réalisation de diagnostics projets d'exploitation avec la double dimension agricole et environnementale ; l'interface entre l'agriculteur et l'administration ; l'appui pour le dépôt de la demande ; l'accompagnement technique pour la mise en œuvre des MAEC et l'évolution du système d'exploitation ; le suivi des résultats de l'exploitation ; le retour d'information sur le projet et ses résultats.

Cette mesure constitue un volet important pour faire vivre les MAEC. Les animations mises en œuvre en Pays de la Loire ont donné lieu à des formations sur la reconnaissance d'espèces et les pratiques associées pour le maintien des espèces (création d'un guide des espèces).

Les dossiers engagés concernent la ZAP maintien des prairies permanentes qui est le seul PAEC « régional » ; ainsi, l'ensemble du territoire régional a pu bénéficier d'une action d'animation.

D'après l'autorité de gestion, les actions mises en œuvre au titre de cette mesure ont eu un effet incitatif important sur la contractualisation de MAEC et ont permis d'encourager les agriculteurs à s'engager. Les changements intervenus entre les deux programmations et la mise en place des nouvelles mesures système ont nécessité des réunions d'informations. Enfin, la plupart des MAEC contiennent des critères d'éligibilité liés à la réalisation d'un diagnostic ou d'une expertise par l'animateur MAEC pour garantir la pertinence des mesures souscrites par rapport aux enjeux du territoire. Ce conditionnement des MAEC au diagnostic de l'exploitation a eu un effet incitatif à la contractualisation par une meilleure sensibilisation des agriculteurs aux enjeux des territoires.

A ce jour, 47 700 € de dépenses publiques totales ont été engagés sur cette mesure mais aucun paiement n'a été effectué. Cette enveloppe relativement faible s'explique par le choix de la Région de mobiliser d'autres fonds que le FEADER pour financer les actions d'animation MAEC et Natura 2000 (fonds FEDER essentiellement).

#### **Conclusion M7.6.1 :**

- Les actions mises en œuvre ont eu un effet incitatif qui a permis d'encourager les agriculteurs à contractualiser des MAEC. Un effet indirect sur la biodiversité est donc attendu mais il n'est pas mesurable à ce stade de mise en œuvre.

#### **M7.6.2 – Natura 2000 – Les mesures soutenues ont contribué à la préservation de la biodiversité (espaces, milieux, etc.) dans les zones Natura 2000**

Les contrats Natura 2000 sont des actions de préservation ou de restauration de milieux, conclus pour des parcelles incluses dans des sites Natura 2000. Ils contiennent des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site ; ils sont conformes aux orientations de gestion définies dans des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000.

La mesure 7.6.2 permet de financer la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 à travers des interventions telles que :

- La gestion, par une fauche d'entretien, ou la restauration de milieux ouverts ;
- La réhabilitation, l'entretien ou la plantation de haies ;
- La création, le rétablissement ou l'entretien de mares ;
- La gestion ou la restauration des ouvrages de petite hydraulique ;
- Des chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables ;
- Des opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats ;
- La mise en place d'équipements pastoraux ;
- Des actions de lutte contre l'érosion des milieux dunaires, des aménagements visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts.
- Des investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux forestiers.

La région Pays de la Loire compte 61 sites Natura 2000 (comprenant 6 sites inter-régionaux non suivis par la DEAL Pays de la Loire) dont 42 en Zone Spéciale de Conservation (désignées au titre de la Directive Habitats) et 19 en Zone de Protection Spéciale (désignées au titre de la Directive Oiseaux) sur une surface totale de 510 259 ha.

98% des surfaces en Zones de Conservation Spéciale et 91% des surfaces en Zone de Protection Spéciale sont couvertes par un PAEC en 2016

Sur les 61 sites terrestres désignés, 14 ne sont pas couverts par des MAEC (16 sur programmation précédente). Il s'agit pour 8 sites de cavités à chiroptères, mais aussi de sites forestiers et de sites sur lesquels l'animation n'a pas ou tardivement débuté.

16 dossiers sont actuellement programmés au titre de la mesure 7.6.2 dont 10 en Vendée, 5 dans la Sarthe et 1 en Loire Atlantique. Ces projets concernent principalement : la gestion des habitats tourbeux, le raisonnement des modalités de nettoyage des plages, la taille d'entretien, la restauration de coteaux, la gestion courante et la restauration de marais à poissons, la réhabilitation et l'entretien de systèmes lagunaires, la gestion et l'entretien de zones humides.

A ce jour, 109 819€ de dépenses publiques totales ont été engagés sur cette mesure mais aucun paiement n'a été effectué.

#### **Conclusion M7.6.2 :**

- **Les sites Natura 2000 couvrent 16% du territoire régional.**
- **Plus des trois quarts des sites Natura 2000 sont couverts par des MAEC. Les autres territoires sont des sites de cavités à chiroptères et des sites forestiers.**
- **Les actions programmées au titre de la mesure 762 concernent l'entretien de zones humides, la gestion des habitats, des opérations diverses d'entretien et de nettoyage pour lesquelles un impact positif sur la biodiversité est attendu. Cependant, aucun paiement n'a été effectué.**

#### **M16.1 – PEI**

L'effet de cette mesure a été estimé secondaire sur le domaine prioritaire P4. Cependant, sur le DP4A (biodiversité), cette mesure a été considérée hors champ de la présente évaluation.

## **M8.2 – Mise en place de systèmes agro-forestiers**

Au 31 décembre 2016, 3 dossiers ont été engagés pour un montant total de 29 296€ (dépenses publiques totales) dont 21 972€ de FEADER engagé soit 9,1% de la maquette FEADER prévue. Aucun dossier n'a été payé.

La mesure 8.2 vise l'installation de systèmes agroforestiers pour leur haute valeur écologique et sociale. A ce titre, la plantation d'une diversité d'espèces est encouragée dans les projets soutenus par le FEADER. A ce jour, 20 dossiers ont été programmés au titre de cette mesure. Cela représente la plantation de 7380 arbres pour une surface totale de 177 ha. En moyenne ces projets concernent 8 essences différentes. Ces projets devraient également contribuer à améliorer les capacités de séquestration du carbone en région Pays de la Loire.

### **Conclusion M8.2 :**

- **Les projets soutenus au titre de la mesure 8.2, qui encouragent la plantation d'une diversité d'espèces, devraient contribuer à la préservation et au maintien de la biodiversité. Cependant, aucun dossier n'a été payé, et l'état actuel de mise en œuvre ne permet pas de conclure quant à l'impact réel de ces projets sur la biodiversité régionale.**

### **7. Conclusions et recommandations**

<b>Conclusion</b>	<b>Recommandations</b>
C.1 31% du territoire régional sont identifiés en ZAP biodiversité. Sur ce territoire, les demandes de MAEC déposées en 2015 et 2016 couvrent 10% de la SAU de cette ZAP. Un impact significatif sur la biodiversité est attendu sur ces territoires.	R.1
C.2 La forte mobilisation des dispositifs de soutien à la gestion des prairies humides devrait contribuer au maintien et à la pérennisation de pratiques et systèmes herbagers favorables à la biodiversité et aux paysages. Cependant, l'état actuel de mise en œuvre des mesures ne permet pas de mesurer cet impact.	R.2 Mettre en place un suivi de l'évolution de la biodiversité sur les territoires PAEC à travers, par exemple, la mobilisation des données existantes sur les zones Natura 2000.
C.3 Il existe une forte complémentarité entre les mesures de conversion et de maintien à l'AB et les MAEC. Les MAEC pouvant constituer un premier pas vers la conversion à l'AB. L'AB connaît une dynamique de croissance forte qui s'est accentuée en 2015 et 2016. Cette tendance est favorable à la préservation et au maintien de la biodiversité dans les zones concernées.	R.3

C.4 Un impact positif sur la biodiversité est également attendu grâce aux actions engagées au titre des mesures 1.1 ; 7.6.1 ; 7.6.2, 8.2 et 13.2.	R.4
C5. Les mesures 4.4 et 16.1, ciblées dans le PDR pour leur contribution à l'enjeu biodiversité, n'ont pas eu d'effet significatif sur la biodiversité à ce jour.	R.5

**Question évaluative n°9 – DP 4B : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?**

**1. Liste des mesures contribuant au DP 4B**

Il s'agit de noter les mesures et sous mesures présentant des contributions principales ou secondaires au domaine prioritaire rattaché à la QE (ici DP4B).

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences
- 10.1 Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)
- 11.1 Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)
- 11.2 Maintien en Agriculture Biologique (MAB)

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 2B :

- 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage
- 4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé
- 16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI

Il n'y a eu aucun engagement, à fin 2016, sur les mesures 1.2 ; 2.1 et 16.8.

Données de programmation à fin 2016 :

Sous mesures	Types d'effet (P/S)	FEADER engagé	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers avec paiements	% eng./maquette	% paie./eng
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences	P	223.620	4		7%	0%
1.2 Actions de démonstration et d'information	P	-	-	-	0%	0%
2.1 Services de conseil	P	-	-	-	0%	0%
10.1 MAEC	P	7.030.529	-	-	6%	98%
11.1 Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)	P	-	-	-	0%	0%
11.2 Maintien en Agriculture Biologique (MAB)	P	-	-	-	0%	0%
4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage	S	33.185.297	1593	727	47%	20%
4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé	S	3.284.266	306	134	17%	10%
16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI	S	561.755	26	0	19%	0%
16.8 Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	S	-	-	-	-	-

## 2. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC

Il s'agit de mettre en valeur le lien entre critères de jugement, indicateurs de résultats communs et additionnels afin d'avoir une vision d'ensemble des indicateurs mobilisés pour étayer l'analyse des différents critères de jugement répondant à la QE.

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles
Les MAEC et les mesures de soutien à l'AB ont permis une amélioration durable des pratiques agricoles plus respectueuses de la ressource en eau et la réduction significative des pollutions quantifiables sur les territoires. (M10.1) (M11.1 et 11.2)	O1 : Dépense publique totale (€) O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus O5 : Superficie totale soutenue (ha) O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha) O7 : Nombre de contrat bénéficiant d'un soutien R7 : % de terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages.	Surface physique contractualisée par PAEC

Les investissements ont permis de réduire les rejets de polluants dans l'eau (M4.1.1 et 4.1.2)	O1 : Dépense publique totale (€) O2 : Investissements totaux (€) (public+privé). O3 : Nombre d'investissements soutenus.	
Les actions de formation ont permis de faire évoluer les pratiques agricoles pour un respect accru de la ressource en eau. (M1.1)	O1 : Dépense publique totale (€) O3 : Nombre d'opérations soutenues O11 : Nombre de jours de formation donnés O12 : Nombre de participants formés	Thématiques des formations.
Les appels à projets réalisés dans le cadre du PEI ont porté sur des projets de coopération visant à améliorer la gestion et la qualité de l'eau (M16.1)	O1 : Dépense publique totale (€) O9 : Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans la coopération O16 : Nombre de groupes du PEI ; nombre d'opérations du PEI soutenues ; nombre et types des partenaires des GO.	Thématique des projets soutenus.

### 3. Méthodes utilisées

#### Méthodes quantitatives :

- g) Raisons de l'utilisation de la méthode
- h) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)
- i) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les méthodes quantitatives décrivent les méthodes de calcul utilisées afin d'obtenir certains indicateurs. Les indicateurs de réalisation (O1, ...) ne sont pas considérés comme calculés car ils ressortent de l'automatisation d'OSIRIS.

Compte tenu des taux de paiements et de solde sur les mesures du PDR contribuant au DP4, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés. Ainsi, le choix des mesures et sous mesures considérés dans le périmètre de la QE8 a été réalisé en combinant divers critères : un taux de programmation significatif et/ou une

volumétrie de dossiers programmés significative. Par conséquent, l'analyse intègre des mesures pour lesquelles aucun paiement FEADER n'a été réalisé à fin 2016.

La plupart des indicateurs quantitatifs utilisés n'ont pas été calculés car directement extraits de la base OSIRIS, du RAMO 2016 ou de données de suivi des paiements fournies par la Région.

La limite principale repose sur l'absence de données enregistrées pour les mesures M10.1 (MAEC) et M11.1/11.2 (CAB/MAB) ; mesures majeures pour les QE liées au DP4. Les dossiers sont toujours en cours d'instruction et les données ne sont pas encore renseignées sur ISIS.

Enfin, certaines données telles que la surface totale des PAEC (nécessaire pour calculer la couverture des MAEC par rapport à cette surface) n'ont pas pu être fournies par l'autorité de gestion.

#### Méthodes qualitatives :

- g) Raisons de l'utilisation de la méthode
- h) Description des méthodes utilisées
- i) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les méthodes qualitatives sont relatives à l'analyse de dossiers ou autres données dites « qualitatives » (enquête, étude, etc.). Les informations qualitatives collectées reposent principalement sur les entretiens réalisés avec les gestionnaires des mesures au sein de l'autorité de gestion ainsi que sur des documents internes type notices de territoires pour les MAEC.

#### 4. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M10.1</b>	10 450 425 (DPT payée)				Données RAMO 2016 Surface physique = PHAE+MAE+SFEI
	O5 : Superficie totale soutenue (ha) <b>M10.1</b>	Non disponible				
	O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha) <b>M10.1</b>	72 609 ha dont 2 205 ha de SFEI				
	O7 : Nombre de contrat bénéficiant d'un soutien <b>M10.1</b>	2844				
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M11.1 / M11.2</b>	0				Instruction des demandes d'aides toujours en attente

	O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus. <b>M11.1 / M11.2</b>	0				
	O5 : Superficie totale soutenue (ha) <b>M11.1 / M11.2</b>	0				
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M4.1.1 / M4.1.2</b>	M4.1.1 : 8 461 745€ M4.1.2 : 376 479€				OSIRIS (Dossiers payés)
	O2 : Investissements totaux (€) (public + privé) <b>M4.1.1 / 4.1.2</b>	Non disponible				
	O3 : Nombre d'investissements soutenus <b>M4.1.1 / M4.1.2</b>	M4.1.1 : 537 M4.1.2 : 99				OSIRIS (Dossiers payés)
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M1.1</b>	279 525				OSIRIS
	O3 : Nombre d'opérations soutenues <b>M1.1</b>	4 dossiers correspondants à 13 actions de formation dans les domaines agricole (10) et forestier (3)				
	O11 : Nombre de jours de formation donnés <b>M1.1</b>	1 242				Formulaire de demande
	O12 : Nombre de participants formés <b>M1.1</b>	418 <sup>12</sup>				Formulaire de demande
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M16.1</b>	0				Pas de FEADER payé (561 755€ de FEADER engagé)
	O9 : Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans la coopération <b>M16.1</b>	0				

<sup>12</sup> Le nombre de participants aux sessions de formation correspond au nombre minimum de stagiaires prévus.

	O16 : Nombre de groupes du PEI ; nombre d'opérations du PEI soutenues ; nombre et types des partenaires des GO. <b>M16.1</b>	0				
De résultat communs	T10N : Terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau <b>M10.1</b>	72 609 ha				RAMO 2016
	R8 % des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau <b>M10.1</b>		3,45%			
De résultats additionnels	Thématiques des formations <b>M1.1</b>	3 modules de formation liés à l'eau				Données de suivi
	Thématique des projets soutenus <b>M16.1</b>	AAP 2017 : santé animale et végétale				Impact indirect possible sur l'eau
De contexte communs						

## 5. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

Certaines données manquent pour la réalisation des analyses :

- Les données de programmation issues d'ISIS (mesures surfaciques)
- La surface totale couverte par les PAEC
- Les surfaces sous contrat MAEC par type d'opération.
- Des données détaillées sur la campagne 2014 (MAET/PHAE/SFEI).
- Des enquêtes auprès des bénéficiaires de MAEC pour évaluer l'impact des MAEC sur le changement des pratiques agricoles et la prise en compte de l'enjeu eau.
- Le profil des participants aux formations
- Le montant total des investissements.

## 6. Réponse à la question évaluative

### **Les MAEC et les mesures de soutien à l'AB ont permis une amélioration durable des pratiques agricoles plus respectueuses de la ressource en eau et la réduction significative des pollutions quantifiables sur les territoires.**

#### **M10.1 MAEC**

Cette mesure vise à maintenir et à encourager les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement (biodiversité, eau, climat). Les MAEC sont ouvertes sur certains territoires identifiés comme étant prioritaires et adaptés aux enjeux locaux.

En 2014, le financement des actions s'est poursuivi selon les règles et les modalités de mise en œuvre de la mesure 214 du PDRH 2007-2013. Mais l'engagement des MAE 2014 a été limité à une seule année, au lieu de 5 en période normale. Au titre de cette période transitoire, 7 028 684 € de FEADER ont été engagés au titre des MAEC pour une dépense publique totale de 10 649 506 €. Concernant les paiements de la campagne 2014, 10 450 425 € ont été versés aux agriculteurs en dépenses publiques totales.

Dans la stratégie 2014/2020 des Pays de la Loire, deux enjeux majeurs ont été identifiés :

- Amélioration de la qualité des eaux
- Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

Trois zones d'actions prioritaires (ZAP) ont été définies pour ces enjeux :

- ZAP EAU : zonage relatif à l'amélioration de la qualité des eaux ; ce territoire couvre 30% du territoire régional (962 533 ha). Sa SAU est estimée à 625 646 ha (soit 28% de la SAU régionale)
- ZAP BIODIVERSITE : zonage relatif à la préservation de la biodiversité ; ce territoire couvre 31% du territoire régional (1 007 200 ha). SA SAU est estimée à 654 680 ha (soit 30% dans la SAU régionale).
- ZAP MPPR : zonage relatif au maintien des prairies permanentes qui concoure aux deux enjeux précédents ; ce territoire couvre 100% du territoire régional dont la SAU était de 2 228 766 ha en 2015.

Les MAEC doivent s'inscrire obligatoirement dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) au sein des ZAP. La stratégie régionale pour la programmation 2015-2020 affiche une volonté de simplification de la boîte à outils nationale pour plus de lisibilité et d'optimisation des outils et des réflexions territoriales au regard des spécificités environnementales et agricoles identifiées en Pays de la Loire.

La boîte à outils resserrée, respectant le cadrage national, s'articule autour de 3 éléments :

- Des MAEC Système à mobiliser en priorité au sein des ZAP « Eau » et « Biodiversité » (hors zone humide) : principalement la mesure polyculture élevage (PCE) dominante élevage avec deux niveaux d'ouverture (correspondant au pourcentage d'herbe dans la SAU), avec une priorité donnée aux mesures d'évolution de pratiques ;
- Une MAEC Systèmes Herbagers Pastoraux (SHP) activable afin de garantir la préservation de prairies permanentes présentant un risque d'abandon;
- D'autres MAEC territorialisées pour répondre à des enjeux particuliers. Au sein des zones humides, la mobilisation de l'engagement unitaire dédié « HERBE 13 – Gestion des milieux humides » est prioritaire.

Suite à l'appel à projets 2015, 43 PAEC ont été retenus :

- 14 PAEC pour l'enjeu eau,
- 28 PAEC pour l'enjeu biodiversité Natura 2000
  - 15 au titre de l'enjeu Zone Humides
  - 11 au titre de l'enjeu bocager
  - 2 en zones de plaine.
- 1 PAEC a été retenu pour l'enjeu MPPR.

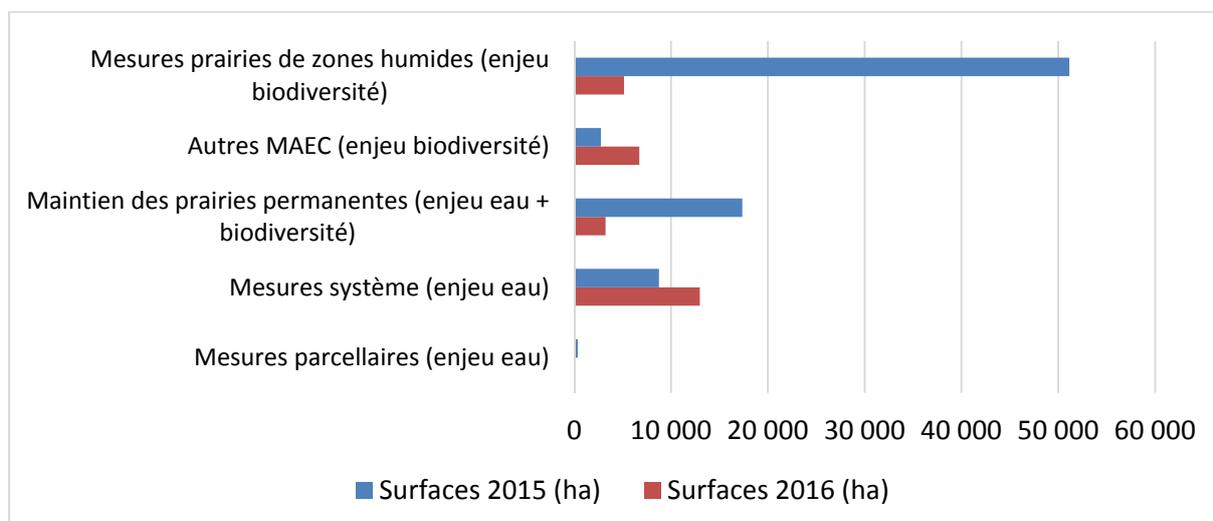
Suite à l'appel à projets 2016, 52 PAEC ont été retenus :

- 14 PAEC pour l'enjeu eau
- 31 PAEC pour l'enjeu biodiversité Natura 2000
  - 15 au titre de l'enjeu Zones Humides (marais et vallée alluviales)
  - 16 au titre d'enjeux principalement hors Zone Humide : Bocage (10), zones de plaine (2), autres (4)
- 6 PAEC ont été déposés avec un enjeu mixte eau et biodiversité (bocage principalement),
- 1 PAEC a été déposé pour l'enjeu MPPR.
- 

Tableau 12 - Etat des demandes MAEC au titre des enjeux biodiversité, eau et MPPR

	2015				2016				Surfaces globales 2015-2016
	Surface (ha)	Nbre d'EA	Besoins prév. pour 1 an (€)	Besoins prév. pour 5 ans (€)	Surface (ha)	Nbre d'EA	Besoins prév. pour 1 an (€)	Besoins prév. pour 5 ans (€)	
<b>Enjeu biodiversité</b>	<b>53.899</b>	<b>1.436</b>	<b>10.373.310</b>	<b>51.866.550</b>	<b>11.863</b>	<b>1.647</b>	<b>2.147.000</b>	<b>10.735.000</b>	<b>65.762</b>
<i>Mesures prairies de zones humides</i>	51.154	-	10.269.114	51.345.570	5.142	-	1.059.192	5.295.959	56.296
<b>Enjeu Eau</b>	<b>9.098</b>	<b>133</b>	<b>1.659.837</b>	<b>8.299.185</b>	<b>13.094</b>	<b>165</b>	<b>2.338.544</b>	<b>11.692.720</b>	<b>22.192</b>
<i>Mesures système</i>	8.742	115	-	-	12.974	154	-	-	21.716
<i>Mesures parcellaires (vignes)</i>	356	18	-	-	120	11	-	-	476
<b>Enjeu MPPR</b>	<b>17.357</b>	<b>279</b>	<b>1.388.560</b>	<b>6.942.800</b>	<b>3.229</b>	<b>111</b>	<b>258.320</b>	<b>1.291.600</b>	<b>20.586</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80.354</b>	<b>1.848</b>	<b>13.421.707</b>	<b>67.108.535</b>	<b>28.186</b>	<b>1.923</b>	<b>4.743.864</b>	<b>23.719.320</b>	<b>108.540</b>

Source : données de suivi des demandes déposées (ASP) avant instruction



D'après l'état des demandes MAEC 2015 et 2016 fourni par l'autorité de gestion, l'enjeu biodiversité représente 61% des surfaces concernées ; l'enjeu eau couvre 20% des surfaces et l'enjeu MPPR (impactant l'eau et la biodiversité) couvre 19% des surfaces.

La maquette financière établie pour la période 2015-2020 pour les contrats MAEC prévoit une enveloppe de 185,5 M€ dont 108 M€ de FEADER.

L'état d'avancement fourni par l'autorité de gestion indique que 98% des montants FEADER engagés au titre de la mesure 10.1 ont été payés. En termes de dépenses publiques totales, cela correspond à 10 649 505,5 € de dépenses publiques totales engagées dont 98% ont été payées.

### **Enjeu eau – Campagne 2014**

En 2014 les demandes de MAE SFEI (Système Fourrager Economique en Intrants) répondant à l'enjeu eau ont concerné 3 territoires pour une surface globale de 1 176 ha et un besoin en financement de 153 149€. Ces mesures régissaient principalement l'usage des produits phytosanitaires.

*Tableau 13 – Synthèse des demandes MAE 2014 – Enjeu Eau*

Territoire	Demandes SFEI	
	Surface (ha)	Besoin de financement sur un an
RIBOU (dpt 49 et 85)	207	27.094,73 €
RUCETTE (dpt 49)	53	6.977,06 €
BULTIERE ROCHEREAU ANGLE GUIGNARD (dpt 85)	916	119.078,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.176</b>	<b>153.149,79 €</b>

Source : données de suivi de paiements (ASP)

### **Enjeu eau – Appels à Projets 2015 et 2016**

Pour conserver une continuité avec la précédente programmation, la campagne 2015 a priorisé la mobilisation des mesures systèmes, pour leur volet évolution, ainsi que les EU PHYTO (si la problématique phytosanitaire est avérée sur le territoire), sur les bassins ayant une antériorité de contractualisation.

En 2015, les besoins en MAEC ont couvert 14 territoires sur une surface de 9 098 ha avec 114 demandes de mesures système sur 8 742 ha et 18 demandes de mesures parcellaires sur 356 ha surface en vignes du territoire du Layon).

En 2016, 6 nouveaux territoires à enjeux eau ont été ouverts et un territoire a connu une extension par rapport à 2015 (Bassin versant Vie et Jaunay). La surface totale ainsi couvertes a atteint 13 094 ha dont 12 974 ha sur les mesures système (154 demandes) et 12 0ha sur les mesures parcellaires (11 demandes).

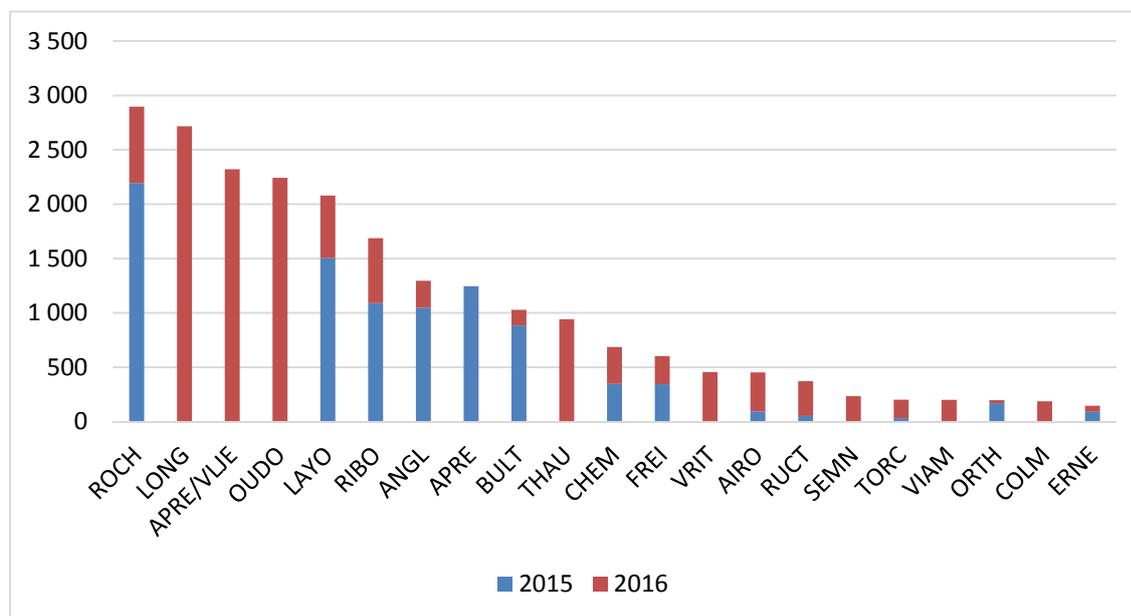
Sur les deux campagnes 2015 et 2016, la surface totale des besoins pour l'enjeu eau représente 3,5% de la SAU de la ZAP Eau. Les 9 principaux territoires présentés dans le tableau ci-dessous couvrent 79% de cette surface.

Tableau 14 – Bilan des surfaces couvertes par les besoins 2015 et 2016 sur les principaux territoires à enjeu eau ouverts aux MAEC

code	libellé	total surfaces (ha)		Total surfaces (ha)
		2015	2016	
ROCH	BV de Rochereau	2.195	702	2.897
LONG	BV de la Sèvre nantaise	0	2.717	2.717
APRE/VLJE	SAGE Vie et Jaunay	0	2.321	2.321
OUDO	AAC de St Aubin du Pavoil (Segré)	0	2.242	2.242
LAYO	BV du Layon Aubance	1.506	574	2.080
RIBO	BV du Ribou Verdon	1.090	598	1.688
ANGL	BV d'Angle Guignard	1.047	248	1.295
APRE		1.246	0	1.246
BULT	BV de la Bultière	884	144	1.028
Autres		1.130	3.548	4.678
<b>TOTAL</b>		<b>9.098</b>	<b>13.094</b>	<b>22.192</b>

Source : données de suivi de paiement (ASP)

Figure 5 – Surfaces MAEC demandées sur les territoires ouverts à l'enjeu eau - 2015 et 2016



Source : données de suivi de paiement (ASP)

Les principaux enjeux identifiés sur 3 territoires emblématiques sont les suivants :

- **Bassin de Rochereau (ROCH) – Similaire aux territoires APRE/ANGL/BULT** : Le territoire concerne 197 exploitations qui ont leur siège ou la majorité de leur exploitation sur le bassin. Les exploitations sur le bassin de Rochereau sont majoritairement tournées vers l'élevage pour la production de viande et 46% des

exploitations ont un élevage hors sol. La part des prairies dans l'assolement reste globalement stable et majoritaire (54% en 2013). L'indice de fréquence de traitement (IFT) est quant à lui en stabilisation depuis 2012. Le bassin de Rochereau est classé à enjeux à la pollution par les nitrates en raison de dépassement des 50 mg/l en période hivernale, pénalisant son utilisation pour l'eau potable. La pollution des eaux par les produits phytosanitaires en particulier les herbicides est également un problème important.

Au vu de ce diagnostic la stratégie du territoire repose sur la poursuite de la réduction de la pression azotée et des produits phytosanitaires par :

- L'accompagnement vers des systèmes plus extensifs et plus économes en intrants (engrais minéral et produits phytosanitaires),
  - L'accompagnement vers des systèmes ayant plus d'autonomie fourragère, le maintien, voire le développement, des surfaces en herbe.
  - Limitation de l'érosion par l'entretien et le développement du bocage, les rotations de cultures, le développement des surfaces en prairies.
- **Bassin versant de la Sèvre Nantaise (LONG)** : Avec 85 % de sa surface utilisée pour l'activité agricole, l'AAC du Longeron est très rurale. L'agriculture du territoire est orientée vers l'élevage (90 % des exploitations ont un atelier d'élevage) et la prairie reste dominante dans l'assolement. Elle représentant 60 % de la SAU dont 44 % de prairies de longue durée. Les céréales et le maïs représentent respectivement 20 % et 16 % de la SAU. L'aire de captage du Longeron est classée vulnérable depuis 2010 à la pollution par les intrants. Les principales problématiques concernent le surpâturage et la fertilisation des prairies.

Au vu de ce diagnostic la stratégie du territoire repose sur :

- L'accompagnement et la préservation des systèmes plus extensifs et plus économes en intrants (engrais minéral et produits phytosanitaires),
  - le maintien et le développement des surfaces en prairie,
  - La préservation et le développement du bocage, des zones humides.
  -
- **Aire d'alimentation des captages de Saint-Aubin-du-Pavoil (OUDO)** : Le territoire concerne 2198 exploitations dont 1855 ayant plus de 50% de leur SAU dans le territoire. Les exploitations sont majoritairement tournées vers l'élevage bovin (65% des exploitations). Les exploitations d'élevage hors sol représentent 15%, les exploitations en grandes cultures 10% et celles en Polycultures/Poly-élevage sont de l'ordre de 9%. Le territoire est classé à enjeux à la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires pénalisant son utilisation pour l'eau potable.

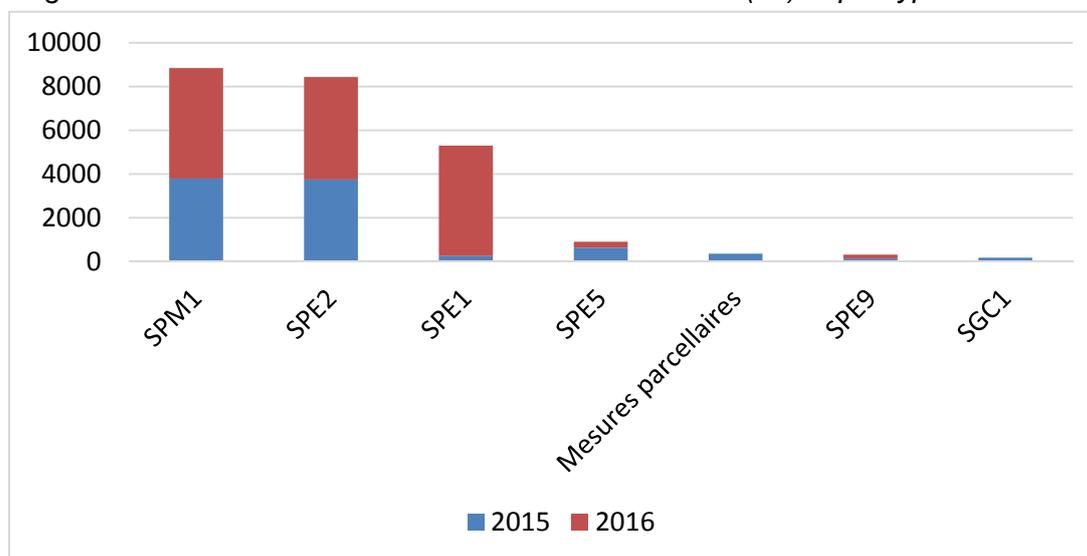
Au vu de ce diagnostic la stratégie du territoire repose sur la réduction de la pression azotée et phytosanitaire par :

- L'accompagnement vers des systèmes plus extensifs et plus économes en intrants (engrais minéral et produits phytosanitaires),
- La limitation de l'érosion et du ruissellement par l'entretien et le développement du bocage, des zones humides et des cours d'eau.

Les mesures SPM1, SPE2, SPE1 et SPE5 couvrent 93% des surfaces engagées en 2015 et 2016 et 88% des demandes.

Ces mesures, décrites dans le tableau ci-dessous, combinent plusieurs engagements à l'échelle de l'exploitation, sur les traitements phytosanitaires, la part d'herbe et de maïs dans la SAU.

Figure 2 – Demandes MAEC 2015 ET 2016 en surface (ha) et par type de mesure



Source : données de suivi de paiement (ASP)

Au-delà du socle de base que représente la mesure SPM1 de maintien, les principales mesures mises en œuvre sont les mesures ciblant l'évolution et prioritairement la mesure polyculture élevage, adaptée aux enjeux des territoires de la Région.

Tableau 15 - Descriptif des principales mesures systèmes mobilisées sur les territoires à enjeu eau

Type de couverture	Code de la mesure	Objectif de la mesure	Niveau	Montant unitaire indicatif (€/ha/an)
SAU de l'exploitation	SPM1	<b>Système polyculture élevage (SPE) - Dominante Elevage - Maintien</b> Maintien des pratiques extensives de gestion de prairies - critères à respecter dès la 1ère année. <b>Part minimale d'herbe dans la SAU de 60%</b> <b>Part de maïs maximum de 22% dans la SFP</b>	Maintien	138€ par ha de SAU
SAU de l'exploitation	SPE1	<b>Système polyculture élevage - Dominante Elevage - Evolution niveau 1</b> Evolution vers des pratiques moins intensives en intrants, améliorant l'autonomie alimentaire de l'exploitation et de développement des surfaces en herbe	Evolution 1	168€ par ha de SAU

		<b>Objectif: part minimale d'herbe dans la SAU de 60% en année 3 et part de maïs maximum de 22% dans la SFP</b>		
SAU de l'exploitation	SPE2	<b>Système polyculture élevage - Dominante Elevage - Evolution niveau 2</b> Evolution vers des pratiques très peu intensives en intrants, basées sur des surfaces en herbe. <b>Objectif: part minimale d'herbe dans la SAU de 65% en année 3 et part de maïs maximum de 18% dans la SFP</b>	Evolution 2	226€ par ha de SAU
SAU de l'exploitation	SPE5	<b>Système polyculture élevage - Dominante Céréales</b> Evolution vers des pratiques moins intensives en intrants, basées sur les surfaces en herbe pour des exploitations ayant une part de céréales importantes dans la SAU. <b>Objectif: part minimale d'herbe dans la SAU de 44% et part de maïs maximum de 29% dans la SFP.</b>	Evolution	170€ par ha de SAU

Source : Fiches Notice des territoires

Les mesures mises en œuvre sur les territoires à enjeu eau ciblent la limitation des intrants et l'encouragement de pratiques agricoles extensives.

Les types d'opérations retenus contribuent à préserver la ressource en eau et sa qualité, notamment les mesures de la famille COUVER (adaptées dans les zones où la viticulture et l'arboriculture prédominent pour limiter le ruissellement de l'eau) ; les mesures de la famille HERBE dont l'un des objectifs est de limiter les pressions sur les prairies et les mesures de la famille PHYTO qui ciblent spécifiquement l'enjeu de réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires.

#### Conclusion M10.1 :

- **2014 est une année particulière et de transition. La priorité a été donnée à la prorogation d'un an des engagements arrivant à échéance. Sur l'enjeu eau, les demandes concernant la mesure SFEI – Système Fourrager Econome en Intrants (ancienne mesure Système) - couvraient 1 176 ha.**
- **Les données analysées concernent principalement les campagnes 2015 et 2016 pour lesquelles les territoires et les mesures ont été sélectionnées mais aucun paiement n'a été réalisé.**
- **Les demandes déposées en 2015 et 2016 pour des MAEC ciblant l'enjeu eau ont couvert 22 192 ha sur ces 2 campagnes, soit 3,5% de la SAU de la ZAP Eau. Etant donné les demandes de masses sur les MAEC biodiversité, l'ouverture des territoires à enjeu eau a été plus réduite.**
- **Les mesures système sont les principales mesures mobilisées, notamment pour leur volet évolution. Elles combinent plusieurs engagements à l'échelle de l'exploitation, sur les traitements phytosanitaires, la part d'herbe et de maïs dans la SAU.**

- **L'objectif des mesures vise la préservation et la qualité de la ressource en eau par l'encouragement de systèmes plus extensifs, plus économes en intrants ; afin – entre autre - de réduire la pression azotée et l'utilisation de produits phytosanitaires.**

### **M11 – Agriculture Biologique**

Les données détaillées relatives au développement de l'Agriculture Biologique sont analysées dans le cadre de la QE8 portant sur le Domaine Prioritaire 4A. Rappel des conclusions :

#### **Conclusion M11 :**

- **Forte complémentarité entre les MAEC et l'AB.**
- **Dynamique de croissance nettement accentuée en 2015 et 2016 affichant une tendance favorable la réduction et/ou l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette croissance des surfaces certifiées AB est favorable à l'enjeu de la qualité de l'eau.**
- **A l'issue des campagnes 2015 et 2016, le solde de crédits FEADER disponible sera insuffisant pour couvrir les besoins de la campagne 2017 et il n'y aura plus de financement FEADER disponible pour les campagnes 2018 à 2020.**

### **M1.1 – Formation – Les actions de formation ont permis de faire évoluer les pratiques agricoles pour un respect accru de la ressource en eau**

Les données détaillées relatives aux actions de formations sont analysées dans le cadre de la QE3 portant sur le Domaine Prioritaire 1C.

Au titre de cette mesure et au 31/12/2016, 4 dossiers ont été engagés. Le montant des engagements représente 7% du montant programmé et s'élève à 223 619,81 € de FEADER engagé et à 279 524,77 € de dépenses publiques totales. Le nombre de stagiaires formés est de 418 stagiaires pour l'ensemble des dossiers engagés.

Lors du premier AAP, 4 dossiers ont été programmés (et engagés) ; 3 dossiers dans le secteur forestier et 1 dossier dans le secteur agricole. Au total 13 sessions de formations ont été programmées au titre de la M1.1 lors du 1er AAP et 11 sessions (2 dossiers) lors du 2ème AAP.

Pour cette sous mesure, étant donné qu'aucun paiement n'a été réalisé, l'analyse présentée ci-dessous concerne l'ensemble des dossiers engagés. Le nombre de jours de formation et le nombre de participants renseignés correspondent aux données prévisionnelles fournies dans les formulaires de demande de l'aide. Les données effectives seront disponibles dans les dossiers de demande de paiement.

Le tableau ci-dessous présente les formations qui ont pu avoir un impact sur l'eau et/ou sur la biodiversité :

Tableau 16 - Formations programmées pouvant avoir un impact sur l'eau et la biodiversité (VIVEA)

AAP	Thème de formation	Sous thème	Enjeu BIODIVERSITE	Enjeu EAU	Nombre minimum de stagiaires prévu	Nombre de jours	Montant prévisionnel en EUR	
Premier AAP	Pratique agri écologiques en productions animales	Autonomie fourragère, alimentation et systèmes herbagers	x		100	246	69.000,00	
		Conversion agriculture biologique	x	x	25	62	17.240,00	
	Pratiques agro-écologiques en productions végétales	Réduction des intrants			x	70	175	49.000,00
		Tech culturales innovantes et rotations	x			30	75	21.000,00
		Gestion de l'eau			x	10	25	7.000,00
		Conversion agriculture bio	x	x		15	37	10.480,00
Deuxième AAP	Agro écologie en production	Autonomie fourragère, alimentatio et systèmes	x		364	953	204.338,16	
				143		80.080		
	Agro écologie en production	Conversion agriculture biologique	x	x	84	220	47.154,96	
					33	18.480,00		
	Réduction des intrants	Réduction des intrants			x	224	586	125.746,56
						88	49.280,00	
Tech culturales innovantes et	Tech culturales innovantes et rotations	x			112	293	62.873,28	
						44	24.640,00	
Conversion agriculture bio	Conversion agriculture bio	x	x		28	73	15.718,32	
						11	6.160,00	

Sur les 2 premiers appels à projets, 3 types de formations proposées ciblent directement ou indirectement la gestion et la qualité de l'eau :

- Conversion en AB
- Réduction des intrants
- Gestion de l'eau

Ces formations sont intégrées à des modules de formation sur les pratiques agro-écologiques ; l'Agriculture Biologique ou les intrants. Sur ces 3 formations, le nombre de stagiaires prévu atteint 453 participants, soit 26% du nombre total de stagiaires prévus. Parmi ces participants, 120 ont déjà bénéficié de ces formations (premier APP).

#### Conclusion M1.1 :

- Deux appels à projets ont eu lieu depuis le début de la programmation. Les formations du premier AAP ont eu lieu, mais celles du second sont planifiées.
- Sur l'ensemble des formations proposées, 3 types de formations portent sur des thématiques liées à la qualité et à la gestion de l'eau. 120 participants ont déjà bénéficié de ces formations et 333 autres sont prévus sur les formations du deuxième appel à projets.
- Aucune information qualitative (type enquête auprès des bénéficiaires) ne permet cependant de conclure quant à l'impact réel de ces formations sur les changements de pratiques et un respect accru de la ressource en eau.

## MESURES A CONTRIBUTION SECONDAIRE

### M4.1.1 / M4.1.2 - Les investissements ont permis de réduire les rejets de polluants dans l'eau

Les mesures 4.1.1 (PCAE productions animales – Investissement dans les bâtiments d'élevage) et 4.1.2 (PCAE productions végétales – investissement dans les exploitations de productions végétales) contribuent de manière secondaire au domaine DP4B.

Les investissements ciblés dans ces 2 mesures doivent répondre aux objectifs suivants :

- Accroître la résilience et la performance globale des exploitations des secteurs du végétal ou des productions végétales,
- Diminuer l'impact environnemental vis-à-vis de la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols.

Au total sur ces deux mesures, 204 dossiers étaient soldés au 31/12/2016.

Sur la mesure 4.1.1 (PCAE animal), les informations collectées font état de 15% de dossiers programmés sur des cahiers des charges BEBC (Bâtiments d'Élevage Basse Consommation) ciblant une problématique énergie. Sans impact, par conséquent, sur la qualité de l'eau.

Sur la mesure 4.1.2 (PCAE végétal), certains dossiers concernent des investissements pouvant avoir un impact sur l'eau :

- Substitution phytosanitaire (27% des montants alloués dans l'APP 2016)
- Optimisation fertilisation organique (0,6%)
- Economie d'eau (7%)
- Qualité de l'eau (0,4%)

Ces 4 types d'investissements couvrent 35,3% du total des investissements engagés au titre de la mesure 4.1.2.

#### **Conclusion M4.1.1/4.1.2**

- **Les informations disponibles concernant la mesure 4.1.1 font état de 15% de dossiers programmés sur des bâtiments d'élevage BEBC, sans impact sur l'enjeu eau.**
- **35% des investissements programmés au titre de la mesure 4.1.2 ciblent l'enjeu eau (substitution phytosanitaire, optimisation fertilisation, économie eau, qualité eau).**

#### **M16.1 – PEI**

L'effet de cette mesure a été estimé secondaire sur le domaine prioritaire P4. Un appel à projets a été lancé en 2015, sans impact sur la biodiversité : le premier portant sur l'autonomie protéique. Un 2<sup>ème</sup> appel à projets va être lancé en 2017, ciblant la santé animale et végétale. Dans le cadre de ce deuxième appel à projets, un impact indirect sur la qualité de l'eau est attendu.

Aucun paiement n'a été effectué à ce jour.

## 7. Conclusions et recommandations

Conclusion	Recommandations
<p>C.1 30% du territoire régional sont identifiés en ZAP eau. Sur ce territoire, les demandes de MAEC déposées en 2015 et 2016 couvrent 3,5% de la SAU de cette ZAP, ce qui reste une part limitée de la zone à enjeu. Etant donné les engagements de masses sur les MAEC biodiversité, l'ouverture des territoires à enjeu eau a été plus réduite.</p>	<p>R.1 Encourager la contractualisation de MAEC sur les territoires de la ZAP eau.</p>
<p>C.2 Les mesures système sont les principales MAEC mobilisées, notamment pour leur volet évolution. Elles combinent des engagements unitaires des familles PHYTO, HERBE et COUVER pour lesquelles un impact positif sur l'eau est attendu. Cependant, l'état actuel de mise en œuvre des mesures ne permet pas de mesurer cet impact.</p>	<p>R.2 Mettre en place un suivi de l'évolution de la qualité de l'eau sur les territoires PAEC en mobilisant les données existantes</p>
<p>C.3 Il existe une forte complémentarité entre les mesures de conversion et de maintien à l'AB et les MAEC. Les MAEC pouvant constituer un premier pas vers la conversion à l'AB. L'AB connaît une dynamique de croissance forte qui s'est accentuée en 2015 et 2016. Cette tendance est favorable à la réduction des produits phytosanitaires sur les surfaces concernées et par conséquent à la qualité de l'eau.</p>	<p>R.3</p>
<p>C.4 Sur l'ensemble des formations proposées, 3 types de formations portent sur des thématiques liées à la qualité et à la gestion de l'eau.</p>	<p>R.4 Maintenir ces formations et accroître le nombre de participants. Mettre en place des enquêtes de satisfaction afin de pouvoir mesurer l'impact des formations sur le changement des pratiques agricoles des participants.</p>
<p>C.5 35% des investissements réalisés au titre de la mesure 412 (PCAÉ végétal) ciblent l'enjeu eau, notamment sur la substitution des produits phytosanitaires.</p>	<p>R.5 Maintenir et développer les investissements au titre du PCAÉ végétal qui visent à réduire le risque de pollution de l'eau. Encourager les investissements dans les bâtiments d'élevage visant la gestion des effluents d'élevage.</p>
<p>C.6 L'AAP au titre du PEI qui sera lancé en 2017 ciblera la santé animale et végétale. Il pourra avoir un impact indirect sur l'eau.</p>	<p>R.6</p>

## ANNEXE QE9 – ENJEU EAU (Source : Agence de l'Eau)

**Diagnostic établi par l'Agence de l'Eau :** les Pays de la Loire sont la région du bassin Loire Bretagne la plus éloignée de l'objectif de bon état des cours d'eau résultant de la directive cadre sur l'eau européenne. Seuls 11% des cours d'eau sont en bon état écologique, très loin des objectifs de 47% initialement fixés pour 2015 avec, en outre, des différences marquées entre les départements. Malgré une amélioration de certains paramètres, les cours d'eau de notre région subissent des contraintes fortes. La croissance démographique et une activité agricole intense se conjuguent aux conditions particulières de la région : de faibles réserves dans les nappes, des niveaux très bas en été (étiages), et de nombreux aménagements artificiels altérant la biodiversité des ruisseaux et rivières.

Les priorités régionales concernent :

- La restauration écologique des cours d'eau
- Le rétablissement de la continuité écologique
- Préservation des zones humides
- Réduction des rejets polluants et des apports en intrants agricoles (engrais, pesticides, etc.)
- Limiter la tension sur la ressource en eau
- Emergence et renforcement des maîtrises d'ouvrage

### **Exemple du territoire du captage de la Rucette :**

Ce territoire figure dans la liste des captages stratégiques prioritaires définis en 2009 par le SDAGE du bassin Loire Bretagne. Il est lié à la masse d'eau souterraine de la Sèvre Niortaise dont l'état qualitatif est jugé moyen au regard des critères de la DCE (déclassement par les paramètres nitrates et pesticides). Pour répondre à ces enjeux, un arrêté préfectoral de 2006 a imposé la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblant plus particulièrement les pesticides.

Le plan d'actions de la Rucette a mis en œuvre 15 actions incluant la mise en œuvre de MAET ainsi que le développement de l'AB. Un bilan de ces actions établi en Janvier 2017 montre que les actions engagées depuis 2009 atteignent leurs objectifs. Ce bilan indique notamment que 92% de la surface agricole a été diagnostiquée, 63,2% des surfaces agricoles de l'aire d'alimentation de captage (900 ha) sont engagées dans des mesures de réduction des traitements phytosanitaires ou de conversion à l'AB. La pression phytosanitaire, par ha de SAU, est passée de 738gr de matière active à 309gr entre 2008 et 2014 (-60%). Les acteurs du territoire, les artisans, industriels et particuliers ont été diagnostiqués à 100% et sensibilisés à l'usage des pesticides avec un objectif « zéro phyto ». Les suivis menés confirment la démarche de progression dans les pratiques de désherbage où la notion de risque environnemental et sanitaire est prise en compte.

**Question évaluative n°10 – DP 4C : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?**

**L'enjeu sol n'étant pas été ciblé par la Région Pays de la Loire comme un enjeu prioritaire. La réduction du risque d'érosion et la gestion des sols sont considérés comme une question transversale aux enjeux biodiversité (QE8 – DP4A) et eau (QE9 – DP4B).**

### 1. Liste des mesures contribuant au DP 4C

Il s'agit de noter les mesures et sous mesures présentant des contributions principales ou secondaires au domaine prioritaire rattaché à la QE (ici DP4C).

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences
- 10.1 Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)
- 11.1 Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)
- 11.2 Maintien en Agriculture Biologique (MAB)

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 2C :

- 16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI

Il n'y a eu aucun engagement, à fin 2016, sur les mesures 1.2 ; 2.1 et 16.8.

Données de programmation à fin 2016 :

Sous mesures	Types d'effet (P/S)	FEADER engagé	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers avec paiements	% eng./maquette	% paie./eng
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences	P	223.620	4		7%	0%
1.2 Actions de démonstration et d'information	P	-	-	-	0%	0%
2.1 Services de conseil	P	-	-	-	0%	0%
10.1 MAEC	P	7.030.529	-	-	6%	98%
11.1 Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)	P	-	-	-	0%	0%
11.2 Maintien en Agriculture Biologique (MAB)	P	-	-	-	0%	0%
16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI	S	561.755	26	0	19%	0%
16.8 Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	S	-	-	-	-	-

### 1. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC

Il s'agit de mettre en valeur le lien entre critères de jugement, indicateurs de résultats communs et additionnels afin d'avoir une vision d'ensemble des indicateurs mobilisés pour étayer l'analyse des différents critères de jugement répondant à la QE.

<b>Critère de Jugement</b> <i>(Max 255 caractères)</i>	<b>Indicateurs de résultats communs</b> <i>(Max 255 caractères)</i>	<b>Indicateurs et informations additionnelles</b> <i>(Max 255 caractères)</i>
<p>Les MAEC et les mesures de soutien à l'AB ont permis une amélioration durable des pratiques agricoles plus respectueuses de la qualité des sols. (M10.1) (M11.1 et 11.2)</p>	<p>O1 : Dépense publique totale (€) O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus O5 : Superficie totale soutenue (ha) O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha) O7 : Nombre de contrat bénéficiant d'un soutien R7 : % de terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages.</p>	
<p>Les actions de formation ont permis de faire évoluer les pratiques agricoles pour une prévention accrue de l'érosion des sols et une meilleure gestion des sols (M1.1)</p>	<p>O1 : Dépense publique totale (€) O3 : Nombre d'opérations soutenues O11 : Nombre de jours de formation donnés O12 : Nombre de participants formés</p>	<p>Thématiques des formations.</p>
<p>Les appels à projets réalisés dans le cadre du PEI ont porté sur des projets de coopération visant à améliorer la qualité des sols. (M16.1)</p>	<p>O1 : Dépense publique totale (€) O9 : Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans la coopération O16 : Nombre de groupes du PEI ; nombre d'opérations du PEI soutenues ; nombre et types des partenaires des GO.</p>	<p>Thématique des projets soutenus.</p>

## 2. Méthodes utilisées

### Méthodes quantitatives :

- j) Raisons de l'utilisation de la méthode
- k) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)
- l) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les méthodes quantitatives décrivent les méthodes de calcul utilisées afin d'obtenir certains indicateurs. Les indicateurs de réalisation (O1, ...) ne sont pas considérés comme calculés car ils ressortent de l'automatisation d'OSIRIS.

Compte tenu des taux de paiements et de solde sur les mesures du PDR contribuant au DP4, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés. Ainsi, le choix des mesures et sous mesures considérés dans le périmètre de la QE10 a été réalisé en combinant divers critères : un taux de programmation significatif et/ou une volumétrie de dossiers programmés significative. Par conséquent, l'analyse intègre des mesures pour lesquelles aucun paiement FEADER n'a été réalisé à fin 2016.

La plupart des indicateurs quantitatifs utilisés n'ont pas été calculés car directement extraits de la base OSIRIS, du RAMO 2016 ou de données de suivi des paiements fournies par la Région.

La limite principale repose sur l'absence de données enregistrées pour les mesures M10.1 (MAEC) et M11.1/11.2 (CAB/MAB) ; mesures majeures pour les QE liées au DP4. Les dossiers sont toujours en cours d'instruction et les données ne sont pas encore renseignées sur ISIS.

Enfin, certaines données telles que la surface totale des PAEC (nécessaire pour calculer la couverture des MAEC par rapport à cette surface) n'ont pas pu être fournies par l'autorité de gestion.

### Méthodes qualitatives :

- d) Raisons de l'utilisation de la méthode
- e) Description des méthodes utilisées
- f) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les méthodes qualitatives sont relatives à l'analyse de dossiers ou autres données dites « qualitatives » (enquête, étude, etc.). Les informations qualitatives collectées reposent principalement sur les entretiens réalisés avec les gestionnaires des mesures au sein de l'autorité de gestion ainsi que sur des documents internes type notices de territoires pour les MAEC.

L'enjeu sol étant un enjeu non prioritaire pour la Région et transversal aux enjeux biodiversité et eau, peu d'information qualitatives spécifique à la prise en compte de ce risque ont pu être collectées.

### 3. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M10.1</b>	10 450 425				Données RAMO 2016 Surface physique = PHAE+MAEt+SFEI
	O5 : Superficie totale soutenue (ha) <b>M10.1</b>	Non disponible				
	O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha) <b>M10.1</b>	72 609 ha dont 41 806 ha de MAET, 28 598 ha de PHAE et 2 205 ha de SFEI				
	O7 : Nombre de contrat bénéficiant d'un soutien <b>M10.1</b>	2844				
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M11.1 / M11.2</b>	0				Instruction des demandes d'aides toujours en attente
	O4 : Nombre de bénéficiaires soutenus. <b>M11.1 / M11.2</b>	0				
	O5 : Superficie totale soutenue (ha) <b>M11.1 / M11.2</b>	0				
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M1.1</b>	279 525				OSIRIS
	O3 : Nombre d'opérations soutenues <b>M1.1</b>	4 dossiers correspondants à 13 actions de formation dans les domaines agricole (10) et forestier (3)				
	O11 : Nombre de	1242				
						Formulaire de

	jours de formation donnés <b>M1.1</b>					demande
	O12 : Nombre de participants formés <b>M1.1</b>	418 <sup>13</sup>				Formulaire de demande
	O1 : Dépense publique totale (€) <b>M16.1</b>	0				Pas de FEADER payé (561 755€ de FEADER engagé)
	O9 : Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans la coopération <b>M16.1</b>	0				
	O16 : Nombre de groupes du PEI ; nombre d'opérations du PEI soutenues ; nombre et types des partenaires des GO. <b>M16.1</b>	0				
De résultat communs	Surfaces de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à lutter contre l'érosion <b>M10.1</b>	70 404 ha dont 41 806 ha de MAET et 28 598 ha de PHAE				RAMO 2016
	R10 % des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et / ou empêcher l'érosion des sols <b>M10.1</b>	3,35%				RAMO 2016
De résultat additionnels	Thématiques des formations <b>M1.1</b>	2 modules de formations liés à la gestion du sol				Dossiers de demande
	Thématique des projets soutenus <b>M16.1</b>	AAP 2015 : Autonomie protéique AAP 2017				AAP

<sup>13</sup> Le nombre de participants aux sessions de formation correspond au nombre minimum de stagiaires prévus.

		santé animale et végétale				
--	--	---------------------------	--	--	--	--

#### 4. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

Voir les données manquantes identifiées dans les QE8 et QE9.

#### 5. Réponse à la question évaluative

**Les MAEC et les mesures de soutien à l'AB ont permis une amélioration durable des pratiques agricoles plus respectueuses de la ressource en eau et la réduction significative des pollutions quantifiables sur les territoires.**

##### **M10.1 MAEC**

En raison du ciblage des actions engagées sur les priorités majeures pour les Pays de la Loire que sont la préservation de la biodiversité et la qualité de l'eau, l'enjeu de la gestion du sol et de la prévention de l'érosion de fait pas l'objet d'une zone d'action prioritaire propre mais il est traité de manière indirecte dans les ZAP eau, biodiversité et maintien des prairies permanentes. En effet, la dégradation du réseau bocager et le changement de pratiques agricoles sont des facteurs aggravants le risque d'érosion des sols.

Ce risque lié au sol est pris en compte dans les MAEC biodiversité et les MAEC eau dont les analyses sont présentées dans les QE8 et QE9 :

- La priorisation de la mesure SPE (Système Polyculture Elevage) couplée aux engagements unitaires mettant en avant des pratiques moins intensives constitue une réponse à la dégradation du réseau bocager.
- Le choix régional de développer une ZAP « Maintien des Prairies Permanentes », axée sur la mesure « Système Herbager » qui impose le maintien des structures agro écologiques contribue également à l'objectif de préservation des sols.
- La mesure SHP « Systèmes Herbagers et Pastoraux » ainsi que les mesures de la famille HERBE contribuent à conforter ou à augmenter la part des prairies dans la SAU, notamment des prairies permanentes, limitant ainsi l'appauvrissement des sols et participant à un meilleur stockage de la matière organique et de carbone.
- Les mesures systèmes, favorisant la diversification des cultures et la part des prairies contribuent à l'enjeu de la gestion des sols, ainsi que les mesures de la famille LINEA et les mesures de la famille COUVER.

##### **Conclusion M10.1 :**

- **L'enjeu sol est identifié comme un enjeu transversal aux enjeux eau et biodiversité. Par conséquent, il n'existe pas de zone d'action prioritaire dédié à la lutte contre l'érosion et à la gestion des sols.**
- **Les MAEC mises en œuvre dans les ZAP eau, biodiversité et maintien des prairies permanentes couvrent 108 540 ha soit 5% de la SAU régionale (demandes déposées pour les campagnes 2015 et 2016).**
- **La prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols sont prise en compte dans les mesures systèmes (SPE ; SHP) qui contribuent à des**

**pratiques extensives et respectueuses de l'environnement ; ainsi que dans les mesures des familles HERBE, LINEA et COUVER.**

### **M11 – Agriculture Biologique**

Les données détaillées relatives au développement de l'Agriculture Biologique sont analysées dans le cadre de la QE8 portant sur le Domaine Prioritaire 4A.

#### **Conclusion M11 :**

- **Forte complémentarité entre les MAEC et l'AB.**
- **Dynamique de croissance nettement accentuée en 2015 et 2016 affichant un développement, sur les surfaces certifiées (6% de la SAU), de techniques culturales favorisant la préservation et la qualité des sols.**
- **A l'issue des campagnes 2015 et 2016, le solde de crédits FEADER disponible sera insuffisant pour couvrir les besoins de la campagne 2017 et il n'y aura plus de financement FEADER disponible pour les campagnes 2018 à 2020.**

#### **M1.1 – Formation – Les actions de formation ont permis de faire évoluer les pratiques agricoles pour une amélioration et une prise en compte accrue de la biodiversité**

Les données détaillées relatives aux actions de formations sont analysées dans le cadre de la QE3 portant sur le Domaine Prioritaire 1C.

Au titre de cette mesure et au 31/12/2016, 4 dossiers ont été engagés. Le montant des engagements représente 7% du montant programmé et s'élève à 223 619.81 € de FEADER engagé et à 279 524,77 € de dépenses publiques totales. Le nombre de stagiaires formés est de 418 stagiaires pour l'ensemble des dossiers engagés.

Lors du premier AAP, 4 dossiers ont été programmés (et engagés) ; 3 dossiers dans le secteur forestier et 1 dossier dans le secteur agricole. Au total 13 sessions de formations ont été programmées au titre de la M1.1 lors du 1er AAP et 11 sessions (2 dossiers) lors du 2ème AAP.

Pour cette sous mesure, étant donné qu'aucun paiement n'a été réalisé, l'analyse présentée ci-dessous concerne l'ensemble des dossiers engagés. Le nombre de jours de formation et le nombre de participants renseignés correspondent aux données prévisionnelles fournies dans les formulaires de demande de l'aide. Les données effectives seront disponibles dans les dossiers de demande de paiement.

Le tableau ci-dessous présente les formations qui ont pu avoir un impact sur le sol :

Tableau 17 - Formations programmées pouvant avoir un impact sur le sol (VIVEA)

AAP	Thème de formation	Sous thème	Enjeu SOL	Nombre minimum de stagiaires prévu	Nombre de jours	Montant prévisionnel en EUR
Premier AAP	Pratique agri écologiques en productions animales	Autonomie fourragère, alimentation et systèmes herbagers		100	246	69.000,00
		Conversion agriculture biologique	x	25	62	17.240,00
	Pratiques agro-écologiques en productions végétales	Réduction des intrants		70	175	49.000,00
		Tech culturales innovantes et rotations	x	30	75	21.000,00
		Gestion de l'eau		10	25	7.000,00
		Conversion agriculture bio	x	15	37	10.480,00
Deuxième AAP	Agro écologie en production animale	Autonomie fourragère, alimentatio et systèmes herbagers		364	953	204.338,16
					143	80.080
	Agro écologie en production	Conversion agriculture biologique	x	84	220	47.154,96
					33	18.480,00
	Réduction des intrants	Réduction des intrants		224	586	125.746,56
					88	49.280,00
	Tech culturales innovantes et	Tech culturales innovantes et rotations	x	112	293	62.873,28
					44	24.640,00
Conversion agriculture bio	Conversion agriculture bio	x	28	73	15.718,32	
				11	6.160,00	

Sur les 2 premiers appels à projets, 2 types de formations proposées ciblent directement ou indirectement la gestion et la qualité du sol :

- Conversion en AB
- Techniques culturales innovantes et rotations

Ces formations sont intégrées à des modules de formation plus larges sur les pratiques agro-écologiques dans les productions animales ou végétales. Sur ces 3 types de formations, le nombre de stagiaires prévu atteint 294 participants, soit 17% du nombre total de stagiaires prévus. Parmi ces participants, 70 participants ont déjà assisté à ces formations (premier AAP).

#### Conclusion M1.1 :

- Deux appels à projets ont eu lieu depuis le début de la programmation. Les formations du premier AAP ont eu lieu, mais celles du second sont planifiées.
- Sur l'ensemble des formations proposées, 2 types de formations portent sur des thématiques liées au sol. 70 participants ont déjà bénéficié de ces formations et 224 autres sont prévus sur les formations du deuxième appel à projets.

- **Aucune information qualitative (type enquête auprès des bénéficiaires) ne permet cependant de conclure quant à l'impact réel de ces formations sur les changements de pratiques agricoles et une prise en compte accrue de la qualité des sols.**

## MESURES A CONTRIBUTION SECONDAIRE

### M16.1 – PEI

L'effet de cette mesure a été estimé secondaire sur le domaine prioritaire P4. Cependant, sur le DP4C (sol), cette mesure a été considérée hors champ de la présente évaluation. 1 appel à projets a été lancé en 2015, un deuxième va être lancé en 2017, sans impact sur la biodiversité : le premier portant sur l'autonomie protéique et le second ciblant la santé animale et végétale. Aucun paiement n'a été effectué à ce jour.

### 6. Conclusions et recommandations

Conclusions	Recommandations
C.1 L'enjeu de la gestion du sol et de la prévention de l'érosion de fait pas l'objet d'une zone d'action prioritaire propre mais il est traité de manière indirecte dans les ZAP eau, biodiversité et maintien des prairies permanentes. Les demandes de MAEC déposées en 2015 et 2016 couvrent 5% de la SAU régionale.	R.1
C.2 Il existe une forte complémentarité entre les mesures de conversion et de maintien à l'AB et les MAEC. Les MAEC pouvant constituer un premier pas vers la conversion à l'AB. L'AB connaît une dynamique de croissance forte qui s'est accentuée en 2015 et 2016. Cette tendance est favorable à la préservation de l'environnement et aux pratiques culturales contribuant à la lutte contre l'érosion et la qualité des sols.	R.2
C.3 Un impact positif est attendu au titre de la mesure 1.1 sur la prévention de l'érosion et la qualité des sols (au travers des formations portant sur l'AB et la rotation des cultures).	R.3
C.4 Les projets sélectionnés jusqu'à présent au titre la mesure 16.1 (PEI) ne contribuent pas au DP4C.	R.4

**Question évaluative n°11 – DP 5A : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?**

*Au vu de l'avancement de la programmation sur ce domaine prioritaire, la réponse à cette question sera apportée dans le RAMO 2019.*

**Question évaluative n°12 – DP 5B : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?**

**1. Liste des mesures contribuant au DP 5B**

**Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :**

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences.
- 1.2 Actions de démonstration et d'information.
- 2.1 Services de conseil
- 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage
- 4.1.2 : Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé.

**Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5B**

- 4.2.1 Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires
- 4.2.2 Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme
- 4.3.1 : Investissements d'hydraulique agricole.
- 4.3.2 : Desserte forestière
- 4.4 : Investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux et climatiques
- 16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI
- 16.8 : Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier

**2. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC**

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles
Les investissements ont permis une meilleure efficacité énergétique dans les exploitations agricoles et les IAA	R14 : Développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR.	
	T15 : Investissements totaux en économie d'énergie et efficacité énergétique (€)	

### 3. Méthodes utilisées

Compte tenu des taux de paiements, et de solde, sur l'ensemble des mesures du PDR contribuant de manière principale au DP5B, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés. Le choix des mesures et sous-mesures a été réalisé en combinant plusieurs critères : un taux de programmation significatif et/ou une volumétrie de dossiers programmés significative.

A ce titre, dans le cadre de la réponse à la question évaluative n° 12, sont analysées les mesures et sous-mesures suivantes :

1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences.

4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage

4.1.2 : Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé.

4.2.1 Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires

4.2.2 Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme

16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI

Pour ces différentes mesures et sous-mesures, il a été procédé notamment à l'analyse des données collectées auprès des porteurs de projet en phase d'instruction (données issues du rapport d'instruction) et des données transmises par l'autorité de gestion. Par ailleurs, des informations complémentaires ont été transmises par les services en charge de l'animation et de l'instruction de ces dispositifs.

Il convient de préciser que les analyses faites des différentes mesures et sous-mesures sont à titre prévisionnelles puisqu'elles se basent sur des données de programmation. Au titre de l'exercice évaluatif réalisé dans le cadre du RAMO 2017, ces analyses permettent de donner des tendances sur les réalisations et effets des projets financés dans le cadre du PDR FEADER 2014-2020 en région des Pays de la Loire.

#### Méthodes quantitatives :

- m) Raisons de l'utilisation de la méthode
- n) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)
- o) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

#### Méthodes qualitatives :

- j) Raisons de l'utilisation de la méthode
- k) Description des méthodes utilisées
- l) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

#### 4 Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 : Dépense publique totale visant l'utilisation efficace de l'énergie (4.1.1+4.1.2, 4.2.1, 4.2.2)	41 799 167				OSIRIS
	O2 : Investissements totaux visant l'utilisation efficace de l'énergie (€) (public+privé)	Information non disponible				
	O3 : Nombre de projets d'investissements soutenus dans les exploitations agricoles et la transformation et commercialisation de produits visant à l'utilisant efficace de l'énergie (4.1.1+4.1.2)	1 899				OSIRIS
	O12 : Nombre de participants aux formations (1.1)	360				Données de suivi AG
De résultat communs	R14 : Développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR.	Information non disponible				

De contexte communs	C 44 Utilisation d'énergie dans l'agriculture, la foresterie et l'industrie agroalimentaire	394 000 tonnes d'équivalent pétrole en 2008				D'après airpl.org
---------------------	---	---	--	--	--	-------------------

## 5 Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

La faible proportion de dossiers soldés au 31 Décembre 2016 a nécessité la valorisation des dossiers programmés mais également d'éléments déclaratifs issus d'entretiens avec les services instructeurs. L'analyse qui suit s'appuie principalement sur une importante disponibilité de données qualitatives, l'absence d'outil de suivi d'indicateurs spécifiques par dispositif ne permettant pas de dégager des données quantitatives suffisantes pour en faire un élément central de l'analyse.

## 6 Réponse à la question évaluative

### Bilan de mise en œuvre

#### 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétence

Au total au 31 décembre 2016, ce sont 4 dossiers qui ont été engagés pour un total FEADER de 223 620 €, soit 7 % de la maquette FEADER totale prévue. A ce jour, aucun dossier n'a été payé.

#### 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage.

Au titre du TO 4.1.1, au 31 décembre 2016, 1 593 dossiers ont été engagés représentant 47% du total de la maquette pour un total de 33 185 297 € de FEADER. Au 31 décembre 2016, 727 dossiers ont fait l'objet de paiements pour un montant total de 6 500 952 euros de FEADER, soit 9.12 % de la maquette.

#### 4.1.2 : Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé.

Au titre du dispositif 4.1.2, un total de 3 284 266 € de FEADER ont été engagés, pour un total de 306 dossiers représentant 17.44%% de la maquette totale FEADER prévue. Au 31 décembre 2016, 134 dossiers ont fait l'objet de paiements pour un montant total de 314 575 euros de FEADER, soit 1.67% de la maquette.

#### 4.2.1 : Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires.

Au titre du dispositif 4.2.1, au 31 décembre 2016, 12 dossiers ont été engagés représentant un montant total de FEADER de 2 843 411€, soit 9.32% de la maquette totale de FEADER prévue. 662 005€ ont été payés sur 4 dossiers.

#### **4.2.2 : Transformation et commercialisation à la ferme**

Au titre du TO 4.2.2, au 31 décembre 2016, 4 dossiers ont été engagés représentant un total de FEADER de 39 155€, soit 2% de maquette FEADER prévue. 25 905 euros de FEADER ont à ce jour été payés.

#### **16.1 : Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI.**

Au titre du TO 16.1, au 31 Décembre 2016, 26 dossiers ont été engagés représentant un montant total de FEADER de 561 755 €, soit 19% de la maquette FEADER prévue. Aucun dossier n'a été payé.

#### **Analyse par critère de jugement.**

#### **Les investissements ont permis une meilleure efficacité énergétique dans les exploitations agricoles et les IAA**

La faible capacité d'investissement des agriculteurs, le vieillissement du parc des bâtiments d'élevage en Pays de la Loire et le manque d'équipements répondant aux enjeux environnementaux entravent l'utilisation raisonnée et efficace des ressources énergétiques à la fois dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel et d'augmentation du coût des ressources énergétiques, l'efficacité énergétique est un enjeu à la fois environnemental et économique, en ce qu'elle permet une réduction des coûts et des gains en compétitivité. Le secteur agricole régional a consommé, en 2008, 394 ktep (milliers de tonnes équivalent pétrole) d'énergie, soit 5% des consommations régionales totales. Un objectif de 350 ktep à l'horizon 2020 a été fixé dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), objectif que le PDR accompagne. Cet objectif s'inscrit dans la dynamique de transition énergétique dont le secteur agricole, du fait de son fort impact environnemental, doit être partie prenante. Notons qu'à l'inverse, les émissions régionales de GES du secteur agricole contribuent à 30% des émissions régionales. L'enjeu est donc central en termes d'émission de gaz à effet de serre, 80% de l'énergie consommée par le secteur agricole étant d'origine fossile, l'usage efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des aliments est central.

Les formations dispensées par VIVEA intègrent l'enjeu de l'autonomie énergétique des exploitations, en consacrant des thèmes ou des sous-thèmes spécifiques à la production d'énergies renouvelables. Au 31 décembre 2016, ce sont plus de 360 stagiaires qui ont pu bénéficier de ces formations. Par exemple, pour les bénéficiaires du PCAE, des formations consacrées aux nouvelles pratiques culturales dans le cadre de l'agro écologie ont été dispensées, avec pour objectif de réduire l'impact environnemental généré par l'activité agricole. Les formations dispensées font de l'enjeu environnemental une problématique transversale. En effet, les formations fournissent aux agriculteurs des éléments concernant leur autonomie énergétique, assurée par la production d'énergie renouvelable sur l'exploitation, alliant donc performance environnementale et économique (valorisation énergétique des déjections, en lien avec le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote EMAA).

Elles permettent également d'assurer leur participation à la gestion concertée des ressources, en leur permettant de mettre en œuvre des systèmes de production et des adaptations techniques favorisant l'autonomie énergétique et fourragère (développement des systèmes herbagers et production de protéagineux).

**Les formations déployées avec le soutien du PDR contribuent à diffuser les bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'énergie au sein de l'activité agricole en tendant à favoriser l'indépendance énergétique.**

Rappelons que dans le cadre des investissements réalisés au titre du TO 4.1.1, la région Pays de la Loire cherche avec le soutien du FEADER à accompagner des investissements visant une amélioration de la performance énergétique des bâtiments d'élevage. A ce titre, le soutien aux investissements respectant le cahier des charges BEBC est recherché. Les constructions Bâtiment d'Élevage Basse Consommation (BEBC) permettent de limiter les consommations d'énergie par rapport à un bâtiment standard neuf. Le cahier des charges BEBC s'appuie à la fois sur des technologies récentes ou nouvelles (isolation, flux de chaleur, etc.) mais aussi sur les pratiques d'élevage les moins énergivores (gestion de la densité des animaux par exemple). Le paramètre principal mesuré est donc le kWh/place pour les bâtiments d'élevage, avec une exigence de diminution de la consommation allant de 28 à 50% par rapport à la valeur de référence mesurée avant travaux. Lorsque les projets présentés, que ce soit en construction ou en rénovation de bâtiment existants, correspondent au cahier des charges BEBC, les investissements sont classés dans le domaine prioritaire 5B.

A ce jour, sur l'ensemble des dossiers programmés sur le TO 4.1.1, 15% d'entre eux respectent le cahier des charges BEBC (principalement sur des bâtiments dédiés à l'élevage porcs et volailles). Par ailleurs, sur la filière végétale, de nombreux investissements sont réalisés pour rénovation et/ou création de serres dont les caractéristiques permettent également de réaliser des économies d'énergie (8 dossiers programmés pour un montant d'investissement total de 16,8 M€ et 5,88 M€ d'aides publiques).

Le T.O 4.2.1 vise à soutenir la transformation des produits agricoles par les industries agroalimentaires. Par exemple, des actions ont été menées afin de moderniser des lignes de production de jus de pomme, permettant d'accroître les rendements tout en diminuant la consommation énergétique de l'étape de la transformation. Autre exemple d'investissement : la modernisation des matériels utilisés dans la chaîne de transformation de la viande bovine, permettant notamment de moderniser les outils de stockage et de conditionnement de la viande, en respectant la chaîne du froid tout en consommant moins d'énergie. Ces investissements s'adressent aussi aux exploitations en agriculture biologique, avec, par exemple, le financement d'une mini laiterie assurant la traçabilité de la production. Ils permettent également l'émergence de démarches locales, avec l'objectif de réduire la consommation de ressources énergétiques à la fois dans l'acheminement des matières premières, leur transformation et la vente directement du producteur au consommateur. **Les financements déployés par le PDR visent à assurer une meilleure performance/efficacité énergétique dans le processus de transformation de la production alimentaire.**

En complément des formations, il est pertinent de mentionner que l'un des objectifs du PEI est d'accompagner les exploitations dans le changement de pratiques et de comportement, en promouvant l'innovation au service de la performance écologique. Les projets financés à ce titre devraient également contribuer à la performance énergétique des exploitations.

## 7 Conclusions et recommandations

Conclusion	Recommandations
<b>C.1</b> Le PDR contribue à la promotion des bonnes pratiques en matière d'utilisation des ressources énergétiques et de valorisation énergétique des productions/rejets agricoles.	<b>R.1</b>
<b>C.2</b> Le PDR contribue à la modernisation des exploitations assurant la performance énergétique des exploitations, ainsi qu'à celle des ateliers de productions afin de réduire l'utilisation de l'énergie à la fois dans l'agriculture et la transformation alimentaire.	<b>R.2</b>

**Question évaluative n°13 – DP 5C : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?**

### 1. Liste des mesures contribuant au DP 5C

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- M. 1.1 - Formation professionnelle et acquisition de compétences
- M. 1.2 - Actions de démonstration et d'information
- M. 4.3.2 - Desserte forestière
- M 6.4 - Modernisation des entreprises de première transformation du bois

	FEADER engagé (€)	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers payés	% engagement maquette	% paiement engagement
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences	223.620	4	-	7%	0%
1.2 Actions de démonstration et d'information	0	0	0	0%	0%
4.3.2 Desserte forestière	122.485	24	8	60%	54%
6.4 Modernisation des entreprises de première transformation du bois	0	0	0	0%	0%

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5C :

- 16.1 - Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI
- 16.8 - Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier

	FEADER engagé	Nbre dossiers engagés	Nbre dossiers payés	% engagement maquette	% paiement engagement
16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI	561 755	26	0	20%	0%
16.8 Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	0	0	0	0%	0%

## 2. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QE

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles (Max 255 caractères)
L'offre en énergie renouvelable a progressé	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien - IC_R15	Données régionales
	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable - IC_T16 DP 5C	OSIRIS
	O.3 Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable - IC_O.3	OSIRIS

## 3. Méthodes utilisées

### Méthodes quantitatives :

#### a) Raisons de l'utilisation de la méthode

Dans le cadre de cette question, l'approche quantitative vise à quantifier :

- l'importance des énergies renouvelables produites à partir des projets bénéficiant d'un soutien du PDR ;
- le nombre des projets liés à la production d'énergie renouvelable,
- l'impact des projets soutenus en termes de volumes de bois mobilisables.

#### b) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Les données de suivi du PDR seront directement mobilisées :

- Volume de bois mobilisable en lien avec les projets de desserte forestière

- Estimation des énergies renouvelables mobilisées (en TEP) grâce aux projets de desserte forestière (estimation basée sur les volumes de bois en m<sup>3</sup>)
- Nombre de projets soutenus
- Montant total des investissements
- Nombre de propriétaires forestiers formés
- 
- c) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite pour répondre à cette question est le manque de données disponibles :

- Données détaillées, pour chaque projet, sur les énergies renouvelables liée aux investissements (recours à des estimations)
- Nombre de participants aux formations (données prévisionnelles uniquement disponibles)

#### Méthodes qualitatives :

- d) Raisons de l'utilisation de la méthode

Le type d'opération « formation professionnelle et acquisition de compétences » a une contribution principale sur le domaine prioritaire 5C. Il convient d'analyser la pertinence des formations proposées pour développer la fourniture et l'utilisation d'énergies renouvelables.

- e) Description des méthodes utilisées

Analyse de la pertinence des formations proposées et du profil des participants.

- f) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Nous ne disposons pas de données sur les participants aux formations, seuls les prévisionnels (en nombre de stagiaires et de jours de formation) sont disponibles.

#### 4. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O.3 Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable - IC_O.3	24 dossiers engagés en 4.3.2				OSIRIS
	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable - IC_T16 DP 5C	552 694 € pour la 4.3.2 (total des investissements liés aux engagements)				OSIRIS

De résultat communs	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien - IC_R15	11 330 TEP				Estimation basée sur données de suivi Région et (estimation basée sur 66 546 m3 de bois mobilisables sur 10 ans)
---------------------	--	------------	--	--	--	--

## 5. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

Certaines données manquent pour la réalisation des analyses, notamment :

- Les caractéristiques détaillées des investissements
- Le nombre et le profil des participants aux formations

## 6. Réponse à la question évaluative

### M. 1.1 - Formation professionnelle et acquisition de compétences

Nous ne disposons pas des informations sur les formations réalisées (nombre et profil des stagiaires) mais nous disposons des informations sur les prévisionnels de formation.

Un premier appel à projets a été lancé en 2015, trois types de formation ont été prévues sur la foresterie. Pour ces trois formations, les publics ciblés étaient les propriétaires forestiers ou ayants droit ainsi que les salariés forestiers.

Les thématiques des formations sont pertinentes avec l'objectif d'améliorer la gestion et donc la mobilisation des forêts.

#### Formation 1 : Gestion forestière – Cycle de base

Cette formation vise à donner aux propriétaires forestiers les connaissances et outils nécessaires pour rénover, le cas échéant, et gérer les parcs boisés.

Pour la majorité des propriétaires forestiers, la forêt est une activité secondaire pour laquelle ils n'ont pas ou peu de formation initiale. Ce faible niveau de compétence est une réelle difficulté notamment pour répondre aux exigences de la gestion durable des forêts. Les formations proposées visent à fournir aux propriétaires forestiers les éléments de base nécessaires pour comprendre et connaître le monde de la forêt, ses règles et le rôle des différents intervenants.

La formation a donc pour objectifs :

- de présenter les principaux aspects et mécanismes de la forêt, remplaçant les sujets abordés dans un contexte général.
- d'inviter les adhérents à approfondir leurs connaissances, à utiliser les outils de gestion durable et à participer à la vie des organisations professionnelles de la forêt privée.

#### Formation 2 - Intégrer son parc à un plan simple de gestion (PSG)

Cette formation vise à permettre aux propriétaires d'appréhender les types de parcs arborés, et leur fonctionnement, et de leur donner les connaissances nécessaires à l'intégration de la gestion de ces parcs dans un document de gestion durable : Plan simple de gestion (PSG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), règlement type de gestion (RTG). Les CBPS et

RTG sont des documents de gestion durable pour les petites propriétés non soumises au PSG.

**Formation 3 - Rédiger son plan simple de gestion (PSG)**

Le plan simple de gestion (PSG) est un document cadre essentiel pour les propriétaires forestiers. Il permet de planifier les actions à mener sur la forêt sur 10 à 20 ans.

L'objectif de la formation est de fournir au propriétaire les outils nécessaires pour qu'il puisse réaliser lui-même ce document. A la fin de la formation, les stagiaires doivent avoir réalisé une grande partie de leur plan simple de gestion. Seules les heures stagiaires des participants non soumis à l'obligation réglementaire de rédaction du PSG sont éligibles.

Le nombre minimum de stagiaire prévu est de 58, pour un nombre de jours de stage de 349 et un montant prévisionnel de 29 524 EUR. La forêt privée compte environ 126 000 propriétaires (Source : plan pluriannuel régional de développement forestier des Pays de la Loire 2012-2016), la mesure 1.1 permettrait donc la formation de 0,05% des propriétaires forestiers.

**Tableau 18 - Données de synthèse sur les formations prévues dans le premier appel à projets (2016)**

Titre de l'action de formation	Nombre minimum de stagiaires prévu	Nombre de jours de formation	Montant prévisionnel (EUR)
Gestion forestière : cycle de base	25	250	16 756
Intégrer son parc à un PSG	18	54	9 190
Rédiger son PSG	15	45	3 578
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>349</b>	<b>29 524</b>

Sources : fiches opération

Un autre appel à projets a été lancé avec un prévisionnel de 65 stagiaires et un montant de 36 066 EUR.

**M. 1.2 - Actions de démonstration et d'information**

Ce dispositif n'a pas été mis en œuvre jusqu'à présent. Cette mesure pourrait cependant être programmée en 2017.

**M. 4.3.2 - Desserte forestière**

Ce type d'opérations vise à aider à la création de places de retournement de dépôt empierrées, permettant de stocker des bois dans de bonnes conditions et de broyer sur place des plaquettes. Il permet de répondre à une demande croissante en bois d'œuvre et en bois énergie pour satisfaire les besoins locaux. Ces investissements facilitent la mobilisation des bois en diminuant les distances de débardage tout en améliorant la protection des sols forestiers.

Le volume total de bois en région Pays de la Loire est estimé à 53 millions de m<sup>3</sup>, dont 87% en forêt privée (source : plan pluriannuel régional de développement forestier des Pays de la Loire 2012-2016)

D'après le plan pluriannuel régional, à dire d'experts, 50 % de la surface des forêts privées est insuffisamment desservie, soit environ 150 000 ha, et 30 à 50 % des forêts communales, soit 2 000 à 3 000 ha. Les forêts domaniales sont en revanche bien desservies.

Neuf dossiers ont été programmés au cours de la période de transition (2014), selon les modalités définies au titre de la mesure 125 A du PDRH 2007-2013 (financement possible de routes et de places de dépôt). Ces dossiers représentent 15 places de dépôt et de retournement et 5 km de routes. Le montant d'aides publiques est de 129 762 €, dont 68 774 € de FEADER.

En 2015 et 2016, les dossiers sélectionnés concernent 30 places de dépôt et de retournement, cela représente une surface de 23 100 m<sup>2</sup>. Ces places permettront la mobilisation de 66 546 m<sup>3</sup> au cours des 10 années à venir, soit 0,1% du volume de bois régional. Cela représente un montant d'aides publiques de 131 547 €.

**Tableau 19 – Dossiers sélectionnés au cours des Commissions régionales Forêt-bois au 31.12.2016**

	Nb places	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume n+10 (m <sup>3</sup> )	Aide publique (€)
Période de transition - 2014	15	Non disponible	Non disponible	129.762
Novembre 2015	10	7.570	22.511	47.189
Septembre 2016	14	10.370	32.892	54.152
Décembre 2016	6	5.160	11.143	30.206
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>23.100</b>	<b>66.546</b>	<b>261.309</b>

Source : Relevés de décisions des commissions régionales

#### **M 6.4 - Modernisation des entreprises de première transformation du bois**

Ce type d'opérations vise à encourager la production de sciages, favoriser les gains de productivité et améliorer la qualité des produits et des services dans les petites entreprises impliquées dans la première transformation du bois en zone rurale. Il n'existait pas de dispositif équivalent sur le programme 2007-2013. Le taux d'aide publique est de 20% des dépenses éligibles (+ 5% en zone d'aides à finalité régionale).

En 2010, la région Pays de la Loire comptait près de 75 entreprises d'exploitation forestière et/ou de première transformation et près de 1 260 salariés travaillent dans ces différentes structures. Les scieries concentrent près de 90 % de l'effectif salarié total (plus de 1 100 salariés), environ 600 salariés y réalisent des travaux liés à la seconde transformation.

En Pays de la Loire, ce dispositif cible les petites entreprises (moins de 50 salariés et moins de 10 M€ de chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 M€). On dénombre environ 20 entreprises potentiellement bénéficiaires de ce dispositif en Région Pays de la Loire. Aucune demande de financement n'a été déposée pour ce type d'opérations, cela s'explique par les difficultés d'autofinancement des petites entreprises du secteur.

### **16.1 - Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI**

Les projets PEI sélectionnés en Pays de la Loire au 31 décembre 2016 concernent l'« Autonomie protéique accrue pour les élevages de l'ouest » (appel à projet 2015), cela ne concerne pas les énergies renouvelables.

### **16.8 - Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier**

Il n'y a aucun engagement sur ce type d'opération.

Ce dispositif est cependant pertinent en raison de la faible structuration du secteur et de l'éclatement de la propriété forestière.

## **7. Conclusions et recommandations**

<b>Conclusion</b>	<b>Recommandations</b>
C.1. Le fort éclatement de la propriété forestière en Pays de la Loire (126 000 propriétaires forestiers) est un frein à la mise en œuvre efficace d'une politique de mobilisation de la forêt	R.1. Favoriser la structuration de la filière bois, notamment à travers le TO 16.8
C.2. Les thématiques de formations sont pertinentes pour favoriser la professionnalisation du secteur. Le nombre de propriétaires forestiers touchés par ces formations reste cependant limité.	R.2. Maintenir et développer les formations des propriétaires forestiers
C3. Le soutien aux dessertes forestières permet une meilleure mobilisation du bois sur les territoires où les investissements sont réalisés. L'impact global au niveau de la Région Pays de la Loire reste cependant limité.	R.2. Maintenir et développer les investissements dans les dessertes forestières
C4. La valeur cible pour Investissements totaux en faveur de la production d'énergie renouvelable est fixé à 35 151 000 € en 2023, avec une dépense publique totale de 3 558 668 €. La dépense publique totale sur le type d'opération 4.3.2 est de 231.104 € pour un investissement total de 552 694 € (pas d'engagement sur le type d'opération 6.4). Cela représente 6 % de la valeur cible 2023 pour la dépense publique totale et 2% de la valeur cible 2023 pour la valeur totale des investissements. L'attente de l'objectif 2023 semble difficilement atteignable à l'heure actuelle.	R4.

C.5. Les aides à la modernisation des entreprises de première transformation ne sont pas attractives pour les opérateurs (aucun dossier déposé)	R.5. Revoir les modalités de mise en œuvre du type d'opération 6.4 : taux d'intervention, ciblage des bénéficiaires...
C6. D'autres types d'opérations peuvent contribuer au DP 5C : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8.5.1 Plans simples de gestion volontaires</li> <li>• 8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques</li> </ul>	R6.

**Question évaluative n°14 – DP 5D : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?**

*Cette question n'est pas pertinente au regard de la stratégie du programme, le domaine prioritaire 5D n'étant pas activé.*

**Question évaluative n°15 – DP 5E : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?**

**Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » au DP 5E :**

1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences

1.2 Actions de démonstration et d'information

2.1 Services de conseil

8.2 Mise en place de systèmes agro-forestiers

8.5.1 Plans simples de gestion volontaires

8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques.

16.8 Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier.

**Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5E :**

16.1 Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI.

**1. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC**

Critère de Jugement	Indicateurs de résultats communs	Indicateurs et informations additionnelles
Les investissements ont permis de conserver / d'accroître la séquestration du carbone dans le secteur de la foresterie	T19/R20 : Pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrat de gestion qui contribuent à la séquestration ou à la conservation du carbone.	

**2. Méthodes utilisées**

Compte tenu des taux de paiements, et de solde, sur les mesures du PDR contribuant de manière principale du DP 5E, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés. Le choix des mesures et sous-mesures a été réalisé en

combinant plusieurs critères : un taux de programmation significatif et/ou une volumétrie de dossiers programmés significative.

A ce titre, dans le cadre de la réponse à la question évaluative N°15, sont analysées les mesures et sous-mesures suivantes :

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences
- 8.2 Mise en place de systèmes agro-forestiers
- 8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques.

Pour ces différentes mesures et sous-mesures, il a été procédé notamment à l'analyse des données collectées auprès des porteurs de projet en phase d'instruction (données issues du rapport d'instruction) et des données transmises par l'autorité de gestion (extraction Osiris). Par ailleurs, des informations complémentaires ont été transmises par les services en charge de l'animation et de l'instruction de ces dispositifs

Il convient de préciser que les analyses faites des différentes mesures et sous-mesures sont à titre prévisionnelles puisqu'elle se basent sur des données de programmation. Au titre de l'exercice évaluatif réalisé dans le cadre du RAMO 2017, ces analyses permettent de donner des tendances sur les réalisations et effets des projets financés dans le cadre du PDR FEADER 2014-2020 en région des Pays de la Loire.

**Méthodes quantitatives :** (*précisions apportées point 9 du WD*)

- g) Raisons de l'utilisation de la méthode
- h) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)
- i) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

**Méthodes qualitatives :**

- m) Raisons de l'utilisation de la méthode
- n) Description des méthodes utilisées
- o) Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

**3. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données**

Indicateur		Valeur Absolue	Valeur du ratio	Valeur brut calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
De réalisation communs	O1 : Dépense publique totale. (1.1, 1.2, 8.5.2 et 16.1) (Total engagements)	1 058 308				OSIRIS

	O5 Surface (ha) concernée par la mise en place de systèmes agroforestiers (8.2)	177ha (engagés, sans paiements)				OSIRIS
	O12 : Nombre de participants aux formations (1.1)	58 (sur les formations en agroforesterie)				Données de suivi AG
De résultat communs	R20 : Pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrat de gestion qui contribuent à la séquestration ou à la conservation du carbone.		Information non disponible			

#### 4. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

La faible proportion de dossiers soldés au 31 Décembre 2016 a nécessité la valorisation des dossiers programmés mais également d'éléments déclaratifs issus d'entretiens avec les services instructeurs. L'analyse qui suit s'appuie principalement sur une importante disponibilité de données qualitatives, l'absence d'outil de suivi d'indicateurs spécifiques par dispositif ne permettant pas de dégager des données quantitatives suffisantes pour en faire un élément central de l'analyse.

#### 5. Réponse à la question évaluative

##### Bilan de mise en œuvre

##### 1.1 Formation professionnelle et acquisition des compétences.

Au total au 31 décembre 2016, ce sont 4 dossiers qui ont été engagés pour un total FEADER de 223 620 euros, soit 7 % de la maquette totale prévue. A ce jour, aucun dossier n'a été payé.

## **8.2 : Mise en place de systèmes agro-forestiers**

Au 31 décembre 2016, ce sont 3 dossiers qui ont été engagés pour un montant total de 21 972 € euros de FEADER engagés, soit 9% de la maquette FEADER prévue. Aucun dossier n'a été payé

### **8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques.**

Au 31 décembre 2016, 28 dossiers ont été programmés sur ce T.O pour un total de 250.961 euros de FEADER, soit 55,77% de la maquette FEADER prévue. Aucun dossier n'a été payé

## Analyse par critère de jugement.

### **Critère de jugement : Les investissements ont permis de conserver / d'accroître la séquestration du carbone dans le secteur de la foresterie.**

Avec une croissance de 0.7% par an, la forêt française a un rôle central à jouer dans la séquestration des gaz à effet de serre.

Les surfaces boisées constituent les principaux puits de carbone. Au titre du PDR Pays de la Loire, la combinaison des mesures M08, consacrée à la forêt et à l'agroforesterie, M16, à travers le soutien à l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier, doivent permettre de favoriser une gestion durable de ces surfaces et contribuer à améliorer les capacités de séquestration du carbone dans le secteur de la foresterie. En complément, les actions de formation, en sensibilisant les professionnels, peuvent contribuer également à cet objectif.

Le reboisement est une méthode rapide et efficace pour accélérer l'adaptation des forêts aux changements climatiques, tout en améliorant leur capacité de production et de stockage de carbone.

Le T.O 8.5.2, avec 28 dossiers engagés, a un rôle de premier plan dans la contribution du PDR dans le développement d'espaces consacrés à la séquestration du carbone puisqu'il s'agit de favoriser le reboisement de peuplements identifiés comme pauvres ou peu adaptés aux changements climatiques, sur la base d'un diagnostic établi par un forestier qualifié, pour améliorer leur résilience. Ces opérations contribuent donc à la création de nouveaux puits de carbone. Le critère central pour sélectionner les essences à replanter est la capacité des sols à absorber ces essences. Cette dimension est primordiale puisque c'est du potentiel de croissance de l'arbre que va dépendre sa capacité d'absorption du carbone. En 2015, la surface totale de reboisement soutenue sur ce T.O a atteint 125 hectares, pour 15 dossiers, avec une dépense moyenne FEADER de 1500 € par hectare, En 2016, ce sont 97 hectares qui ont été reboisés, présentant un montant total de 1259€ par hectare. 11% de la surface régionale des Pays de la Loire est boisée, représentant 377 000 hectares (soit 2 % seulement du total bois et forêts français). **Ainsi, entre 2015 et 2016, le PDR a contribué au reboisement de 222 hectares (soit 0,06% de la surface régionale boisée), occasionnant une augmentation de ce fait des capacités d'absorption du carbone, qui reste néanmoins modeste.**

Il convient également de mettre ces données en perspective avec celles de la programmation précédente, durant laquelle les surfaces concernées étaient moitié moins importantes, nous observons donc une amplification et une accélération du reboisement des surfaces en région.

Etant donné qu'il existe des essences aux capacités d'absorption plus importantes que d'autres, il convient de se pencher sur les essences favorisées. Ces essences, les plus adaptées aux spécificités des sols de la région et donc présentant des capacités de croissance les plus fortes et des capacités d'absorption du carbone plus importantes, représentent 164.01 ha replantés. Au titre des différentes opérations soutenues, les essences privilégiées sont :

- le pin maritime (PPA) avec 45.52 ha plantés en 2015 et 37.88 ha plantés en 2016 (50.85% du total planté),
- le chêne sessile (QPE) avec 18.05 ha plantés en 2015 et 14.1 ha en 2016 (19.6 % du total planté),
- le Douglas (PME) avec 18.85 ha plantés (11.4% du total planté),

- le Pin Laricio de Corse (PLO) avec 14.94 ha plantés en 2016 (9.1 % du total),
- le chêne pédonculé (QRO) avec 3.62 ha en 2015 et 4,2 ha en 2016 (4.76% du total planté).
- le Cèdre de l'Atlas (CAR) avec 3.57 ha plantés en 2016 (2.17% du total planté),
- le pin sylvestre (PSY) avec 3.28 ha plantés en 2016 (1.99 % du total planté),

Le Pin Maritime est surreprésenté puisqu'il représente plus de la moitié des plantations effectuées. Il est un des meilleurs absorbeurs de CO<sub>2</sub>, derrière le Pin Douglas qui est la troisième essence privilégiée. Le chêne sessile est lui deuxième, à la fois pour son importante capacité de séquestration de carbone mais également pour sa résilience aux variations climatiques en Europe. **Le PDR, en accordant une place prépondérante aux essences ayant la plus importante capacité d'absorption du carbone, contribue à créer plus de puits de séquestration du CO<sub>2</sub> en région.**

Afin de maximiser l'impact des financements déployés, l'action du PDR est combinée avec le dispositif « dynamic bois » porté par l'ADEME, dont l'objectif est la plantation d'un million d'arbres en région d'ici à 2018 afin de d'accroître les capacités d'absorption du carbone.

En parallèle, le PDR soutient, au travers du TO 8.2, l'installation de systèmes agroforestiers pour leur haute valeur écologique et sociale. L'agroforesterie est un mode d'exploitation des terres agricoles associant des plantations d'arbres dans des cultures ou des pâturages. A ce titre, la plantation d'une diversité d'espèces est encouragée dans les projets soutenus par le FEADER. A ce jour, 20 dossiers ont été programmés sur le TO 8.2. Cela représente la plantation de 7 380 arbres pour une surface totale de 150 ha, soit un accroissement de 0.04% de la surface forestière régionale et une densité moyenne de 49 arbres par ha. En moyenne ces projets concernent 8 essences différentes, contribuant à maintenir la diversité des forêts ligériennes et leur intérêt pour l'écosystème. **Ces projets devraient également contribuer à améliorer les capacités de séquestration du carbone en région Pays de la Loire.**

En parallèle des projets d'agroforesterie et de reboisement, le PDR soutient des actions de formation à destination des propriétaires forestiers. Les actions de formation déployées intègrent la dimension environnementale dans leurs contenus, notamment la nécessité de faire évoluer les pratiques afin d'encourager la gestion durable des forêts. A ce titre, les formations ont pour but de favoriser la diffusion et la mise en œuvre de bonnes pratiques permettant d'assurer la performance environnementale des forêts sans compromettre leurs performances économiques.

Ces formations fournissent les outils méthodologiques et techniques aux propriétaires afin d'élaborer leurs Plans Simples de Gestion (PSG), qui a un rôle essentiel dans la gestion durable de la forêt et la transmission de l'expérience acquise. Depuis 2015, le CRPF a contribué à former 58 propriétaires forestiers et a dispensé 349 jours de formation. Ces formations ont également pour objectifs de donner aux propriétaires des parcs boisés les moyens de concevoir le programme de gestion et de rénovation si nécessaire : code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), règlement type de gestion (RTG) pour les coopératives forestières. Ces formations intègrent donc à la fois les enjeux économiques et environnementaux, mais favorisent également l'aménagement des territoires ruraux dont les terrains forestiers sont une composante à la fois au niveau paysager mais également en termes économiques et écologiques. Notons que l'élaboration d'un PSG est nécessaire à l'attribution de subventions à un propriétaire forestier. A titre de comparaison, en 2015 en Région, 1 064 propriétaires forestiers étaient détenteurs d'un PSG obligatoire (pour les forêts de plus de 25 ha) et 260 d'un PSG volontaire<sup>14</sup> (pour les forêts entre 10 et 25 ha). Le PDR a

<sup>14</sup> Principales données de la filière bois en Pays de la Loire, Atlanbois, 2015.

donc sensibilisé 4.38% de propriétaires forestiers supplémentaires aux méthodes pour mettre en place leur PSG. En sensibilisant les propriétaires forestiers à l'élaboration de ce document, le PDR consolide son socle de potentiels futurs bénéficiaires, ce document étant nécessaire à l'obtention de subventions européennes. **Le PDR contribue à sensibiliser les propriétaires forestiers à la valeur environnementale et écologique de leurs forêts en les encourageant à mettre au point un document de gestion durable.**

## 6. Conclusions et recommandations

Constats	Recommandations
<p><b>C.1</b> Le PDR contribue de manière dynamique au reboisement de surfaces forestières tout en sélectionnant les essences les plus adaptées aux spécificités des sols. A ce titre, le PDR contribue à la création de nouveaux puits de carbone.</p>	<p><b>R.1</b></p>
<p><b>C.2</b> Le PDR au travers du soutien aux systèmes agroforestiers accompagne les plantations d'arbres dans les cultures ou les pâturages. A ce titre, le PDR contribue à la création de nouveaux puits de carbone.</p>	<p><b>R.2</b></p>
<p><b>C.3</b> Les formations dispensées permettent de diffuser les bonnes pratiques auprès des propriétaires forestiers, permettant de les inclure dans la démarche de valorisation environnementale et écologique de leurs forêts.</p>	<p><b>R.3</b></p>

**Question évaluative n°16 – DP 6A :** Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

*Cette question n'est pas pertinente au regard de la stratégie du programme, le domaine prioritaire 6A n'étant pas activé.*

**Question évaluative n°17– DP 6B :** Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

*Au vu de l'avancement de la programmation sur ce domaine prioritaire, la réponse à cette question sera apportée dans le RAMO 2019.*

**Question évaluative n°18– DP 6C :** Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

*Cette question n'est pas pertinente au regard de la stratégie du programme, le domaine prioritaire 6C n'étant pas activé.*

## **Question évaluative n°19 : Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?**

### **Synergies et effets transversaux du programme**

Les matrices en annexes présentent les contributions principales et secondaires des mesures par DP (annexe 1) et les synergies entre domaines prioritaires du PDR des Pays de la Loire (annexe 2).

Les contributions principales et secondaires des mesures par DP (annexe 1) montrent que :

- Les mesures 1 et 2 ayant pour objectif le transfert de connaissances, les actions d'informations et les services de conseil sont transversales et contribuent à de nombreuses priorités (P1, P2, P3, P4 et P5).
- Toutes les mesures liées aux investissements (M4) contribuent aux DP 3A, 5A et 5B. Les investissements dans les exploitations agricoles contribuent également aux DP 2A.
- Les mesures 10 (MAEC) et 11 (Agriculture Biologique) contribuent aux domaines prioritaires 4A, 4B et 4C.

La matrice des synergies entre domaines prioritaires du PDR (annexe 2) nous permet de souligner les synergies entre :

- la priorité 1 et les priorités 2, 3, 4, 5 et 6
- les domaines prioritaires 2A et 2B
- le domaine prioritaire 2A et les priorités 4 et 5
- la priorité 4 et la priorité 5

Aucune synergie négative n'est observée.

### **Méthode appliquée**

L'analyse est basée sur une approche qualitative. Les éléments mobilisés sont :

- l'analyse de la logique d'intervention du PDR,
- des matrices de cohérence,
- les réponses aux autres questions évaluatives.

### **Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations des domaines prioritaires**

En raison du faible niveau de paiements des opérations et de la difficulté à quantifier les contributions secondaires des mesures aux différents DP, nous focalisons l'analyse sur une approche qualitative.

### **Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation**

Les données disponibles ne nous permettent pas d'analyser les changements de pratiques liés aux formations, cela pourra être analysé dans une logique d'évaluation ex-post.

Les impacts potentiels des changements de pratiques agricoles sur la biodiversité ou la qualité de l'eau ne pourront être visibles qu'après plusieurs années.

## Réponse de la question évaluative

### P1 / DP2A

En Pays de la Loire, toute demande d'aide, faite par un exploitant, visant le financement d'investissement pour la modernisation (M4.1.1 : investissements dans les bâtiments d'élevage et M4.1.2 : investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé) est conditionnée par le suivi d'une formation dans les domaines de l'agroécologie ou de la multi performance. 280 stagiaires sont concernés par ces formations organisées par VIVEA. La formation collective est d'une durée de deux jours minimum et est suivie d'une rencontre d'une demi-journée sur l'exploitation avec le formateur pour un accompagnement personnalisé de la démarche de progrès à mettre en œuvre. Sur les 15 premières actions de formation finalisée, 96% des personnes ayant participées aux formations estiment que la partie collective combinée à l'action d'accompagnement spécifique est utile et 80% des participants affirment avoir mis en œuvre leur plan d'actions afin de mettre en pratique ces nouveaux comportements/nouvelles pratiques diffusées par les formations. (cf QE4).

### P1 / P4 / DP5C

Parallèlement, la mesure 1.1 permet également un accès aux formations professionnelles et à l'acquisition de compétences sans avoir recours à une demande d'aide de financement pour des investissements. Ainsi, 80 stagiaires se rajoutent aux 280 cités ci-dessus. La totalité de ces formations représenteront donc 893 jours de sensibilisation aux pratiques agro-écologiques en productions animales et végétales. Parmi les sous thèmes de ces formations, « conversion en agriculture biologique », « gestion de l'eau » ou encore « réduction des intrants » permettront une sensibilisation des agriculteurs à l'agriculture biologique ou favoriseront les souscriptions aux MAEC. Ainsi, il existe une synergie du domaine prioritaire 1 visant à favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales avec la priorité 4 visant à restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie.

Des formations liées à la « production d'énergie renouvelable » sont également mises en œuvre, on observe donc une synergie du DP1 avec le domaine prioritaire 5C visant à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables. (cf QE3)

### DP2A / P4 / P5

La sélection des dossiers éligibles aux mesures d'investissement M4.1.1 et M.4.1.2 se fait à partir de différents critères de sélection dont la performance environnementale. Parmi les dossiers sélectionnés pour le dispositif PCAE animal et végétal (M4.1.1, M4.1.2), 14% de ces dépenses sont fait en faveur de l'économie d'énergie ce qui crée une synergie entre les domaines prioritaire 2A et 5B et 15% des investissements PCAE concernent des investissements en matière de substitution aux produits phytosanitaires (synergie entre les DP 2A et 4B). (cf QE4)

### DP2A / DP2B

Les mesures 4.1.1 et 4.1.2 contribuent également au renouvellement des générations (DP2B) par l'intégration d'une majoration du taux d'aide pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés. Parmi les dossiers sélectionnés pour les mesures 4.1.1 et 4.1.2, 12% des bénéficiaires sont des Jeunes Agriculteurs (JA). (cf QE4)

## P4 / P5

Les mesures 10 et 11 liées aux MAEC et à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique permettent d'encourager des pratiques agro-écologiques, contribuant ainsi aux priorités 4 et 5. Par exemple, ces pratiques réduisent ou suppriment les intrants et favorisent la mise en place des couvertures de sol ce qui contribue directement au DP4B (préservation de la qualité de l'eau) et dans une moindre mesure au DP4A (préservation de la biodiversité) et au DP4C (prévention de l'érosion du sol) en limitant les impacts négatifs de ces produits sur la faune et la flore des différents écosystèmes et notamment celui du sol. Ces mesures permettent également un maintien des surfaces herbagères qui favorise la séquestration du carbone dans les sols (DP5E). (cf QE8/9)

### Conclusions et recommandations

Conclusions	Recommandations
<p>C1. Les synergies entre priorité et DP sont importantes dans le PDR des Pays de la Loire, cela est notamment dû :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- aux contributions transversales des formations,</li><li>- à la mise en œuvre de la « démarche de progrès » qui vise à ce que les bénéficiaires des aides à l'investissement réalisent des formations,</li><li>- aux critères de sélection pour les aides à l'investissement (BEBC pour les bâtiments d'élevage),</li><li>- aux critères de sélection liés à l'environnement pour les aides à l'investissement,</li><li>- la majoration de certains taux d'aides pour les jeunes agriculteurs,</li><li>- aux liens entre les différents TO de la priorité 4.</li></ul>	

## Annexes

### Annexe 1 - Contributions principale et secondaire des mesures par DP

Priorité de l'Union Domaine Prioritaire		Priorité 1			Priorité 2			Priorité 3			Priorité 4			Priorité 5			Priorité 6			
		1A	1B	1C	2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	
<b>M01</b>	Transfert de connaissances et actions d'information																			
1.1	Formation professionnelle et acquisition de compétences	P	S	P	P	P	P		P	P	P	P	P	P		P				
1.2	Actions de démonstration et d'information	P	S	S	P	P	P		P	P	P	P	P	P		P				
<b>M02</b>	Services de conseils, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation																			
2.1	Services de conseil	P	S	S	P	P	P		P	P	P	P	P			P				
<b>M04</b>	Investissements physiques																			
4.1	Investissements dans les exploitations agricoles																			
4.1.1	Investissements dans les bâtiments d'élevage				P		S					S	P							
4.1.2	Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé				P		S					P	P							
4.2	Investissements en faveur de la transformation et la commercialisation de produits agricoles																			
4.2.1	Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires						P					S	S							
4.2.2	Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme						P					S	S							
4.3	Investissements en faveur des infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie																			
4.3.1	Investissements d'hydraulique agricole						S					P	S							
4.3.2	Desserte forestière						S					S	S	P						
4.4	Investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux et climatiques																			
4.4	Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques						S		P			S	S							
<b>M06</b>	Développement des exploitations agricoles et des entreprises																			
6.1	Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs																			
6.1.1	Dotation jeunes agriculteurs						P													
6.1.2	Prêts bonifiés						P													
6.4	Soutien aux investissements dans la création et le développement d'activités non-agricoles																			
6.4	Modernisation des entreprises de première transformation du bois															P				
<b>M07</b>	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales																			
7.6	Soutien aux études et aux investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à HVN,...																			
7.6.1	Animation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)								P											
7.6.2	Contrats Natura 2000 en milieux non agricoles et non forestiers et en milieux forestiers								P											
<b>M08</b>	Sylviculture																			
8.2	Mise en place de systèmes agro-forestiers																	P		
8.5	Soutien aux investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers ainsi que leur potentiel d'atténuation des changements climatiques																			
8.5.1	Plans simples de gestion volontaires																	P		
8.5.2	Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques																	P		
<b>M10</b>	Agroenvironnement - climat (10.1)									P	P	P								
<b>M11</b>	Agriculture biologique (CAB et MAB)																			
11.1	Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)						S		P	P	P									
11.2	Maintien en Agriculture Biologique (MAB)						S		P	P	P									
<b>M13</b>	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques																			
13.2	ICHN								P											
<b>M16</b>	Coopération																			
16.1	Accompagner la mise en place des groupements opérationnels du PEI	P	P				P		S	S	S	S	S	S	S	S				
16.8	Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	P							S	S	S	S	S	S	S	P				
<b>M19</b>	LEADER																			
19.1	Soutien préparatoire																	S	P	S
19.2	Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement																	S	P	S
19.3	Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL																	S	P	S
19.4	Animation et frais de fonctionnement																	S	P	S

### Annexe 2 - Synergies entre domaines prioritaires du PDR des Pays de la Loire

	DP 1A	DP 1B	DP 1C	DP 2A	DP 2B	DP 3A	DP 4A	DP 4B	DP 4C	DP 5A	DP 5B	DP 5C	DP 5E	DP 6A	DP 6B	DP 6C
DP 1A																
DP 1B																
DP 1C																
DP 2A																
DP 2B																
DP 3A																
DP 4A																
DP 4B																
DP 4C																
DP 5A																
DP 5B																
DP 5C																
DP 5E																
DP 6A																
DP 6B																
DP 6C																

Légende :

	Pas de synergie
	Synergies faibles
	Synergies fortes
	Synergies négatives



**Question évaluative n°20 : Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59 du règlement (UE) n°1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n o 1305/2013?**

*Etant donné qu'aucune programmation n'a été effectuée sur l'assistance technique, la réponse à cette question sera apportée dans le RAMO 2019.*

**Question évaluative n°21 : Dans quelle mesure le RRN a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n o 1305/2013?**

*Au vu de l'avancement de la programmation, la réponse à cette question sera apportée dans le RAMO 2019.*

## 8. Actions mises en œuvre pour répondre aux principes énoncés aux articles 5,7 et 8 du règlement (UE° n°1303/2013)

### a. Promotion de l'égalité hommes-femmes et de la non-discrimination

Une information sur le genre des bénéficiaires est disponible sur 1.833 dossiers engagés au 31.12.2016 (sur 3 405 dossiers engagés sur ces mesures, soit 54%).

Sur ces 1 833 projets pour lesquels nous disposons de l'indicateur de genre (H/F), 1.554 bénéficiaires sont des hommes (85%) et 279 sont des femmes (15%).

La proportion de femmes est notamment forte pour des mesures forestières (30% pour le soutien au reboisement et 22% pour les dessertes forestières). Cela reflète la part de femmes dans les propriétaires forestiers, d'après AGRESTE, les femmes représentent 30% des propriétaires forestiers en France en 2012 (pas de données disponibles au niveau régional).

La part de femmes est plus faible pour les aides à l'agriculture : 16% pour le soutien aux installations (DJA), 11% pour les investissements en élevage et 7% pour les investissements en production végétale. Les femmes sont donc sous-représentées en tant que bénéficiaires du PDR car elles représentent 24,5% des chefs d'exploitations et coexploitants au niveau régional (AGRESTE).

Tableau 20 - Information sur le genre des bénéficiaires pour les dossiers engagés au 31.12.2016

	Nb total dossiers	Nb dossier avec genre	Nb hommes	Nb femmes	% hommes	% femmes
Soutien au reboisement	28	10	7	3	70%	30%
Soutien aux dessertes forestières	24	9	7	2	78%	22%
Aide à l'installation	1.451	1.451	1.214	237	84%	16%
Investissements dans les bâtiments d'élevage	1.593	307	274	33	89%	11%
Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé	306	54	50	4	93%	7%
Soutien aux systèmes d'agroforesterie	3	2	2	0	100%	0%
Total	3.405	1.833	1.554	279	85%	15%

Source : d'après données OSIRIS

Rappelons que la volonté de prendre en compte la promotion de l'égalité hommes-femmes au sein de la logique d'intervention du PDRR est plus spécifiquement marquée au sein de ces mesures relatives à l'entrepreneuriat et à l'installation.

Sur les 1.833 dossiers pour lesquels nous disposons d'information sur le sexe du bénéficiaire, 1.451 dossiers portent spécifiquement sur la mesure d'aide à l'installation (79% des dossiers pour lesquels nous disposons de l'indicateur).

Sur les 1.451 dossiers engagés sur la mesure d'aide à l'installation, 1.214 sont portés par des hommes (soit 84%) et 237 le sont par des femmes (soit 16%).

Ces données sont à mettre en perspective avec les données régionales d'installation (source MSA) qui pour l'année 2014 comptabilise au total 1.141 installés se répartissant ainsi : 66% homme et 34% femme. En 2015 (source MSA), la région Pays de la Loire comptabilise 1.224 installations se répartissant à 62% d'hommes et 38% de femmes.

Ces éléments semblent montrer que les femmes sont sous-représentées dans les dispositifs déployés par le PDR. Différentes hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette sous-représentation : l'exigence de disposer d'un diplôme agricole de niveau IV pour pouvoir bénéficier de la DJA, mais également d'être âgée de moins de 40 ans.

En effet, en 2015, la part des femmes de moins de 40 ans dans les installations d'agriculteurs de moins de 40 ans était de 33%, contre 16% de femmes parmi les bénéficiaires de la DJA. Cette part monte à 55% lorsqu'il s'agit des nouvelles installations après 40 ans, c'est-à-dire une fois que l'âge maximum pour bénéficier du dispositif est dépassé. Il semble donc que la DJA ne soit pas adaptée aux trajectoires d'installation des femmes (âge, diplôme...).

Pour les autres dispositifs agricoles, où l'on observe une sous-représentation des femmes en tant que bénéficiaires par rapport à leur poids dans l'agriculture régionale, nous pouvons formuler l'hypothèse que les profils des exploitations bénéficiaires du PDR ne sont pas les mêmes que les profils des exploitations dont les chefs d'exploitations ou les coexploitants sont des femmes (OTEX, taille, localisation, niveau d'investissement...). Les données ne sont pas disponibles pour préciser et valider cette hypothèse.

Conclusions :

- La proportion de femmes bénéficiaires dans les dispositifs forestiers correspond à leur poids en tant que propriétaires forestiers.
- Les femmes sont cependant sous-représentées en tant que bénéficiaires dans les dispositifs agricoles du PDR. Cela concerne la DJA et dans une plus forte mesure les aides à l'investissement.
- Dans le cadre de la DJA, les règles liées à l'âge et à la formation pour bénéficier de la DJA sont mis en avant pour expliquer que le dispositif ne correspond pas aux trajectoires d'installation des femmes.
- Pour les aides aux investissements, nous ne disposons pas des éléments pour préciser les raisons de cette sous-représentation de femmes.

## **b. Développement durable**

### **1. Méthodes utilisées**

Cette question vise à analyser dans quelle mesure la mise en œuvre du FEADER en Pays de la Loire est conforme aux principes de développement durable et avec les objectifs de l'Union de préservation, de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

Cette analyse concerne donc spécifiquement les priorités 4 et 5, dont la contribution au développement durable et à la préservation, de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement est importante. Nous analyserons également les modalités de mise en œuvre des mesures contribuant aux autres priorités.

Le tableau suivant présente les critères de jugements, les indicateurs et les sources pour répondre à cette question évaluative.

<b>Critère de Jugement</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources</b>
Orientation du PDR vers les priorités 4 et 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de la maquette vers les priorités 4 et 5</li> <li>• % des engagements vers les priorités 4 et 5</li> </ul>	OSIRIS

La mise en œuvre des mesures contribuant principalement à la priorité 4 permet la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts des mesures contribuant à la priorité 4 sur l'environnement</li> </ul>	QE 8, 9 & 10
La mise en œuvre des mesures contribuant principalement à la priorité 5 permet la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts des mesures contribuant à la priorité 5 sur l'environnement</li> </ul>	QE 12 & 13
La mise en œuvre des mesures ne contribuant pas principalement aux priorités 4 et 5 permet la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts des mesures ne contribuant pas principalement aux priorités 4 et 5 sur l'environnement</li> </ul>	Autres QE

## 2. Réponse à la question évaluative

### Orientation du PDR vers les priorités 4 et 5

La maquette du FEADER en Pays de la Loire est de 458 M€, 62% (270 M€) de cette maquette concernent des TO dont les contributions principales couvrent les priorités 4 et 5. **Le PDR des Pays de la Loire a donc une forte orientation vers l'environnement.** Les engagements FEADER par rapport à cette maquette sont de 16%, notons que les engagements sont faibles car aucun engagement n'a été réalisé sur la mesure 11 (agriculture biologique).

Près des deux tiers (64%) de ces montants (maquette) sont fléchés vers la priorité 4 (notamment en raison des MAEC et du soutien à l'agriculture biologique) et un tiers (36%) vers la priorité 5.

**Table 1 - Maquette et engagement FEADER des TO avec une contribution principale vers les priorités 4 et 5**

TO	DP								Maquette FEADER (€)	Engagement FEADER (€) (31.12.2016)	% engagement FEADER sur maquette
	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E			
4.1.1					x				71.231.950	33.185.297	47%
4.1.2					x				18.826.245	3.284.266	17%
4.3.1				x					4.770.000	0	0%
4.3.2						x			202.979	122.485	60%
4.4.1		x							202.979	122.485	60%
6.4							x		1.500.000	0	0%
7.6.1	x								100.000	25.281	25%
7.6.2	x								1.000.000	56.821	6%
8.2								x	240.000	21.972	9%
8.5.1								x	210.000	0	0%
8.5.2									450.000	250.961	56%
M10	x	x	x						110.110.000	7.030.529	6%
M11	x	x	x						61.200.000	0	0%
M13									15.400.000	2.701.905	18%
16.8								x	400.000	0	0%
Total									285.844.153	46.802.001	16%

## **La mise en œuvre des mesures contribuant à la priorité 4 permet la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement**

Nous synthétisons ici les résultats des QE sur la priorité 4 pour mettre en avant les impacts potentiels du PDR sur l'environnement.

- Enjeu « biodiversité »
  - 31% du territoire régional sont identifiés en ZAP biodiversité. Les demandes de MAEC déposées en 2015 et 2016 couvrent 10% de la SAU de cette ZAP. Un impact significatif sur la biodiversité est attendu sur ces territoires.
  - La forte mobilisation des dispositifs de soutien à la gestion des prairies humides devrait contribuer au maintien et à la pérennisation de pratiques et systèmes herbagers favorables à la biodiversité et aux paysages. Cependant, l'état actuel de mise en œuvre des mesures ne permet pas de mesurer cet impact.
  - Un impact positif sur la biodiversité est également attendu grâce aux actions engagées au titre des mesures 1.1 ; 7.6.1 ; 7.6.2 et 8.2.
- Enjeu « eau »
  - 30% du territoire régional sont inclus dans la zone d'action prioritaire (ZAP) EAU. Sur les deux campagnes 2015 et 2016, la surface totale des besoins pour l'enjeu eau représente 3,5% de la SAU de la ZAP Eau.
  - 35% des investissements réalisés au titre de la mesure 412 (PCEAE végétal) ciblent l'enjeu eau, notamment sur la substitution des produits phytosanitaires.
  - Les mesures système sont les principales mesures mobilisées, notamment pour leur volet évolution. Elles combinent plusieurs engagements à l'échelle de l'exploitation. Cependant, l'état actuel de mise en œuvre des mesures ne permet pas de mesurer cet impact.
- Enjeu « sol »
  - L'enjeu de la gestion du sol et de la prévention de l'érosion de fait pas l'objet d'une zone d'action prioritaire propre mais il est traité de manière indirecte dans les ZAP eau, biodiversité et maintien des prairies permanentes. Les demandes de MAEC déposées en 2015 et 2016 couvrent 5% de la SAU régionale.
  - Un impact positif est attendu au titre de la mesure 1.1 sur la prévention de l'érosion et la qualité des sols (au travers des formations portant sur l'AB et la rotation des cultures).
- Agriculture biologique (transversal)
  - L'AB connaît une dynamique de croissance forte qui s'est accentuée en 2015 et 2016. Cette tendance est favorable à la préservation de l'environnement.

## **La mise en œuvre des mesures contribuant à la priorité 5 permet la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement**

Nous synthétisons ici les résultats des QE sur la priorité 5 pour mettre en avant les impacts potentiels du PDR sur l'environnement.

- Aides à l'investissement dans les exploitations agricoles :
  - Les aides à l'investissement dans les bâtiments d'élevage ont favorisé le soutien de bâtiments d'élevage à basse consommation d'énergie (BEBC). A ce jour, sur l'ensemble des dossiers programmés sur le TO 4.1.1, 15% d'entre eux respectent le cahier des charges (BEBC). Cela concerne les bâtiments volaille et porc.
  - Le PDR Pays de la Loire a soutenu des investissements dans des serres, permettant des économies d'énergie.

- Forêt :
  - Le PDR contribue au reboisement des surfaces forestières (valorisation bois énergie et séquestration du carbone) et à une meilleure mobilisation de la forêt.
  - Le PDR contribue au développement de nouvelles approches de gestion des forêts et à leur diffusion auprès des propriétaires forestiers.
- Formation :
  - Les formations intègrent l'enjeu de l'autonomie énergétique des exploitations, en consacrant des thèmes ou des sous-thèmes spécifiques à la production d'énergies renouvelables.
  - Les formations dispensées permettent de diffuser les bonnes pratiques auprès des propriétaires forestiers, permettant de les inclure dans la démarche de valorisation environnementale et écologique de leurs forêts.

**La mise en œuvre des mesures ne contribuant pas principalement aux priorités 4 et 5 permet la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement**

4.1.1 / 4.1.2 - Investissements dans les exploitations agricoles

Au-delà de la contribution à la priorité 5 (bâtiments BEBC, cf. point précédent), la sélection des dossiers d'aide à l'investissement (animal et végétal) prend en compte l'environnement. Ainsi, l'un des principes pour la définition des critères de sélection est l'amélioration de la performance et environnementale.

6.1 - Dotation jeunes agriculteurs (DJA)

Deux modulations de la DJA concernent l'environnement :

- Modulation nationale : 50% du socle de base pour les projets d'installation agro-écologiques
- Modulation régionale : 70% du socle de base pour les installations en agriculture biologique

En 2016, 8% des installations soutenues concernent des projets agroécologiques et 19% des dossiers en agriculture biologique (7% du nombre total d'exploitations en Pays de la Loire sont des exploitations en AB en 2015). La DJA soutien a donc une contribution forte pour la préservation et la protection de l'environnement.

16.1 - PEI

Les dossiers d'un seul appel à projets PEI ont été engagés, ceux-ci se focalisent sur l'autonomie protéique des exploitations agricoles. Il s'agit de limiter la dépendance des élevages aux importations de matières protéiques, « sources d'OGM et contribuant à la déforestation ». Cette autonomie protéique est identifiée comme un enjeu important de la performance environnementale et économique des exploitations des Pays de la Loire.

### 3. Conclusions

C1. LE PDR Pays de la Loire a une forte orientation vers l'environnement, cela représente 64% de la maquette
C2. Les impacts potentiels des mesures contribuant aux priorités 4 et 5 sont significatifs
C3. Les formations sont un levier important en Pays de la Loire pour développer et pérenniser les pratiques environnementales
C4. Les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles ont une contribution forte vers l'environnement en raison du soutien aux bâtiments BEBC et à la construction de nouvelles serres.

#### c. Le rôle du partenariat dans la mise en œuvre du programme

La consultation du partenariat et son implication est privilégiée pour la mise en œuvre de tous les types d'opérations. Le partenariat est consulté formellement à travers les comités régionaux de suivi et les comités régionaux d'animation, mais aussi à travers des comités stratégiques thématiques, spécifiques à certains types d'opérations ou groupes de types d'opérations.

Par ailleurs, les contacts informels sont fréquents entre les personnes en charge du pilotage des dispositifs et les membres du partenariat régional.

Un examen plus approfondi de cette question sera apporté dans le RAMO renforcé 2019.

#### 9. Mise en œuvre des instruments financiers

*non concerné*